

# MONUMENTS HISTORIQUES DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE en Auvergne-Rhône-Alpes

PATRIMOINES  
DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE  
EN AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES



De l'architecture contemporaine au monument historique :  
la protection du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle en Auvergne-Rhône-Alpes.

## La collection

### PATRIMOINES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La collection « Patrimoines en Auvergne-Rhône-Alpes » vise à valoriser, donc faire connaître les actions patrimoniales des services de l'État - ministère de la culture, en les explicitant par le texte et l'image, sur support papier ou numérique.

En 2015 et 2017, les deux premiers volumes présentaient deux des missions de l'État - ministère de la Culture, la protection au titre des monuments historiques, le suivi des interventions de réparation ou restauration. Étaient ainsi valorisées, donc portées à la connaissance du public le plus large, différentes facettes de l'action de l'État en région.

Le premier opus offrait de la protection une vision chronologique (sur deux ans) et le second présentait un choix de chantiers sur une base géographique (un par département). Ce nouvel ouvrage propose une approche différente, en revenant sur la mission première de protection d'édifices en raison de leur intérêt au regard de l'histoire ou de l'art. Mais il le fait dans un domaine très particulier : celui des constructions du siècle dernier. Il aborde clairement et avec pédagogie cette problématique et ses difficultés, exposant tout ce qui a pu dérouter par rapport aux protections relatives aux périodes précédentes. N'occultant rien des raisons amenant l'administration à hésiter souvent, les politiques à trancher parfois contre elle. Dans un domaine où les typologies, les matériaux, les enjeux, ont pu se diversifier au point que la protection « monuments historiques » n'apparaît plus toujours comme le moyen d'assurer une patrimonialisation viable. Il en résulte donc pour cette collection un troisième volume moins descriptif que les précédents, posant une problématique plus analytique et réflexive, mais tout autant et ô combien passionnant.

## Frédéric Henriot

*Conservateur régional des monuments historiques,  
directeur de la collection*

MONUMENTS  
HISTORIQUES  
DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE  
en Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION RÉGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ET ARCHÉOLOGIE  
ET MUSÉES  
EN CHANTIER  
PATRIMOINES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PATRIMOINES PROTÉGÉS  
DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE  
EN QUESTIONS  
DES PARCS ET JARDINS

## LES AUTEURS

### **Claire Aubaret [C.A.]**

*Chargée de la protection des monuments historiques  
(CRMH Occitanie)*

### **Isabelle Baguelin [I.B.]**

*Chargée de la protection des monuments historiques  
(CRMH Bretagne)*

### **Josiane Boulon [J.B.]**

*Chargée de la protection des monuments historiques  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

### **Pascal Curat [P.C.]**

*Ingénieur du patrimoine  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

### **Frédéric Henriot [F.H.]**

*Conservateur régional des monuments historiques  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

### **Sophie Omère [S.O.]**

*Conservatrice des monuments historiques  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

### **Philippe Peyre [P.P.]**

*Ancien directeur du Puits Couriot / Parc-Musée de la Mine  
(Ville de Saint-Etienne)*

### **Juliette Pozzo [J.P.]**

*Chargée de recherche  
(Musée national Picasso - Paris)*

### **Claire Raflin [C.R.]**

*Chargée de la protection des monuments historiques  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

### **Frédéric Sauvage [F.S.]**

*Technicien des monuments historiques  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

### **Régis Vermorel [R.V.]**

*Ingénieur du patrimoine  
(CRMH Auvergne-Rhône-Alpes)*

Coordination du volume :

**Claire Aubaret et Juliette Pozzo**

## REMERCIEMENTS

La CRMH Auvergne-Rhône-Alpes, les coordonnatrices du volume et les auteurs tiennent à remercier celles et ceux qui ont apporté leur concours et leur soutien à cette publication, et plus particulièrement les personnes et institutions suivantes :

Aconit, Alice Bachmann, Pierre-Olivier Benech, Michèle Calero, Nelly Chanéac, Agnès Chauvin, Jérôme Delaplanche, Fondation Le Corbusier, Myriam Fresne, Alessandra Gariazzo, Catherine Guillot, Blandine Jourdan, Marianne Mercier, Pernelle Perriand-Barsac, Jean-Marie Refflé, Hélène Roux, Christian Roux, Gilles Soubigou, Pierre Taillefer.

Des remerciements particuliers s'adressent aux propriétaires de monuments historiques qui ont accepté que figurent dans cet ouvrage des images de leur propriété ou des documents leur appartenant.

---

# SOMMAIRE

---

Préface.....	7	Complexité de la protection au titre des monuments historiques des stations de sports d'hiver .....	64
Introduction.....	8	Focus : ZPPAUP, AVAP, sites patrimoniaux remarquables : les outils complémentaires de protection au titre du code de l'urbanisme.....	71
Paroles de commissions.....	16		
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE :</b>		<b>3<sup>ème</sup> PARTIE :</b>	
<b>UNE RECONNAISSANCE GRADUELLE.....</b>	<b>21</b>	<b>UNE PATRIMONIALISATION AU LONG COURS.....</b>	<b>73</b>
<b>Le « Beau XX<sup>e</sup> »</b>		<b>Et après la protection ?</b>	
ALLIER – Moulins – Café américain.....	23	RHÔNE – Éveux	
PUY-DE-DÔME – Châtel-Guyon – Grands thermes ...	24	La restauration du couvent de la Tourette.....	75
ALLIER – Nérès-les-Bains – Gare.....	26	SAVOIE – Chambéry	
ALLIER – Vichy – Maisons rue Hubert Colombier.....	28	La restauration de la rotonde ferroviaire .....	78
<b>La consécration des « pères fondateurs »</b>		Deux exemples de reconversions en région Auvergne-Rhône-Alpes .....	84
HAUTE-SAVOIE – Passy		LOIRE – Saint-Étienne	
Notre-Dame-de-Toute-Grâce, Maurice Novarina.....	31	Le nouvel aménagement du Puits Couriot.....	85
DRÔME – Hauterives		<b>Vers de nouvelles protections...</b>	
Palais idéal, le facteur Cheval.....	34	Trois exemples de villas Belle Époque .....	89
MÉTROPOLE DE LYON – Lyon – Halle des anciens abattoirs de la Mouche, Tony Garnier.....	36	HAUTE-SAVOIE – Samoëns – La Jaÿsinia.....	94
ISÈRE – Grenoble		SAVOIE – Méribel – Chalet Perriand.....	96
Tour d'orientation, Auguste Perret .....	38	SAVOIE – Aix-les-Bains - Extension de protection des anciens thermes nationaux .....	98
RHÔNE – Éveux		Quatre exemples d'architecture bulle .....	100
Couvent de la Tourette, Le Corbusier .....	40		
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : DES PATRIMOINES</b>		<b>MAIS AUSSI...</b>	
<b>PARFOIS DIFFICILES À PROTÉGER AU TITRE</b>		La protection du patrimoine mobilier du XX <sup>e</sup> siècle... ..	106
<b>DES MONUMENTS HISTORIQUES .....</b>	<b>43</b>	<b>Annexes</b>	
Le patrimoine industriel et artisanal du XX <sup>e</sup> siècle : difficultés et paradoxes de la protection au titre des monuments historiques .....	44	Glossaire .....	114
Focus : La cuivrierie de Cerdon dans l'Ain, unicum du patrimoine artisanal .....	52	Pour aller plus loin .....	117
Protéger les grands ensembles, un enjeu pour le XXI <sup>e</sup> siècle ? .....	54	Carte .....	118
Focus : Le label « architecture contemporaine remarquable » .....	62		



---

# PRÉFACE

---

Le rôle d'André Malraux, ministre des Affaires culturelles de 1959 à 1969, dans la reconnaissance des « monuments modernes » est mis en lumière depuis peu. Sa sensibilité bien connue pour les beaux-arts a longtemps masqué ses engagements pour la création architecturale et son action significative pour faire entrer l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle parmi les monuments historiques. Cet intérêt sans précédent porté au patrimoine contemporain dans les années 1960 a eu des conséquences non seulement sur la ré-interrogation même de la notion de patrimoine mais aussi sur l'organisation du ministère et son administration des monuments historiques, soudain confrontée à un élargissement considérable de son champ d'action. La création des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) dans les années 1970 devait offrir rapidement à cette politique novatrice des moyens de mise en œuvre adéquats : la promotion de la création architecturale combinée à l'action des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), l'accompagnement des projets de rénovation urbaine, le conseil porté lors de la construction de structures dédiées au livre et à la lecture, la labellisation de certains « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) forts de leur patrimoine contemporain, la mise en place récente du label « Architecture contemporaine remarquable » (ex-label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle »), et bien sûr la protection juridique des édifices les plus remarquables forment, au sein des DRAC, les maillons de cette reconnaissance institutionnelle.

Au fil des exemples retenus dans cet ouvrage, le lecteur pourra non seulement apprécier la diversité architecturale de ce siècle en région Auvergne-Rhône-Alpes, un territoire particulièrement riche dans ce domaine, mais aussi percevoir l'évolution du regard des services de l'État-ministère de la Culture sur l'architecture contemporaine, preuve d'une adaptation et d'une spécialisation progressive des principes patrimoniaux. Les débats qui précèdent la décision de protection bénéficient ici d'une attention particulière et légitime car ils sont le lieu où se redéfinit sans cesse la notion de monument historique.

Mais questionner ce qui « fait patrimoine » ne doit pas rester une affaire de spécialistes. Il importe surtout de faire prendre conscience à tout un chacun que l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, parfois mal-aimée ou invisible, peut aussi et même doit être celle que nous léguerons aux générations à venir.

**Michel Prosic**

*Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes*



## PETITE HISTOIRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE MOINS DE 100 ANS

---

*« Les églises plus modernes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle n'offrent aucun intérêt. Bâties de moellons de schiste ou de granite à peine taillés, elles sont quelquefois grossièrement recrépies [...] Les corniches et les autres ornements extérieurs, fabriqués en plâtre ou en mauvais ciment, délabrés par la pluie, tombent en morceaux. La décoration intérieure ne consiste guère qu'en placages, souvent dorés dans le goût barbare du XVII<sup>e</sup> siècle, et en fresques exécutées par des barbouilleurs italiens. »*

Prosper Mérimée, 1840<sup>1</sup>

Le service des monuments historiques, à ses débuts, avait largement exclu de la protection les édifices construits après la Renaissance. Les notes tirées des tournées de Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques en charge de la protection d'édifices remarquables en France à partir de 1834, sont éloquentes à ce sujet. Après avoir consacré de longues pages aux églises romanes de Brioude, d'Issoire, de Saint Nectaire ou de Souvigny observées lors de son voyage en Auvergne de 1837<sup>2</sup>, Mérimée faisait à l'été 1839 l'impasse sur le patrimoine religieux baroque de la Corse. Depuis, la plupart de ces églises ont honorablement obtenu une protection au titre des monuments historiques, ce qui témoigne d'une reconnaissance progressive accordée à la valeur patrimoniale des édifices construits après le XVI<sup>e</sup> siècle.

Rares sont donc les bâtiments élevés au XIX<sup>e</sup> siècle qui ont bénéficié d'une protection au titre des monuments historiques de leur temps. Quelques édifices parisiens pas encore centenaires sont toutefois retenus dès les années 1890 : c'est le cas notamment de l'Arc de Triomphe, achevé en 1836 et classé parmi les

**1.** Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage en Corse*, Paris, Fournier Jeune, 1840, p. 161-162.

**2.** Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, Fournier Jeune, 1838.

[1] Paris, théâtre des Champs-Élysées achevé en 1911 et classé partiellement au titre des monuments historiques en 1957 (arch. Auguste Perret, Gustave Perret).

[2] Portrait d'André Malraux (phot. Roger Pic).



[1]



[2]

3. La villa Bellevue construite en 1913 au Mont-Saint-Michel, classée partiellement au titre des monuments historiques par arrêté du 12 septembre 1931.

4. Décret n°61-428 du 18 avril 1961 publié au Journal officiel du 6 mai 1961 : « les édifices ou parties d'édifices publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiate, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation pourront, **à toute époque** [c'est l'auteur qui souligne], être inscrits par arrêté du Ministre des Beaux-Arts sur un inventaire supplémentaire. »

5. Note du 11 août 1962 d'André Courmet, sous-directeur des monuments historiques et des sites, adressée à Monsieur le Ministre (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/12/11).

6. Voir notamment le procès-verbal des séances des 3 mai, 24 mai, 14 juin et 11 juillet 1963 de la commission de travail chargée de préparer la liste des monuments dits « modernes » à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/12/11).

monuments historiques en 1896, de la Chapelle expiatoire, construite en 1826, inscrite en 1906 puis classée en 1914, de l'Opéra Garnier, inauguré en 1875 et classé en 1923, ou encore de la colonne de Juillet érigée en 1840 et de la bibliothèque Sainte-Geneviève achevée en 1851, toutes deux inscrites en 1926.

En dehors des lieux de mémoire rattachés au souvenir des deux guerres mondiales et d'une seule exception<sup>3</sup>, il faut finalement attendre 1957, avec le classement partiel du théâtre des Champs-Élysées [1] d'Auguste Perret pour trouver la première intervention de l'administration des Beaux-Arts dans la sauvegarde d'un édifice construit au XX<sup>e</sup> siècle. La création d'un ministère chargé des Affaires culturelles deux ans plus tard, et la nomination à sa tête de l'écrivain André Malraux [2], attentif à la création architecturale contemporaine, ouvrent des perspectives nouvelles. Le 18 avril 1961<sup>4</sup>, un décret modifiant les dispositions de la loi de 1913 portant sur les monuments historiques renforce la possibilité de protéger par la « voie normale » des bâtiments récents. En 1962, la Direction Générale de l'Architecture<sup>5</sup> établit donc une liste d'édifices en vue d'effectuer une première vague de protections et la soumet au cabinet d'André Malraux. Un groupe de travail est spécialement constitué pour réfléchir à l'inscription d'édifices « modernes » et tenter de définir des critères de sélection<sup>6</sup> dans ce vaste corpus sur lequel le temps n'a pas encore fait son œuvre.

Sont ainsi retenus les grands noms de l'architecture moderne : Robert Mallet-Stevens, Le Corbusier, Tony Garnier, Maurice Novarina, Auguste Perret, Jean

Prouvé, Henri Sauvage, Marcel Roux-Spitz ou encore Bernard Zehrfuss sont d'emblée sélectionnés. Au sein de leur production, on retient notamment les monuments insignes tels que la Cité radieuse de Le Corbusier à Marseille, l'église de Notre-Dame du Raincy, la tour d'Amiens d'Auguste Perret ou le bâtiment de l'UNESCO de Zehrfuss, Nervi et Breuer à Paris. Des monuments-témoins permettant de garder le souvenir de techniques et de savoir-faire en voie de disparition, tels que la Tour Eiffel, y sont ajoutés. La liste définitive transmise par le groupe de travail en 1963 regroupe ainsi une soixantaine d'édifices prêts à être soumis à l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (CSMH)\* pour une éventuelle protection.

### Extension du domaine de la protection

Au fur et à mesure des débats et des propositions de protections, les arguments s'aiguisent et les paradoxes d'une protection au titre des monuments historiques appliquée au patrimoine contemporain se font jour<sup>7</sup>. D'abord, le manque de recul sur une architecture trop récente est souvent invoqué comme un frein à l'évaluation de la qualité patrimoniale. Ces édifices ont-ils été suffisamment passés au tamis du temps pour mériter une reconnaissance nationale ? D'autant qu'une protection au titre des monuments historiques est parfois perçue comme une entrave à la modernité en ce qu'elle fige des édifices encore fonctionnels et inscrits dans « *le courant de la vie* ». De plus, le droit moral que peuvent exercer les architectes sur leurs réalisations pourrait bien aller à l'encontre des prescriptions de l'administration lors de travaux éventuels<sup>8</sup>. Il ne faudrait donc retenir que les édifices d'architectes décédés. Et pour finir, le financement de la restauration et de l'entretien de ces nouveaux monuments historiques inquiète : comment faire face à la multiplication des travaux à venir sans enveloppe budgétaire prévue en conséquence ? À cela s'ajoute le fait que la notion de patrimonialisation est antinomique avec celle d'avant-garde qui a marqué la création architecturale et artistique du XX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

Au même moment, la politique du logement et le réaménagement urbain des centres-villes prend un nouveau tournant sous la présidence de Georges Pompidou. La multiplication des habitations collectives, la modernisation des centres anciens, leur adaptation à la circulation automobile et au développement économique sont autant de principes qui orientent les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire aux dépens parfois du patrimoine ancien et des constructions plus récentes. Le cas des Halles de Baltard à Paris, détruites à partir de 1971, est peut-être l'exemple le plus célèbre. Michel Guy, secrétaire d'État à la culture à partir de 1974, appelle de ses vœux une intensification du nombre des protections du patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'un élargissement

**7.** Voir notamment la note synthétique d'André Courmet du 15 janvier 1964 à l'attention du cabinet du ministre qui fait le point sur la question du classement des édifices dits « modernes » (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/12/11).

**8.** Sous le ministère de Malraux, Le Corbusier ne fut pas autorisé à restaurer la villa Savoye de crainte de le voir « améliorer » son œuvre. Cinquante ans après, cette question est toujours d'actualité : voir les *Entretiens du Patrimoine 2001 - 26, 27 et 28 novembre 2001 Cirque d'Hiver - Paris*, « Faut-il classer l'œuvre des architectes vivants ? », Table ronde animée par Eric Lengereau, chef du bureau de la recherche architecturale et urbaine, direction de l'Architecture et du Patrimoine.

**9.** Voir à ce sujet « Architecture du XX<sup>e</sup> siècle : domaine du patrimoine ? » article de François Loyer, *Revue de l'art* n°118/1997-4, p. 5-7.

[3] Chambéry, plafond de la grande salle du théâtre Charles Dullin, classée au titre des monuments historiques en 1986 (arch. Joseph-Samuel Revel).



[3]

au niveau national du corpus d'édifices retenus. Ainsi, après avoir gagné progressivement les musées sous l'impulsion de Georges-Henri Rivière, le patrimoine ethnologique et rural, auquel appartiennent les fermes, les derniers ateliers artisanaux, les moulins ou encore les vestiges d'une activité agropastorale (bories\*, chalets d'alpage, aires de battage...), rejoint le corpus des monuments historiques. Dans le même temps, les services de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, créés en 1964, publient les premiers bilans sur le patrimoine industriel de la France et contribuent à alerter sur sa disparition accélérée. Une exposition de l'École nationale des Ponts et Chaussées intitulée « l'Ingénieur-Artiste<sup>10</sup> » annonce une nouvelle série de protections thématiques à l'échelle nationale dans les années 1980 : les ponts, les théâtres [3] et les cinémas, les grands magasins, les cirques, les halles et marchés, les cafés rejoignent progressivement le corpus des monuments historiques.

Mais la multiplication des protections et la prise en compte de typologies de plus en plus variées n'empêchent pas la disparition de certains édifices majeurs, et les hésitations de l'administration coûtent cher. De nombreuses villas de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont ainsi détruites le long des côtes françaises,

10. L'exposition s'est tenue à Paris du 17 novembre au 4 décembre 1981.

\* commission supérieure des monuments historiques (CSMH), bories : voir glossaire p. 114



[4] Lyon, hall d'entrée du Palais de la Foire aujourd'hui disparu (arch. Charles Meysson).

[5] Buste en bronze de Lazare Goujon situé sur le parvis de l'hôtel de ville de Villeurbanne (sculpt. Jean Chorel).

[4]

tandis que des pans entiers du patrimoine industriel et technique disparaissent, à l'image des bâtiments de la Foire de Lyon [4], rasés à partir de 1988<sup>11</sup> pour implanter la nouvelle Cité Internationale.

Au final, la protection au titre des monuments historiques du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle présente un bilan mitigé entre 1950 et les années 2000. Aux premières vagues de protections thématiques succèdent des protections par à-coups, au rythme des soubresauts de l'administration souvent poussée dans ses retranchements sous la menace des destructions. Une doctrine de protection peine à voir le jour et le coût de certaines restaurations n'est pas toujours bien compris par le contribuable<sup>12</sup>. Par ailleurs, si la procédure relative aux monuments historiques a fait la preuve de son efficacité lors de certaines urgences<sup>13</sup> et garantit un temps de recul nécessaire à l'évaluation patrimoniale, elle est souvent dépassée par la rapidité des transformations urbaines. Un label dédié au « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » (voir p. 62-63) a été créé en 1999 afin d'identifier et de signaler à l'attention du public des édifices remarquables du siècle dernier. Même s'il ne dispose pas d'une portée juridique comme l'inscription ou le classement et n'a pas d'incidence financière, sa mise en place augure d'un nouveau positionnement du ministère de la Culture sur la prise en compte du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et souligne l'importance d'établir des repères dans un corpus infini. Il s'agit aussi de sensibiliser la société civile pour

**11.** Seule subsiste la façade du palais de la Foire transformée au moment de l'aménagement du musée d'Art Contemporain.

**12.** Voir à ce sujet Raphaëlle Reyrolles, « Si cher patrimoine », *Le Monde* du 13/09/2012.

**13.** La Gare d'Orsay, inscrite au titre des monuments historiques en 1973, en fait partie.



[5]

**14.** Chiffres tirés du *Bilan annuel de la protection des monuments historiques*, ministère de la Culture et de la Communication, 2017.

**15.** Données issues de la base nationale Agréée.

**16.** La création administrative de la région Rhône-Alpes, instaurée au cours des années 1960, ne correspond pas à une entité géographico-historique ancienne.

\* Mouvement moderne : voir glossaire p. 114

qui la protection des monuments « du passé » fait plus naturellement consensus que celle des édifices contemporains.

### Du patrimoine contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes

En 2015, les édifices du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle représentaient 9,5% des monuments historiques protégés en France<sup>14</sup>, c'est-à-dire une petite part du travail de sauvegarde et du financement du patrimoine national par le ministère de la Culture. En Auvergne-Rhône-Alpes, ces édifices représentent 17,4 % des protections au titre des monuments historiques, dont 3,3% de monuments construits au XX<sup>e</sup> siècle sur un total de 4620 entités protégées. Ces derniers se concentrent plutôt dans l'ancienne région Rhône-Alpes où ils atteignent 4% de l'ensemble des monuments historiques, contre 2,7% en Auvergne<sup>15</sup>.

La grande région bénéficie d'une typologie très variée d'édifices construits au XX<sup>e</sup> siècle, allant des grandes commandes publiques signées par les architectes vedettes du Mouvement moderne\* au patrimoine privé de la villégiature alpine et thermale, en passant par les créations liées à son riche passé industriel. Cette grande diversité due au dynamisme des territoires est d'autant plus menacée qu'elle subit très rapidement, et de façon continue, des transformations inhérentes à la pression foncière, au tourisme de masse, au développement économique des villes ou à la restructuration des aménagements hérités des Trente Glorieuses.

La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre d'ailleurs de nombreux centres urbains dont certains s'inscrivent au rang des villes françaises les plus peuplées. Dès lors, ils se présentent aussi comme des laboratoires d'étude privilégiés en matière d'habitat et d'urbanisme. Grâce à la sensibilité de certains élus, de véritables pôles avant-gardistes en matière de création architecturale ont parfois vu le jour comme ce fut le cas durant les municipalités d'Hubert Dubedout à Grenoble (de 1965 à 1983), d'Édouard Herriot à Lyon (de 1905 à 1940), d'Eugène Claudius-Petit à Firminy (de 1953 à 1971) ou de Lazare Goujon [5] à Villeurbanne [7] (de 1924 à 1935).

Examinée à la loupe, la protection du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle dans les deux ex-régions atteste d'histoires bien différentes. L'ancienne région Auvergne s'inscrit dans un temps plus long de la création architecturale qui trouve ses racines dès le XIX<sup>e</sup> siècle autour notamment du patrimoine thermal. Les protections au titre des monuments historiques témoignent bien des constructions réalisées à la Belle Époque et de la persistance de ces modèles au tournant du siècle. De même, l'étude de la circulation des grands mouvements stylistiques du début du XX<sup>e</sup> siècle – Art nouveau et Art déco – et leur réappropriation en régions est particulièrement bien illustrée.

L'ancienne région Rhône-Alpes, « inventée » au XX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup> contrairement à

l'Auvergne, regroupe des entités historiquement très différentes. Une partie de sa jeune identité repose sur des composantes liées au progrès scientifique et technologique, à la modernité et au dynamisme économique. Des caractéristiques qui attireraient déjà, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les architectes-ingénieurs tels qu'Auguste Perret ou Jean Prouvé. Autre particularité, l'ex-région Rhône-Alpes s'illustre par les liens privilégiés qu'elle a pu entretenir avec des architectes de renom qui y sont nés, s'y sont formés ou y ont séjourné. C'est le cas de Maurice Novarina originaire de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), d'Henry-Jacques Le Même natif de Megève (voir p. 64), de Tony Garnier [6], lyonnais (voir p. 36-37/54-55), ou encore de Charlotte Perriand (voir p. 96-97) et Le Corbusier qui séjournèrent régulièrement dans les Alpes.

Cette large production a permis à la région de bénéficier des premières vagues de protections nationales retenues sur des édifices du XX<sup>e</sup> siècle à partir des années 1960. Le Stade de Gerland, œuvre de Tony Garnier à Lyon et l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce à Passy de Maurice Novarina (voir p. 31-33) font partie des premiers monuments à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques dès 1967. Il faut noter également l'intervention du ministre André Malraux en faveur du classement du Palais idéal du facteur Cheval en 1969 (voir p. 34-35), soulignant l'intérêt porté aux réalisations les plus atypiques.

Les premières protections dans la région suivent donc la reconnaissance engagée par le ministère sur les réalisations d'architectes célèbres ainsi que sur les survivances du « Beau XX<sup>e</sup> siècle ». Les mesures d'inscription et de classement s'intensifient et s'élargissent dès les années 1970 en intégrant notamment le patrimoine industriel. Ces nouvelles protections ne manquent pas de soulever de nombreuses questions sur les limites de l'outil monument historique dans les années 2000 : un ensemble urbain (voir p. 54-61), des constructions en série, une usine polluée peuvent-ils devenir monument historique ? De plus, les enjeux économiques, la mémoire sociale rattachée à certains édifices, la multi-propriété peuvent freiner la protection. L'application en région des politiques du ministère de la Culture relatives à la création architecturale et au patrimoine tente, à partir des années 1980, d'encourager malgré tout la reconnaissance patrimoniale de ces nouveaux corpus. Parallèlement, la protection au titre des monuments historiques d'édifices construits au XX<sup>e</sup> siècle se poursuit, élargissant davantage le spectre chronologique tandis que des chantiers de restauration importants par leur envergure et par leur coût sont entrepris, signe qu'une patrimonialisation est bien en cours. **J.P.**



[6]

[6] Portrait de Tony Garnier, anonyme, Académie de France à Rome.

[7] Villeurbanne, hôtel de ville réalisé sous la municipalité de Lazare Goujon et intégré à l'ensemble urbain des Gratte-Ciel (arch. Robert Giroud).



[7]



---

Paroles de commissions

## À LA RECHERCHE D'UNE DOCTRINE DE PROTECTION POUR LE PATRIMOINE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

Les retranscriptions suivantes de débats ayant eu lieu en commissions régionales ou nationales illustrent la difficulté de leurs membres à appréhender le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, qu'il s'inscrive dans la continuité du XIX<sup>e</sup> siècle (le Palais Rose, pastiche architectural achevé en 1902, fleuron du Paris de la Belle Époque), qu'il soit représentatif d'une architecture fonctionnelle (Palais de la Foire à Lyon, édifié entre 1918 et 1935, au vocabulaire Art déco) ou des codes du Mouvement moderne\* (poste de Saint-Égrève, datant des années 1960, reprenant les principes de Le Corbusier).

### Le Palais Rose à Paris [1]

Extraits du procès-verbal de la CSMH\* du 24 juillet 1968 relatif à la demande de destruction du Palais Rose à Paris. À l'annonce de la destruction du Palais Rose, l'opinion publique s'émeut. Le Ministère des Affaires Culturelles n'estime pas justifiée sa protection au titre des monuments historiques mais souhaite tout de même qu'une étude soit faite pour essayer d'en conserver au moins une partie. À cette date donc, le Palais Rose est en partie détruit et se trouve menacé par un projet immobilier d'envergure.

- « M...explique que tous les projets présentés montrent que le Palais Rose ne peut pas se composer avec une architecture moderne d'un certain volume, ce qu'on en conservera aura toujours l'air d'une verrue insolite auprès des bâtiments modernes et de ceux qui existent déjà. Il vaudrait mieux détruire le palais en entier plutôt que de conserver un monstre. Il ne faut pas persévérer dans le désir d'accommoder ce qui ne peut pas l'être. »

- « M...explique que quand il fut une première fois question de démolir le palais, il lui



[1]

*avait été demandé d'examiner la fameuse copie de l'escalier des Ambassadeurs pour savoir s'il serait possible de l'acquérir pour l'utiliser éventuellement à Versailles. L'examen auquel il procéda fut probant, cette copie de l'escalier des Ambassadeurs n'a aucune valeur, pire encore, c'est un abominable mensonge. Tout le bâtiment lui-même est un pastiche inexcusable, dépourvu d'intérêt architectural et pour sa part, il le verrait disparaître sans regret.[...] La masse qui s'élève derrière le fragment du Palais Rose conservé est incompatible avec ce mauvais pastiche, qui devient plus ridicule que jamais. »*

*« La commission prend acte de ces remarques [...] et émet le vœu que les monuments d'un intérêt médiocre ne soient pas traités comme des monuments historiques. Après une large discussion, la commission émet un avis défavorable à la conservation d'une partie du Palais Rose devant une construction moderne, elle estime à l'unanimité que toute tentative en ce sens ne pourra donner qu'un résultat médiocre. »*

Dépouillé de ses décors, le Palais Rose est finalement mis en vente et entièrement démoli en 1969 pour laisser place à un immeuble de standing.

## **Le Palais de la Foire à Lyon [2]**



[1] Paris, Cour d'honneur du Palais Rose (détruit).

[2] Lyon, Palais de la Foire (partiellement détruit).

\* Mouvement moderne, CSMH : voir glossaire p. 114

[2]

Extraits du procès-verbal de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE)\* du 12 octobre 1989. Le Palais de la Foire se trouvait à l'emplacement de l'actuelle Cité Internationale, projet soutenu par la commune et imaginé par Renzo Piano. À cette date, le Palais de la Foire est toujours en place mais le projet de Cité Internationale qui prévoit d'intégrer une petite partie de l'ancien Palais envisage aussi sa destruction. Après avoir retracé l'histoire de ce bâtiment, le rapporteur missionné par le ministère de la Culture et de la communication et le Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports rend ses conclusions qui seront suivies par la majorité des membres :

- « *Le Grand Palais de Meysson et Chalumeau n'est pas une œuvre capitale pour l'histoire de l'architecture et ne présente pas de caractère véritablement novateur. Le vocabulaire ornemental, composite, est mal maîtrisé. Il présente néanmoins un certain nombre de qualités : insertion dans le site, épousant la courbe du Rhône, charme de la rue intérieure, variante tardive de la « rue couverte » dont les exemples antérieurs se trouvent un peu partout en Europe (Milan, Vienne...). Au total, le bâtiment du Grand Palais de la Foire ne mérite pas une mesure de protection au titre des monuments historiques. »*  
« *Après un vote, la commission donne un avis défavorable à toute protection au titre des monuments historiques considérant qu'il ne s'agit pas d'une œuvre capitale pour l'histoire de l'architecture. »*

L'actuelle Cité Internationale de Lyon a été achevée en 2006 après un chantier de plus de quinze ans qui a conduit à la démolition du Palais de la Foire.

### **Le bureau de poste à Saint-Égrève (Isère) [3]**

Extraits du procès-verbal de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)\* du 23 juin 2006.

- « *La poste de Saint-Egrève utilise le vocabulaire architectural corbuséen : béton, verre, piliers porteurs, espaces modulaires et constitue ainsi un témoin représentatif du XX<sup>e</sup> siècle dans une ville bien dénuée de patrimoine par ailleurs. »*

- « *M... explique que la demande de protection de cet édifice répond à un projet de démolition du bâtiment. Il est évidemment toujours dommage de voir disparaître un ouvrage dont l'architecture, sans être exceptionnelle est tout à fait honorable, et qui représente bien les constructions publiques d'une époque dont il est à craindre, compte*

\* COREPHAE, CRPS : voir glossaire p. 114

*tenu de leur médiocre qualité technique, qu'elles ne disparaissent assez rapidement du paysage urbain dans les années à venir. »*

*- « M...émet une double remarque. D'une part, il n'est pas d'accord avec le procès fait à ce bâtiment : on ne peut pas reprocher à l'architecte d'avoir à l'époque, répondu à la demande et à l'espace dévolu. D'autre part, ce bâtiment s'inscrit dans une lignée d'architectes modernes. Il a souffert, malgré une architecture d'un certain raffinement. Il a été publié. C'est un bâtiment typique des années 1970, une œuvre de Pierre Egal qui sort du lot. Ce bâtiment a du sens par rapport à la ville de Grenoble. »*

*- « M... a repéré des réalisations de cet architecte et il considère qu'il a tenté un plagiat de Le Corbusier. Ses réalisations ne peuvent pas devenir des canons de l'architecture. De plus, le bâtiment est dans un état déplorable car il a subi de nombreuses transformations. Le dossier arrive trop tard. Il estime qu'il faut agir en toute responsabilité et protéger les intérêts financiers de l'État. »*

*« Après un vote, la commission rejette la proposition de protection au titre des monuments historiques de la poste considérant que le bâtiment est représentatif d'un courant architectural des années 1970 mais n'est en aucun cas un unicum. »*

Le bureau de poste de Saint-Égrève a été démoli en 2007.



[3] Les points de vente du bureau postal de Saint-Égrève dans les années 1970 (détruit).

[3]



ÉVIAN-LES-BAINS. — Établissement Thermal.  
Façade des Nouveaux Thermes. — ND P&B.



HAUTERIVES (Drôme). — Palais Idéal (Façade Est, n° 1)  
Ami de la nature,  
Mais de naissance obscure,  
Ce qui rend souvent le vieillard,  
Je t'ai subi sans mépris.  
L'Auteur du Palais



GRENOBLE 1905 — Exposition Internationale de la Houille Blanche et du Tourisme  
St. Vue générale et les Alpes - A 51



Pal. Idéal, Haute-Savoie

1<sup>ère</sup> partie :  
Une reconnaissance  
graduelle

---

## LE « BEAU XX<sup>e</sup> »

---

Consacrée par l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie qui parle d'un « Beau XVI<sup>e</sup> » siècle pour qualifier une période d'embellissement et de stabilité, « le Beau XX<sup>e</sup> » évoque ici un moment où la production architecturale du début du XX<sup>e</sup> siècle ne se différencie pas encore véritablement des productions de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette permanence de styles, popularisés par les revues d'art et les Expositions Universelles puis appliqués à de nombreux bâtiments publics, permet aussi de mieux comprendre le tournant radical opéré par les architectes du Mouvement moderne\* dans l'entre-deux-guerres. D'importants témoignages d'un style éclectique, de l'Art nouveau, de l'Art déco ou du style 1900, passés de mode dans les années 1970, sont menacés dans ces mêmes années par la transformation des centres urbains. L'accélération de leur protection au titre des monuments historiques a contribué à initier la reconnaissance d'une partie du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle.

\*Mouvement moderne : voir glossaire p. 114

MOULINS (Allier)

# CAFÉ AMÉRICAIN

(Inscrit par arrêté du 22/02/1978)

**Aujourd'hui quelque peu endormi dans un secteur résidentiel et administratif, le Café américain fut pourtant, durant les Années Folles, un véritable foyer de la vie urbaine de loisirs de la capitale moulinoise. La protection de sa devanture a permis de reconnaître l'une des (assez rares) manifestations du style Art nouveau en Auvergne.**

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans les années d'avant-guerre, Moulins est une ville prospère, enrichie par son activité de marché agricole et par la présence d'une bourgeoisie rentière aisée et de la garnison du Quartier Villars. C'est l'époque où partout se créent des lieux de détente et de convivialité : promenades, salles de spectacle, cafés, boutiques... Les cours aménagés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le long des anciens remparts sont les espaces privilégiés de ces activités, avec leurs promenades arborées, le théâtre et son kiosque à musique et leurs nombreux cafés.

L'un d'eux est aménagé par Humbert Robiolo en 1903 au rez-de chaussée d'un immeuble de 1830. Avec ses formes courbes et son décor floral sinueux, sa devanture adopte un style nettement marqué par l'Art nouveau. Ce style trouve d'ailleurs un certain écho à Moulins en ce tournant de siècle et se lit notamment sur la façade du Grand café (1899) ou sur les Nouvelles Galeries (1914) où il traduit une approche plus marquée par un rococo exubérant.

Le coffrage\* en chêne ciré de la devanture du Café américain comprend deux piédroits\* latéraux pleins et cinq panneaux verticaux encadrant de grandes vitres. Ces menuiseries se découpent en formes courbes au-dessus



[1]

d'un soubassement plein et présentent en partie supérieure des décors floraux sculptés. Les vitres sont traitées jusqu'à mi-hauteur en verre sablé également agrémenté de motifs courbes. L'ensemble est abrité par une assez courte marquise\* vitrée.

Amorcée par les directives d'André Malraux dans les années 1960 en faveur des monuments postérieurs à 1850 (voir p. 9-10), la protection d'édifices Art nouveau n'avait guère touché les régions dépourvues de réalisations majeures en ce domaine. Néanmoins, dès 1973, et avant les études et directives sur les boutiques et cafés lancées par le ministère entre 1974 et 1981, la commission supérieure examine les dossiers de deux cafés moulinois : le Grand café et le Café américain. La protection de leurs devantures (et de la salle du Grand café) est alors approuvée, mais les arrêtés d'inscription seront seulement pris le 22 février 1978. **C.R.**

[1] Vue générale du Café américain situé sur le cours Anatole France à Moulins.

\*coffrage, piédroits, marquise : voir glossaire p. 114



## GRANDS THERMES

(Inscrits par arrêté du 15/01/1990)

« Immense fleur de pierre née du granit en deux hivers... » invoquée par le directeur de la Société des eaux minérales lors de l'inauguration, les Grands thermes de Châtel-Guyon ont été édifiés par l'architecte tourangeau Benjamin Chaussemiche de 1904 à 1906, dans le cadre de l'essor de la station et de l'aménagement d'un grand ensemble thermal englobant établissements de bains, buvettes, casino-théâtre et parc. Même un peu lacunaire, l'inscription des thermes en 1990 constituait la première mesure de protection sur la ville et reconnaissait l'intérêt architectural et décoratif de cet édifice qui figure parmi les plus exceptionnels de sa typologie.

Répondant à un programme ambitieux, le jeune architecte, grand prix de Rome en 1893, édifie un vaste quadrilatère composé de quatre ailes disposées autour d'un atrium\*. Ses élévations, et principalement celles du pavillon central du corps de bâtiment principal, s'inspirent du style antique, rappelant notamment par ses baies thermales\*, corniches\* et colonnes, les thermes de Dioclétien à Rome. Cependant, à ces références classiques, se mêlent des éléments régionalistes, exprimés dans les baies cintrées des ailes basses et les frises de mosaïques de pierre losangées. Mais c'est à l'intérieur, dans le grand hall, que se dévoile un décor spectaculaire et riche, mis en scène dans de spacieux volumes : la haute et grande voûte en berceau\* est ornée de caissons\* polygonaux de stuc\* clair frappés de rosettes\* ; elle retombe sur des colonnes corinthiennes à fût de marbre

rouge, dont la couleur contraste avec le marbre jaune des parements\*. Des mosaïques à effet de tissé, réalisées par l'entreprise Voillaume et Hugot (Paris), ornent le sol. Du côté des cabines de soin et des galeries d'accès, le décor a également été soigné : faïences murales et carrelages en mosaïque rehaussent ces espaces plus intimes dont le raffinement varie selon les classes.

La proposition de protection des Grands thermes a été présentée à la COREPHAE\* le 11 octobre 1989. Le dossier documentaire soulignait la grande qualité de cette architecture éclectique à consonance régionale et la richesse des décors. Il proposait la protection des parties principales et les plus intéressantes du bâtiment, à savoir : « les façades et toitures de l'édifice, ainsi que le vestibule, le grand hall, les galeries de circulation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> étages et les cabines de soin ». Néanmoins, afin de « ne pas entraver les travaux de rénovation envisagés », la commission a été d'avis de limiter l'inscription des cabines de soin « à quelques éléments témoins [...] déterminés conjointement avec le directeur de l'établissement ». Finalement, dans son arrêté d'inscription du 15 janvier



[1]



[2]

1990, le Préfet de région a décidé de retenir, en sus des façades et toitures, du grand hall et des galeries, « *les vestiaires des cabines de soin du rez-de-chaussée* ».

Cette mesure a certes permis de prendre en compte la plus grande partie de l'édifice mais, sans les cabines de soin elles-mêmes, illustrations des fonctions thermales de l'édifice, la protection de ce monument remarquable reste aujourd'hui lacunaire. Cet exemple permet de souligner la difficulté à concilier reconnaissance patrimoniale globale et utilisation contemporaine d'un bâtiment qui, pour survivre, doit parfois être transformé ou trouver une nouvelle affectation. À Châtel-Guyon, le choix d'une

protection « diminuée » aux dépens d'une protection complète visait à libérer la gestion des Grands thermes de contraintes patrimoniales et à faciliter sa modernisation. Néanmoins, désaffecté depuis, le bâtiment est à ce jour en attente d'une réutilisation. **C.R.**

[1] [Façade principale des thermes de Châtel-Guyon.](#)

[2] [Hall des thermes de Châtel-Guyon.](#)

\*Atrium, baies thermales, corniches, voûte en berceau, caissons, stuc, rosettes, parements, COREPHAE : voir glossaire p. 114

NÉRIS-LES-BAINS (Allier)

## GARE

(Inscrite partiellement par arrêté du 29/10/1975)

**Mélange des styles régionaliste et Art déco, la gare de Nérís-les-Bains est, en Auvergne, le premier édifice représentatif de ces deux courants à être protégé au titre des monuments historiques (façades et toitures), par l'arrêté préfectoral du 29 octobre 1975.**

Le 15 septembre 1974, Michel Guy, secrétaire d'État à la culture (voir p. 10) réclame la protection de monuments édifiés de 1830 à nos jours. La CSMH\* examine une première liste le 13 octobre 1974, puis d'autres lors de trois séances en 1975, à la suite desquelles un arrêté collectif d'inscription est pris le 29 octobre 1975, concernant plusieurs régions dont l'Auvergne. Les monuments proposés pour celle-ci se voulaient probablement représentatifs de périodes et de typologies différentes : mairie (d'Ambert, 1816), théâtre (du Puy, 1887), église (Saint-Louis de Vichy, 1865), château (de Chazeuil), ouvrage d'art (pont suspendu de Parentignat, 1830), patrimoine thermal (casino, 1865/1900, et thermes, 1903, de Vichy), immeuble de type balnéaire (pavillon Majestic de Chamalières, 1912), statue monumentale (Notre-Dame de France au Puy, 1856). Un seul édifice illustre l'architecture ferroviaire du XX<sup>e</sup> siècle : la gare de Nérís-les-Bains (1929-1931).

La construction de la gare de Nérís-les-Bains est intimement liée à l'activité thermale de la ville dont les eaux sont connues dès l'Antiquité, et qui connaît un véritable essor au XIX<sup>e</sup> siècle. Après l'édification de l'établissement thermal dans les années 1850, l'afflux de touristes incite la commune à réclamer une ligne de chemin de

fer la desservant. La gare la plus proche est alors celle de Chamblet, située à plusieurs kilomètres, avant que la ligne Montluçon-Gouttières par Nérís ne soit déclarée d'utilité publique en 1913. Après la Première Guerre mondiale, l'État entreprend des travaux de terrassements et d'ouvrages d'art puis concède la ligne en 1929 à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans qui doit poser les voies ferrées et construire les bâtiments de gare. Ceux-ci, conçus par l'architecte Louis Brachet, sont mis en œuvre entre août 1929 et mai 1931 par l'entreprise Léauté d'Etampes, et les pierres sont fournies par l'entreprise Payard de Vallon-en-Sully. La ligne est inaugurée en 1931, alors que la fréquentation de la station est déjà en déclin. Dès 1939, le service voyageur ferme, puis rouvre partiellement entre 1941 et 1957. Finalement, tout trafic est supprimé à partir de 1969 et la ligne est déclassée en 1972. Achetée en 1974 par la ville, la gare sert à partir de 1975 de salle des fêtes et d'exposition sous le nom de « pavillon du Lac ». Les rails sont déposés. De 2005 à 2009, elle est restructurée en vue de devenir un centre socio-culturel, et agrandie d'une partie en verre construite à l'emplacement des voies et des quais.

Le caractère régionaliste de l'édifice transparait dans la composition architecturale qui se présente comme une succession de corps de bâtiments de différentes hauteurs ornés ponctuellement d'éléments plus classiques en façade tels que les portes en plein cintre qui donnent accès au



[1]



[2]

bâtiment. L'emploi de matériaux locaux ancre définitivement l'édifice dans la tradition régionale : maçonneries de grès rose de Montvicq (Allier), aux nuances jaunes et rouges, contrastant avec les soubassements et linteaux\* en granit gris de Treignat (Allier), petites briques dans les annexes, toitures en petites tuiles plates du Bourbonnais ornées d'un jeu de tuiles vernissées bleu vif.

Enfin, le vocabulaire décoratif Art déco s'affirme nettement dans le dessin des baies, très étroites et hautes, soulignées par de minces menuiseries métalliques, et associées en façade par deux, par trois ou par six. Toutes sont traitées sobrement, sans encadrement mouluré et

dépourvues d'ornements ; même traitement pour les frontons pignons\* à la forme audacieuse. Le décor se réfugie discrètement dans les moulures verticales à plis de certains parements\* et dans la frise de mosaïque à motifs floraux et végétaux. **C.R.**

[1] Gare de Nérès-les-Bains, détail de l'horloge située au-dessus de l'entrée principale.

[2] Gare de Nérès-les-Bains, vue de la façade principale.

\*CSMH, linteaux, pignons, parements : voir glossaire p. 114

VICHY (Allier)

---

## MAISONS RUE HUBERT COLOMBIER

N<sup>os</sup> 1 (Castel français), 3 (villa Jacob), 5 (villa Charlotte),  
7 (villa Hubert), 8 (villa Paul), 9 (villa Van Dick),  
10 (villa Manon), 11 (villa Jurietti), 12 (villa le Mesnil),  
14 (villa Liberty), 16 (villa Parva), 18 (villa Saint Michel  
Archange) et 20 (chalet du gardien).

---

(Inscrites par arrêté du 02/05/1988)

**L'inscription, par un unique arrêté préfectoral du 2 mai 1988, d'un ensemble de maisons d'une même rue de Vichy, a constitué une démarche significative aussi bien dans l'affirmation d'une politique de protection du patrimoine thermal auvergnat que dans la prise en compte de la dimension urbaine de ce dernier.**

Ces villas ont été édifiées de 1895 à 1902 pour Hubert Colombier, bâtonnier au tribunal de Cusset et propriétaire de la banque de Vichy. Cette construction constitue une opération immobilière d'ensemble, conçue sur un terrain privé vierge situé dans le quartier médiéval. La rue revêtait un caractère de voie privée, fermée à l'entrée par des grilles aux deux extrémités et gardée par un concierge, logé dans une petite maison (n°20). Le beau-frère du commanditaire réserva un emplacement pour sa propre résidence, au n°11 (villa Jurietti). Sa veuve fit édifier, en 1902, la villa Liberty pour y résider avec son second mari. Les autres villas étaient à destination locative, de préférence pour des médecins, ainsi que le précise le texte des annonces. L'opération

s'inscrit dans un phénomène propre à la station où des commanditaires privés construisent des villas destinées à des médecins, à des curistes ou à des estivants qui les occupaient à l'année ou pour la saison, entièrement ou par chambres, meublées ou non. La rue fut ouverte à la circulation en 1954 et goudronnée.

Le parti architectural retenu fut celui de la diversité, contre toute monotonie et conformément à l'esprit éclectique\* qui régnait déjà depuis quelques décennies, notamment dans les stations balnéaires. D'ailleurs, les constructions ne furent pas réalisées par un seul architecte : on trouve les noms d'Henri Décoret, Henri Despierre, Honoré Vianne et Antoine Percilly, tous installés dans l'Allier. Le choix est fait de styles « néo », soit utilisés de manière presque univoque – style médiéval (chalet du gardien, Castel français, villas Jacob, Paul), flamand (villa Van Dick), Renaissance (villas Charlotte, Jurietti) et classique (villas Hubert, Parva, Saint Michel Archange) – soit dans des compositions plus éclectiques\* (villas Manon, Le Mesnil). Seule la villa Liberty se démarque par l'intégration d'une tendance plus contemporaine, celle de l'Art nouveau, traduite dans le dessin sinueux et courbe des baies, menuiseries et ferronneries. Les décors intérieurs furent traités assez sommairement, certainement en raison de la vocation locative des maisons. Seules les deux villas de la famille propriétaire ont bénéficié d'une ornementation abondante.

La reconnaissance de ces maisons s'inscrit dans une politique de protection du patrimoine thermal mise en œuvre par la DRAC de l'ancienne région Auvergne surtout à partir des années 1985, à la suite du lancement par le ministère des thématiques sur le patrimoine balnéaire et thermal. La COREPHAE\* du 12 février 1988 examine le projet de protection de la plupart des maisons de la rue Hubert Colombier. Allant même au-delà de la proposition du rapporteur qui n'avait pas retenu certaines d'entre elles, elle émet un avis favorable à l'inscription des numéros 1, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18 et 20,



[1]

au motif que « *cet ensemble de villas constitue un ensemble homogène où se trouvent réunis tous les styles utilisés en architecture balnéaire* ». Dans son avis sur le dossier, l'inspecteur des monuments historiques soulignait que « *c'est l'ensemble de la rue qui présente un réel intérêt et non chacune des maisons considérée séparément* ». Bien que trois maisons de cette rue n'aient pas été retenues, car jugées architecturalement trop modestes, il s'agit d'un exemple assez rare de protection visant simultanément la quasi intégralité d'une rue. Outre la notion de représentation stylistique, celle d'ensemble est clairement énoncée,



[2]

annonçant des préoccupations d'ordre urbanistique qui seront traduites en 1997 par la constitution d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)\*. **C.R.**

[1] La villa Saint Michel Archange (n°18) flanquée du chalet du gardien, à gauche de l'image.

[2] Au n°14, la villa Liberty où se lit l'influence du style Art nouveau.

\*éclectique, COREPHAE, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) : voir glossaire p. 114

---

## LA CONSÉCRATION DES « PÈRES FONDATEURS »

---

Sous le ministère d'André Malraux (1959-1969), les premières protections au titre des monuments historiques d'édifices emblématiques de ses « pères fondateurs » initient la reconnaissance institutionnelle du Mouvement moderne, mais aussi de courants ne s'inscrivant pas dans une histoire classique de l'architecture. Poursuivie dans les années 1970, cette politique de protection contribue à diffuser l'idée que le monument historique, souvent associé à un passé révolu, peut aussi rimer avec avant-garde.

PASSY (Haute-Savoie)

# ÉGLISE NOTRE-DAME- DE-TOUTE-GRÂCE

(Inscrite partiellement par arrêté du 11/03/1968  
et classée en totalité par arrêté du 11/06/2004)

Édifice iconique de l'art sacré du XX<sup>e</sup> siècle, l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce est née du développement de la station de cure du plateau d'Assy. Le chanoine Jean Devémy, aumônier du sanatorium\* de Sancellemoz, fit appel en 1937 à l'architecte savoyard Maurice Novarina et à son ami le père Marie-Alain Couturier, ancien élève des ateliers d'art sacré de Maurice Denis et fondateur de la revue « *Art sacré* », pour la création du décor de l'église. Ce dernier, dans un article intitulé « *Aux grands hommes les grandes choses* », écrivait en 1950 qu'« *il vaut mieux s'adresser à des hommes de génie sans la foi qu'à des croyants sans talent* » pour l'ornementation des églises. Sous son impulsion, celle du plateau d'Assy devint l'écrin d'œuvres réalisées par les plus grands noms de l'art moderne. Ce sont d'abord ces œuvres, auxquelles l'église doit son renom, qui ont été protégées au titre des monuments historiques ; l'édifice lui-même ne le sera que bien plus tard.

Le 28 octobre 1966, seulement vingt ans après son achèvement, l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce est présentée devant la délégation permanente de la CSMH\* en même temps qu'une autre église de Maurice Novarina, celle d'Audincourt (Doubs), cadette d'Assy. Les membres de la commission sont « *amené[s] à constater que ces édifices ne*



[1] Le chevet de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce.

*présent[ent] pas sur le plan architectural un intérêt particulier pouvant justifier leur protection au titre des monuments historiques »* mais qu'« *il n'en [est] pas de même, par contre, des œuvres d'art qu'elles comport[ent]*. » En effet, grâce au père Couturier, Jean Bazaine et Fernand Léger ont œuvré à Audincourt, accompagnés à Assy de Jean Lurçat, d'Henri Matisse, de Pierre Bonnard, de Georges Rouault et de Marc Chagall, entre autres. Estimant que le décor de ces deux églises « *n'avait pas été spécialement réalisé en fonction de l'architecture et constituait [...] une série d'œuvres indépendantes les unes des autres* », la délégation permanente de la CSMH\* conclut qu'« *il est parfaitement possible de protéger cette décoration à l'exclusion des édifices qui la contiennent* » et donne un avis favorable à l'inscription au titre des monuments





[2]

historiques de l'ensemble du décor intérieur et extérieur des deux édifices. Inscrites au titre des immeubles en 1968, la mosaïque de Fernand Léger « *Les litanies de la Vierge* », les céramiques « *Le Passage de la mer Rouge* » de Chagall et « *Saint Dominique* » de Matisse ainsi que les mosaïques de Strawinsky situées au-dessus des autels latéraux de la crypte sont ensuite classées en 1983, mais au titre des objets mobiliers.

Il faut encore attendre un peu plus de vingt ans pour que soit reconnu l'intérêt intrinsèque de l'édifice. Lors

de sa séance du 6 février 2004, la CRPS\* émet un vœu de classement de l'église en totalité. Le mois suivant, le dossier est présenté devant la CSMH\*. L'un des membres souligne que « *l'édifice lui-même, d'abord considéré comme mineur parce qu'il ne constitue pas un « grand geste architectural » est aujourd'hui mieux compris.* » En effet, Maurice Novarina « *[a] voulu que cette église s'insère sans heurts dans la tectonique du paysage [...] avec une structure typologique rappelant la vieille tradition des robustes chalets et dans des matériaux locaux.* » Bois, ardoise, granit vert et marbre gris



[3]

sont employés ; la silhouette trapue de l'église et son large toit à double pan capable de supporter de lourdes charges de neige rappellent l'architecture vernaculaire\*, tandis que le campanile de 28 m de haut s'harmonise avec le magnifique site du plateau d'Assy. À rebours de ses conclusions de 1966, la commission affirme cette fois qu'« *architecture et décors forment un tout* » et, soulignant qu'« *[il] n'a que trop tardé* », vote à l'unanimité le classement en totalité de l'église en raison de son importance primordiale dans le renouveau de l'art sacré. Notre-Dame-de-Toute-Grâce de

Passy a en effet constitué un modèle, tant pour l'église du Sacré-Cœur d'Audincourt (classée, elle, dès 1996) que pour la chapelle du Rosaire à Vence, décorée par Matisse, ou la chapelle de Ronchamp par Le Corbusier. **C.A.**

[2] Le porche de l'église est orné d'une mosaïque de Fernand Léger, *Les litanies de la Vierge*.

[3] Le chœur de l'église, où se déploie une tapisserie de Jean Lurçat. À gauche, le *Saint Dominique* d'Henri Matisse.

\*sanatorium, CSMH, CRPS, vernaculaire : voir glossaire p. 114

HAUTERIVES (Drôme)

# PALAIS IDÉAL DU FACTEUR CHEVAL

(Classé par arrêté du 23/09/1969)

L'histoire de la protection du Palais idéal du facteur Cheval est particulièrement intéressante pour comprendre l'évolution à la fin des années 1960 du regard porté par l'administration sur le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. Le classement de ce chef-d'œuvre de l'art naïf\*, édifié patiemment par Ferdinand Cheval entre 1879 et 1912, fut obtenu en 1969 suite à une décision d'André Malraux donnée contre l'avis de la CSMH\* et de l'administration. Même si Ferdinand Cheval n'appartient pas au Mouvement moderne, son œuvre trouve de nombreux échos au XX<sup>e</sup> siècle et constitue en ce sens, un jalon de l'architecture contemporaine.

Lors d'une séance au Sénat le 20 novembre 1968, le sénateur de la Drôme Maurice Vérillon interpellait le ministre des Affaires culturelles, non sans ironie, sur sa décision de classer le Palais du facteur Cheval : « Vous avez, monsieur le Ministre, beaucoup de mérite à en proposer le classement, car ce n'était pas, je crois, l'avis de votre commission des monuments historiques. Pour ma part, j'en suis heureux. Mais je voudrais vous prier de définir les raisons qui vous conduisent à ce classement, afin de le défendre auprès de ceux qui en sont parfois les détracteurs. » Les rires du Sénat passés, Malraux résumait son propos en commençant en ces termes « Qu'est-ce que le Palais Idéal ? C'est le seul exemple en architecture de l'art naïf\* », soulignant ainsi la valeur d'art de l'édifice, telle que l'avaient pressentie les artistes de l'Avant-Garde, au début du siècle.

Or c'est précisément ce caractère artistique, naïf et monumental qui fit débat non seulement auprès des membres de la commission mais encore auprès de l'administration interrogée dès 1964 sur la qualité patrimoniale de l'édifice. Le rapport se conclut ainsi : « *Le tout est absolument hideux. Affligeant ramassis d'insanités qui se brouillaient dans une cervelle de rustre. Mieux vaut ne pas parler de « l'art » en question.* » Le caractère ambivalent de la construction avait en effet de quoi perturber les repères encore fragiles de l'administration sur le patrimoine contemporain. Ce monument sculpté – ou cette sculpture monumentale – avec ses connotations funéraires, religieuses et poétiques, ne correspondait à aucune des grandes typologies d'édifices susceptibles d'être protégées. De même, le caractère spontané des décors réalisés par un autodidacte isolé des grands courants artistiques ne rentrait pas dans la catégorie des grands styles « modernes » alors retenus par le ministère des Affaires Culturelles. L'intervention d'André Malraux en faveur de la reconnaissance patrimoniale de cette construction a permis de la considérer autrement.

Peu de temps après la protection du Palais idéal, un premier diagnostic conduit en vue d'une restauration d'urgence a permis de relire le caractère apparemment



[1]



[2]

découps de la construction. L'architecte en chef chargé de l'étude relève la conception d'ensemble de l'édifice et discerne la chronologie des différentes tranches successives. Mélange d'auto-construction, de promenade sculptée et de folie architecturale\*, le Palais idéal est aujourd'hui l'un des monuments historiques les plus visités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après ce classement, d'autres protections d'architectures naïves s'ensuivent, telles que celles du tombeau du facteur Cheval réalisé entre 1914 et 1922, toujours à Hauterives, inscrit au titre des monuments historiques en 1975 puis

classé en 2011, de la maison Picassiette de Raymond Isidore à Chartres, classée en 1983, et du jardin Rosa Mir à Lyon, inscrit en 1987. Peuvent également être citées la Maison Bleue à Dives-sur-Mer (Calvados), inscrite en 1991, ainsi que la cathédrale de Jean Linard dans le Cher, inscrite en 2012 suite à une mobilisation populaire. **J.P.**

[1] Détail des décors de la façade nord-ouest du Palais idéal du facteur Cheval.

[2] Vue générale du Palais idéal du facteur Cheval.

\*art naïf, CSMH, folie architecturale : voir glossaire p. 114

LYON (Métropole de Lyon)

# HALLE DES ANCIENS ABATTOIRS DE LA MOUCHE

(Inscrite par arrêté du 16/05/1975)

Première réalisation lyonnaise d'envergure de Tony Garnier, les anciens abattoirs de la Mouche, conçus en 1906, ont été édifiés de 1909 à 1914 et mis en service en 1928. Unanimentement salués par la critique comme l'une des réalisations contemporaines les plus novatrices du temps, ils s'étendaient alors sur 25 ha, organisés selon deux axes orthogonaux formés par la rue couverte et la halle, dans le sens des opérations : gare, quais, écuries, marché, abattoirs et services. D'abord envisagée en totalité, la protection au titre des monuments historiques se concentra finalement sur l'édifice-signal du site, la grande halle servant de marché aux bestiaux, véritable prouesse technique. Ce dossier illustre les débuts de la prise en compte du patrimoine industriel – facilitée ici par la notoriété de l'architecte – ainsi que les problématiques liées à sa reconversion.

Dès 1967, la délégation permanente de la CSMH\* donne un avis favorable à l'inscription de l'ensemble du site des abattoirs de la Mouche. Ce vote coïncide avec la protection au titre des monuments historiques d'une autre réalisation majeure de Tony Garnier à Lyon, le stade de Gerland. Il s'agit de la première protection de l'œuvre de cette figure majeure de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, un peu moins de vingt ans après sa mort.

L'arrêté d'inscription n'est pourtant pas pris car se pose la question de la réutilisation du site de la Mouche : en raison de la vétusté des bâtiments et de l'évolution des méthodes d'abattage, la communauté urbaine de Lyon souhaite en effet transférer les abattoirs et le marché à Corbas, au sud-est de Lyon. Leur fermeture définitive est décidée en 1972. En août 1974, le critique d'art André Fermigier publie dans *Le Monde* un article intitulé « *Les abattoirs de Tony Garnier en péril* ». Dans une note interne datée du 2 août 1974, Bruno Foucart, conseiller technique au ministère des affaires culturelles, préconise d'écrire au maire de Lyon « *pour lui demander ce qu'il en est et lui dire que nous sommes prêts à mettre en train une procédure de classement à la suite du vœu de 1967 [...] Il faut que le dossier préparé [...] intéresse la totalité des abattoirs au cas où certains éléments autres que les halles mériteraient d'être conservés tout ou en partie* ».

Confrontés d'une part aux réticences de la communauté urbaine de Lyon souhaitant reconfigurer le site, d'autre part au coût qu'engendrerait la restauration des bâtiments, pour la plupart en mauvais état, les services



[1]



[2]

de l'État infléchissent leur position. Le 15 novembre 1974, Michel Guy, secrétaire d'État à la culture, écrit au président de la communauté urbaine de Lyon qu'« *en ayant [...] tenu compte de [ses] observations, [il] envisage de limiter l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques à la grande halle et à ses bâtiments d'entrée* ». L'arrêté d'inscription est signé le 16 mai 1975. En 1978, après de nombreux échanges avec la ville de Lyon, les services de l'État renoncent finalement à protéger le bâtiment de la chaufferie, trop dégradé, et pour lequel aucune reconversion n'a pu être envisagée. Suite à la fermeture définitive des abattoirs le 31 décembre 1975, la halle reste inoccupée pendant douze ans. Avec les deux pavillons d'entrée au nord et l'arche monumentale à l'est, elle est le seul vestige du site de la Mouche. Sa structure exceptionnelle de plus de 17 000 m<sup>2</sup> est formée

d'une charpente métallique de 80 m de portée exempte de supports intermédiaires grâce à des poutres articulées à rotules, sur le principe structurel de la Galerie des Machines de l'Exposition universelle de 1889 à Paris. Réhabilitée en 1987 par le cabinet d'architectes Reichen et Robert, elle est aujourd'hui la troisième plus grande salle de concert de France. **C.A.**

[1] La halle en 1914 lors de l'Exposition Internationale de Lyon « La Cité Moderne ».

[2] La halle Tony Garnier aujourd'hui.

\*CSMH : voir glossaire p. 114

GRENOBLE (Isère)

## TOUR PERRET

(Inscrite par arrêté du 15/06/1975,  
puis classée par arrêté du 04/05/1998)

**La tour d'orientation de Grenoble, dite tour Perret, fut rapidement identifiée par l'administration comme l'un des édifices remarquables du XX<sup>e</sup> siècle à protéger. Pourtant, il fallut attendre 1975 pour que la tour soit enfin reconnue par une protection au titre des monuments historiques. Aujourd'hui, plus de 40 ans après cette première reconnaissance, l'édifice est classé mais souffre de désordres sanitaires. Il doit faire l'objet d'une restauration d'envergure dont le coût et la complexité technique nécessitent toutes les attentions.**

L'histoire du tourisme alpin est marquée par l'année 1925, date à laquelle est organisée à Grenoble une exposition internationale de la Houille Blanche\* et du Tourisme. À l'instar des grandes Expositions universelles, l'événement était consacré à la promotion des industries de pointe ainsi qu'aux qualités touristiques de la région. Le Touring Club saisit cette occasion pour y faire la publicité des activités de montagne en commandant une tour panoramique avec vue sur le relief dauphinois (chaîne de Belledonne, massifs de la Chartreuse et du Vercors). Au terme d'une consultation suivie par Léon Jaussely, architecte de l'exposition, Auguste Perret remporte le marché en proposant une tour de béton d'une hauteur encore inégalée. Haute de 95 m pour un diamètre de 8 m, la tour présente une silhouette élancée, structurée autour de huit poteaux profilés\* tandis que l'usage décoratif de claustra\* sur les parements\* confère à l'ouvrage toute sa légèreté. Attraction majeure de l'exposition,



[1]

l'accès vertigineux au sommet était possible grâce à la présence d'ascenseurs intérieurs. Avec cette prouesse technique, l'ingénieur Perret révélait non seulement tout le savoir-faire de son entreprise mais s'inscrivait aussi dans l'histoire des constructions modernes : sa tour, comme un clin d'œil au défi relevé par Gustave Eiffel lors de l'Exposition universelle de 1889, illustre le passage d'une architecture du fer vers une architecture du béton armé.



[2]



[3]

Conçue à l'origine pour une manifestation éphémère, la tour devait pourtant être pérennisée jusqu'à devenir l'emblème d'une certaine modernité architecturale liée à la ville de Grenoble. Son inscription au titre des monuments historiques en 1975 reconnaissait d'abord sa place remarquable au sein de la création du XX<sup>e</sup> siècle mais pointait aussi les désordres sanitaires naissants de sa structure au moment où les connaissances sur la restauration des bétons étaient encore fragiles. D'emblée,

la conservation de l'édifice se présentait donc comme un défi comparable à celui de sa construction. Quarante ans plus tard, face à l'accélération du vieillissement des bétons, une restauration d'envergure encadrée par le contrôle scientifique et technique de la conservation régionale des monuments historiques est devenue incontournable. Ce chantier permettra en outre d'approfondir les connaissances sur le matériau : préalable à toute intervention sur la tour Perret, une analyse fine de la composition de ses bétons est requise (quantité de chaux et d'eau, teinte des sables, nature des agrégats\*), au même titre que les techniques employées pour leur mise en œuvre (type du coffrage\* utilisé et sa texture...) ainsi que leurs propriétés physiques (prise lente ou rapide, temps de séchage...). Pour garantir la pérennité de cette restauration, les causes de dégradations devront être identifiées afin de retenir la méthode d'intervention adéquate.

Arrêtée en 1975, l'inscription au titre des monuments historiques de la Tour Perret constituait donc l'une des étapes nécessaires à la préservation de cet édifice emblématique du Mouvement moderne. **J.P.**

[1] Vue de la Tour d'orientation émergeant du parc Paul Mistral à Grenoble. Les lettres S et E sculptées sur la façade indiquent les points cardinaux. Un escalier hélicoïdal permettait d'atteindre le sommet de l'édifice.

[2] Au premier plan : la Tour d'orientation en construction lors de la préparation de l'exposition internationale du Tourisme et de la Houille Blanche (1924-1925). À l'arrière-plan : la chaîne de Belledonne.

[3] Vue de l'intérieur de la Tour d'orientation et des ascenseurs.

\*Houille Blanche, profilés, claustra, parements, agrégats, coffrage : voir glossaire p. 114



ÉVEUX-SUR-L'ARBRESLE (Rhône)

# COUVENT SAINTE-MARIE- DE-LA-TOURETTE

(Inscrit par arrêté du 08/09/1965, classé par arrêtés du 11/12/1979 puis du 16/12/2011)

Figurant parmi les dernières réalisations de Le Corbusier, le couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette occupe une place à part dans l'œuvre de l'architecte pour qui « *ce couvent de rude béton est une œuvre d'amour* ». Si l'inscription au titre des monuments historiques intervient très rapidement après la construction de l'édifice, les débats autour de son classement illustrent les inquiétudes financières ainsi que les réticences de l'administration à aller plus avant dans la reconnaissance d'une œuvre contemporaine, pourtant déjà consacrée internationalement.

En 1953, désireux de rapprocher de Lyon leur centre d'études destiné à la formation des frères, les Dominicains de la Province de Lyon, après avoir écarté un projet de Maurice Novarina, contactent Le Corbusier à l'instigation du Père Couturier. L'architecte est chargé d'édifier un nouveau couvent à Éveux-sur-l'Arbresle, sur le domaine de la Tourette acheté par l'ordre en novembre 1943. Le projet, auquel collaborent André Wogenscky et Iannis Xenakis, offre une traduction contemporaine des modèles conventuels traditionnels. Le chantier débute en août 1956 ; dès le départ, des difficultés financières obligent à réduire certaines prestations. Les dominicains s'installent dans le couvent encore en travaux le 1<sup>er</sup> juillet 1959.



[1]

Le 8 septembre 1965, alors que l'édifice – et notamment l'église – n'est pas encore achevé, le couvent de Sainte-Marie-de-la-Tourette est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, une semaine après la mort de son architecte. Cette mesure est prise sans consulter les dominicains, mais en 1974, c'est pourtant le supérieur du couvent qui sollicite le classement de l'édifice. Le dossier est appuyé par le recenseur des monuments historiques : « *ce couvent est sans doute l'œuvre la plus importante et la plus significative de Le Corbusier [...] l'ensemble et l'originalité de l'œuvre en [font] une des choses*



[2]



[3]

*les plus précieuses à conserver dans l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle* ». Ce dernier insiste également sur l'opportunité que constitue la demande des dominicains, qui pourraient à terme vouloir céder le bâtiment : le couvent d'études a en effet été fermé en 1969 suite à la baisse des vocations, avant d'ouvrir au public en 1970 comme centre d'études théologiques.

La délégation permanente de la CSMH\* s'étant montrée défavorable au classement, le dossier est présenté le 20 décembre 1976 devant la commission plénière par l'Inspecteur des monuments historiques en charge du

Rhône qui, en raison des défauts de construction de l'édifice, préconise de s'en tenir à l'inscription. Dans son avis également opposé au classement, l'architecte en chef des monuments historiques souligne le manque de recul face à cette réalisation : « [s]a place et [s]a résonance ne pourront se dégager qu'avec le temps et apparaîtront fort différentes de celles que l'on semble leur prêter actuellement. [...] Sa protection paraît être amplement assurée par une inscription à l'inventaire supplémentaire qui offrirait l'avantage de ne pas entraîner le service des monuments historiques dans des obligations d'entretien [...] qui prendront certainement de la consistance. » Lors des débats, ces arguments se doublent de considérations plus subjectives : l'un des membres affirme ainsi « que l'architecture de ce couvent [ne peut] inspirer quelque sentiment religieux »... Si certains estiment que « le classement s'impose » pour cette œuvre « capitale [...] et de renommée internationale », la commission supérieure se prononce à une large majorité (25 voix contre 11) pour le maintien de l'édifice à l'inventaire supplémentaire.

Trois ans plus tard, le ministre de la Culture et de la Communication décide d'aller contre cet avis et signe l'arrêté de classement du couvent de la Tourette, le 11 décembre 1979. Le classement est étendu aux dépendances\* du couvent par arrêté du 16 décembre 2011, et la reconnaissance de cet édifice majeur de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle est couronnée par son inscription – avec seize autres réalisations de Le Corbusier dont la Maison de la culture de Firminy (Loire) – sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2016. **C.A.**

[1] L'église du couvent de la Tourette, détachée du reste des bâtiments de façon à aérer l'espace.

[2] Le cloître.

[3] Les « mitraillettes » ou « canons de lumière » permettant d'éclairer la sacristie et les autels secondaires de l'église.

\*CSMH, dépendances : voir glossaire p. 114



2<sup>ème</sup> partie :  
Des patrimoines  
parfois difficiles  
à protéger au titre  
des monuments  
historiques

---

# LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET ARTISANAL DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE : DIFFICULTÉS ET PARADOXES DE LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

Le patrimoine industriel du XX<sup>e</sup> siècle représente un corpus très particulier d'édifices architecturaux, encore plus atypique si l'on considère ses matériaux de production. Là où, dans l'appréciation de la valeur d'un patrimoine classique, la grille d'analyse laisse une place importante à la qualité esthétique, pour le patrimoine industriel et artisanal, cette proportion s'inverse : c'est l'intérêt scientifique et technique qui devient un critère incontournable. De même, l'histoire sociale peut jouer un rôle plus important dans l'évaluation de l'importance d'un bâtiment industriel, bien plus que pour le patrimoine à vocation religieuse ou domestique.

## **La complexité de l'analyse scientifique du patrimoine industriel**

L'enveloppe extérieure des constructions industrielles et surtout artisanales est souvent réduite à former un abri pour l'activité de production. Son aspect généralement épuré ne permet pas toujours de les distinguer d'un siècle à l'autre, d'une région à l'autre et parfois même d'une activité à l'autre. Les contraintes financières qui président au moment de la construction de tels bâtiments écartent, comme superflus, les décors portés, les sculptures et autres réalisations artistiques ou paysagères, rendant ainsi plus difficile l'évaluation de la qualité architecturale. Or, pour un large public, les décors sont des marqueurs qualitatifs et temporels mais également des critères de patrimonialisation. Ici absents ou réduits au minimum, ils ont été à maintes reprises la cause d'un certain désintérêt pour le patrimoine du travail. Aussi, la protection au titre des monuments historiques permet une reconnaissance de l'intérêt des innovations

[1] Rizerie des Alpes construite en 1908 par Francesco Cataneo (cessation d'activité en 1946).



[1]

technologiques, des équipements implantés dans un bâti parfois austère, de l'histoire sociale balayée par des vagues de transformations. Protégé au titre des monuments historiques en 2013, l'atelier de tissage Mattelon situé à la Croix-Rousse à Lyon n'offre qu'une façade ordinaire d'immeuble et des sheds\* sur cour tandis qu'à l'intérieur, un équipement remarquable et un cadre d'atelier traditionnel ont été préservés. De même, la cuivrerie de Cerdon (Ain), protégée en 2014 (p. 52-53), ne présente guère d'attrait par ses ateliers en appareil de briques et ses installations hydrauliques complexes. Il faut en franchir la porte pour découvrir un espace de travail unique et un outillage complet. Le travail de recensement permet toutefois de découvrir des bâtiments industriels qui dérogent à cette règle d'architecture minimaliste en associant esthétique et fonctionnalité ; cette minorité d'édifices obtient souvent une protection au titre des monuments historiques. C'est le cas de la centrale hydroélectrique des Vernes située à Livet-et-Gavet (Isère) dont la construction fut achevée en 1918 et qui a été classée en 1994, de l'usine de peignes de la Grande Vapeur à Oyonnax (Ain) inscrite en 1988, ou encore de la rizerie des Alpes [1] sise à Modane (Savoie), construite en 1908 et inscrite en 1987, qui servait au stockage de riz importé du Piémont.

Cependant, l'intérêt majeur du patrimoine industriel est essentiellement lié à l'histoire des sciences et des techniques, à l'importance au regard de cette histoire, des matériels qui se trouvent encore dans un bâtiment et qui prévalaient à son activité. Des installations, même conservées en parfait état, restent malaisées à évaluer surtout si l'exercice consiste à en extraire la part héritée du XX<sup>e</sup> siècle. Les éléments d'aspect récent s'appuient fréquemment sur un socle plus ancien, surtout pour le patrimoine artisanal dont les techniques éprouvées depuis des siècles ont parfois été réemployées depuis l'Antiquité et jusqu'à un passé très récent. Il a cependant été possible d'effectuer un tel exercice à partir de 2005 avec un certain nombre de moulins à farine situés dans le département de l'Ain en particulier. Ces moulins, héritiers de pratiques ancestrales dont certaines caractéristiques se sont maintenues depuis le Moyen Âge, notamment l'usage des meules, ont été modernisés pour poursuivre une activité vitale à la population jusque dans les années 1950. Ils conservent une image précieuse et complète de ce passé artisanal encore en prise directe au XX<sup>e</sup> siècle avec l'économie et la population locales.

### Difficultés liées à l'activité ou à la désaffectation du patrimoine industriel

La continue évolution technologique implique qu'une partie du patrimoine industriel et artisanal du XX<sup>e</sup> siècle soit confrontée à la destruction permanente de ses éléments plus anciens. Cela concerne en premier lieu les entreprises encore actives au XXI<sup>e</sup> siècle et donc toujours en mutation. Ce phénomène nécessaire à la bonne santé d'une entreprise est cependant difficilement conciliable avec la conservation d'un monument historique. Par ailleurs, les secrets de fabrication, la mise en sécurité des postes de travail et des sites font craindre par les entreprises l'ingérence d'institutions publiques et freinent aussi une protection au titre des monuments historiques. C'est pour ces raisons notamment que la protection de l'emblématique entreprise de pneumatiques Michelin, créée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à Clermont-Ferrand, n'a pas pu aboutir jusqu'ici malgré son fort potentiel patrimonial. La création en 2009 du parcours scénographique « L'Aventure Michelin » fut alors une alternative pour une mise en valeur patrimoniale. De même, la tour de trempe [2] à Unieux (Loire), lieu de production au cours des Trente Glorieuses de certains fleurons de l'industrie navale et militaire, n'a pas encore bénéficié d'une protection : les responsables de l'entreprise occupante ont émis des réserves quant aux contraintes de gestion des abords qu'aurait induit une protection au titre des monuments historiques.

Le patrimoine industriel est souvent confronté au problème de l'entretien de vastes bâtiments aux matériaux de construction spécifiques, à la maintenance d'un équipement initialement en mouvement et désormais immobile, ou à la



[2]

[2] Tour de trempe verticale d'Unieux. Construite en 1935, elle se dresse au milieu des bâtiments de la fonderie toujours en activité. Son usage était réservé aux pièces longues telles les arbres de marine durant leur traitement thermique, la position verticale évitant les déformations.

surveillance d'éléments parfois massifs qui impactent les structures du bâtiment. Face à ces dépenses considérables, les propriétaires publics ou privés de ce patrimoine endormi ont peine à opter pour une protection au titre des monuments historiques. D'autant que l'entretien minimum, voire la réhabilitation des édifices inscrits ou classés, devient ensuite nécessaire, sous peine de laisser ce patrimoine devenir encombrant et dangereux. Ce fut le cas malheureux de l'usine et des imposants métiers à tisser la dentelle de l'ancienne fabrique Commarmond de Villeurbanne, radiés du classement en 2007, et dont seule une machine classée put trouver refuge dans les réserves de la Cité internationale de la dentelle de Calais.

Enfin, sauf exceptions, l'abandon de nombreux sites de production a longtemps été associé au souvenir collectif d'une période laborieuse et inhumaine qu'il convenait de gommer au profit d'infrastructures modernes. Les collectivités suivant ainsi le goût de leurs administrés ont parfois préféré conserver et restaurer des exemples d'architecture résidentielle ou administrative, même médiocres, au détriment de sites industriels emblématiques de niveau national, livrant ainsi de nombreux bâtiments remarquables aux pelleteuses. Mais cette situation s'inverse aujourd'hui avec le recul de l'activité industrielle et le marasme économique durable : le souvenir d'un travail même ingrat est évoqué avec nostalgie.

Pour tous ces motifs se pose donc plus que jamais la question d'une protection au titre des monuments historiques du patrimoine industriel du XX<sup>e</sup> siècle, protection dont la vocation première reste la conservation et qui s'accommode assez mal dans ces cas avec les notions d'évolution technique ou de rentabilité. Pour une protection réussie, l'engagement autour d'un projet cohérent des propriétaires, des élus locaux, et parfois de bénévoles attachés aux sites, sont des impératifs vitaux.

### **Réussites et projets pour le patrimoine industriel du XX<sup>e</sup> siècle : les patrimoines liés à l'énergie hydraulique et au monde de la mine**

Malgré tous les obstacles, la conservation régionale des monuments historiques de l'ancienne région Rhône-Alpes a lancé en 2005 une campagne de protection liée au petit patrimoine hydraulique. L'opération fut longue et a nécessité un repérage minutieux des moulins et moulinages\* ainsi que la sensibilisation des propriétaires au recours à une protection au titre des monuments historiques. Comme pour toute installation hydraulique, les édifices issus pour l'essentiel du XX<sup>e</sup> siècle devaient avoir conservé leurs biefs\*, même désormais équipés de turbines, leurs installations dans leur implantation d'origine, même si celles-ci avaient été modernisées, et un bâtiment resté sobre.

La cuivrerie et le moulin à farine [3] de Cerdon (Ain) respectivement inscrits en 2013 et 2015, sont des exemples emblématiques de ce type de patrimoine,



héritiers du XIX<sup>e</sup> siècle mais qui ont perduré dans leurs activités au XX<sup>e</sup> siècle, et même jusqu'en 2010 pour la cuivrierie. D'autres moulins à farine situés sur des emplacements connus dès le Moyen Âge, aux bâtis hérités du XIX<sup>e</sup> siècle et ayant renforcé leurs activités au XX<sup>e</sup> siècle, ont aussi bénéficié d'une protection. Ainsi, le moulin Talard à Saint-Étienne-sur-Chalaronne (Ain) dont l'emplacement remonte au XIV<sup>e</sup> siècle fut inscrit en 2015. Le moulin semi-industriel de Crève-Coeur à Bourg-en-Bresse (Ain) qui prospérait dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ferma ses portes en 1956 et fut inscrit en 2005.

Les moulinages\* étaient représentés très majoritairement par de petites ou très petites infrastructures rurales, qualifiant un patrimoine essentiellement artisanal. La sélection des moulinages\* fut extrêmement rapide dans la mesure où nombre d'entre eux avaient été désaffectés dès avant la Seconde Guerre mondiale et dépouillés de leurs machines depuis longtemps. Les coquilles vides situées en milieu urbain avaient été démolies ou réutilisées en logements, les autres ont été laissées à l'abandon dans des vallons isolés. Seul le moulinage Suc à Soleymieux (Loire) a pu rejoindre en juillet 2007 le cercle très réduit des trois filatures et moulinages\* protégés au titre des monuments historiques en région Auvergne-Rhône-Alpes, conservant architecture, machines de filature et installations hydrauliques, le tout étant très bien documenté.

Les papeteries Canson-Montgolfier [5] à Davézieux (Ardèche), dont les machines et les bâtiments sont globalement anciens, représentent un exemple d'agglomération de structures successives au sein du même site de production installé au bord d'une rivière. Elles sont aussi représentatives des structures industrielles, petites et moyennes, qui ont perduré au cours du XX<sup>e</sup> siècle. La protection de ce site atypique est intervenue en 2012, suite à la demande du propriétaire.

Le patrimoine minier du XX<sup>e</sup> siècle n'a pour sa part pas fait l'objet d'une thématique de protection, même si plusieurs études sur le patrimoine industriel avaient été menées comme celle de la vallée du Gier par le service régional de l'Inventaire (actuel Inventaire général du patrimoine culturel) ou comme le remarquable repérage des infrastructures industrielles réalisé sous la houlette du Musée de la mine<sup>1</sup>. Quelques chevalements\* de mines de charbon ont été protégés sans pour autant donner lieu à des projets culturels, tel celui de La Ricamarie (Loire) protégé en 2000. La conservation de ces infrastructures reste difficile de par les surfaces en jeu et les problèmes techniques spécifiques liés aux installations d'extraction et au droit minier. Comme expliqué plus haut, de telles protections sont complexes et nécessitent des prérequis. Les protections obtenues débutèrent donc par une demande des propriétaires, souvent les collectivités locales déjà sensibilisées à la richesse de leur patrimoine industriel. À Saint-Pierre-La-Palud (Rhône), la mine de pyrite [6] fut inscrite en 2010 et ses bâtiments furent restaurés



[3]



[4]

1. Philippe Peyre (dir.), « 100 sites en enjeux », Saint-Étienne, Site Couriot/ Musée de la mine de Saint-Étienne, 2006.

[3] Moulin à farine de Cerdon. Le plansichter ou tamis horizontal permet la séparation des farines, finots et semoules. Dans les moulins traditionnels il est plus rare que les bluteries cylindriques communément utilisées.

[4] Moulin à farine de Cerdon. Mélangeuse permettant l'association de différents finots et farines avant la mise en sacs.

[5] Bâtiments de l'usine Montgolfier & Canson implantés dans la vallée de la Deûme, à Davézieux.

grâce à la volonté de la municipalité. Des bénévoles, anciens employés du site, s'étaient investis pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à ce patrimoine industriel après la fermeture de l'exploitation.

Le Puits Couriot à Saint-Étienne, dont le site était exploité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, s'articule autour d'un chevalement\* avec des infrastructures administratives et industrielles issues de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le Musée de la mine y était déjà installé avant que ne survienne le classement au titre des monuments historiques. La conservation et la mise en valeur de tout le plateau ont été réalisées par la ville de Saint-Etienne propriétaire, avec l'aide de la DRAC (p. 85-87). Le classement intervenu en 2011 englobe la totalité du circuit de traitement du charbon, du chevalement\* pour l'extraction jusqu'aux terrils\*, et tous les bâtiments du site, centrales électriques, ateliers, bureaux ainsi que le monument aux morts. Cette vaste protection était inenvisageable sans l'appui de la municipalité et a été facilitée par l'action culturelle très volontaire du conservateur du Musée de la mine.

Le carreau de la mine de Champgontier [7] à Prades (Ardèche) a été inscrit en 2010, suite à la demande du propriétaire privé. Ce petit carreau minier exploitait des veines de charbon et fut acquis par les descendants d'un contremaître soucieux



[5]



[6] Chevalement d'acier du puits Perret (1920-1928) à Saint-Pierre-La-Palud. Au premier plan, vue du bâtiment de la recette où arrivait le minerai de pyrite de fer, également exploité pour son soufre.

[6]

[7] Carreau de mine de charbon de Champgontier (1826-1965). Bâtiment de la salle des machines et chevalement en pierre du puits.



[7]

de préserver ce témoin d'une activité très tôt disparue dans le département. Plus modeste et propriété privée, le petit carreau de la mine peine à bénéficier d'une restauration globale tant la tâche est immense pour un particulier même dévoué. Le chevalement de pierre, les contreforts qui maintiennent le site au-dessus de la rivière, les anciens bâtiments administratifs bien entretenus dans leur clôture d'origine permettent aux visiteurs d'appréhender le fonctionnement de ce qui fut une des ultimes concessions ardéchoises.

Pour tous ces exemples, la protection au titre des monuments historiques constitue aussi une reconnaissance du travail déjà accompli par les acteurs locaux et un accompagnement des services de l'État – ministère de la Culture pour pérenniser les démarches de conservation. **J.B.**

\*sheds, biefs, moulinaiges, chevalements, terrils : voir glossaire p. 114

---

## FOCUS

# LA CUIVRERIE DE CERDON DANS L'AIN, *UNICUM* DU PATRIMOINE ARTISANAL

---



[8]

La cuivrerie de Cerdon est née en 1854 et n'a fermé ses portes définitivement qu'en 2010. Il s'agit d'un *unicum* en Europe. Né sur la Suisse, rivière dont l'énergie était exploitée depuis le Moyen Âge, l'établissement fut implanté par Eugène Main à l'emplacement d'une ancienne fabrique de pâte à papier contrôlée par les moines chartreux sous l'ancien régime. Le site, une fois transformé, s'est réorienté vers la production de chaudronnerie et de cuivrerie. Durant plus de 150 ans, et bien que la période d'expansion se situe au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la cuivrerie n'a pas cessé sa modernisation comme en témoigne l'adjonction régulière d'ateliers autour de la modeste bâtisse de pierre à l'origine de l'activité. Elle est, en ce sens, également représentative d'une

[8] Cuivrerie de Cerdon (1854-2010). Martinets\* fonctionnant à l'énergie hydraulique utilisés pour le martelage. Le travail était réalisé par les ouvriers assis sur des tabourets et œuvrant sur des chevilles montées sur billots.

activité du XX<sup>e</sup> siècle. Les ateliers de travail des métaux étaient très nombreux sur le territoire au Moyen Âge. Leur spécificité ne résidait pas tant dans le travail d'un métal en particulier que dans la nature du produit fabriqué. Certains ateliers produisaient des outils, les autres des armes ou de la serrurerie, voire de l'orfèvrerie. Le regroupement s'est produit progressivement, les productions les plus prestigieuses ou les plus stratégiques tombant souvent sous la houlette des puissants. Cependant, pour les usages les plus communs, les fabricants de vaisselle, d'outils légers, d'éléments de toitures, les cuivreurs ou les ferblantiers\* servaient une clientèle plus modeste sur tout le territoire, ces deux métiers se confondant souvent dans la mesure où l'approvisionnement d'un métal en particulier n'était pas toujours assuré, ni même sa pureté. La cuivrie de Cerdon, héritière de cette tradition ancestrale, a également contribué au progrès durant la Révolution industrielle en proposant de nouvelles techniques de fabrication, de nouveaux alliages et en améliorant la rentabilité de ses circuits de fabrication. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, elle a su optimiser l'énergie hydraulique en ajoutant une roue et une turbine électrique et occuper au mieux un espace contraint à cheval sur la rivière et au cœur d'un village. Des machines-outils françaises ou étrangères ont été acquises durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour maintenir un niveau de rentabilité suffisant et pour résister à la concurrence des usines de plus en plus grandes, fournissant des produits en série et de moins en moins chers. Les martinets\* côtoient désormais une presse. Autant témoin d'usages anciens que d'une inexorable mutation, moulin traditionnel et fabrique modernisée, héritière de la Révolution industrielle mais dans un environnement semi-rural, la cuivrie de Cerdon, aujourd'hui désaffectée mais récemment acquise par le Conseil départemental de l'Ain, reste un patrimoine industriel du XX<sup>e</sup> siècle à part. **J.B.**

\*ferblantiers, martinets : voir glossaire p. 114

---

# PROTÉGER LES GRANDS ENSEMBLES, UN ENJEU POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE ?

---

Le terme de « grands ensembles » désigne, dans le domaine de l'architecture contemporaine, un regroupement organisé d'habitations généralement sociales et d'équipements, édifiés rapidement au moyen de procédés industriels. Cette appellation apparaît dans la presse spécialisée française à partir des années 1930<sup>1</sup> et connaît son apogée après 1945. Elle témoigne de l'émergence d'une forme nouvelle d'habitat liée à une urbanisation croissante et à la nécessité d'organiser des logements collectifs à grande échelle. L'histoire de ces constructions, relativement bien connue, en est toutefois à ses débuts<sup>2</sup> : l'ampleur du corpus des grands ensembles et les différentes typologies existantes restent encore à recenser. En ce sens, Lyon et sa région regroupent un véritable panel d'expérimentations que ce texte propose d'entrevoir tout en abordant la question de leur reconnaissance patrimoniale.

## Les prémices d'une transformation de l'habitat collectif dans l'architecture lyonnaise (1901-1931)

Apparus dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Angleterre, les premiers ensembles de logements ouvriers ont d'abord été organisés et financés par les propriétaires d'usines sous la forme de cités ouvrières, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. De l'usine-pensionnat au phalanstère\*, en passant par les cités-jardins\* et les habitations bon marché (HBM), toutes sortes de modèles ont vu le jour au cours du XIX<sup>e</sup> siècle dans les pays industrialisés. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la hausse démographique, la concentration des grandes industries en milieu urbain et l'accélération de l'exode rural nécessitent de faire évoluer ces modèles tant pour des raisons d'hygiène et de confort que pour des raisons économiques et sociales. L'architecte lyonnais Tony Garnier (1869-1948) pressent l'importance de ces évolutions pour le siècle naissant et imagine, dès 1901 à Rome, un projet visionnaire dans lequel l'organisation d'une cité industrielle [1]

[1] La Cité industrielle.  
Cette ville nouvelle imaginée par Tony Garnier se déploie selon une trame sectorisée qui répartit les activités de la ville en différentes zones (travail, habitat, administrations, santé, loisirs...) autour d'un complexe industriel d'envergure. Afin de réduire les coûts et le délai de réalisation, un seul matériau est envisagé pour la construction de tous les édifices : le béton armé.



[1]

de 35 000 habitants, située quelque part entre Lyon et Saint-Étienne, est représentée dans les moindres détails. Les deux principes retenus, zonage fonctionnel des espaces urbains et utilisation du béton, procédé de fabrication industrielle, seront repris tout au long du XX<sup>e</sup> siècle comme point de départ des réflexions menées sur les grands ensembles<sup>3</sup>.

Avec l'accroissement des logements ouvriers et sociaux en ville, l'organisation de l'espace urbain devient indispensable. Elle fait l'objet d'une attention toute particulière par les pouvoirs publics dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : l'implication des collectivités et de l'État dans le financement de logements sociaux (loi Bonnefoy, 1912) et dans l'aménagement des centres urbains (loi Cornudet, 1919) permet bientôt la mise en œuvre de programmes de logements concertés d'une toute nouvelle ampleur.

À Villeurbanne, la cité des Gratte-Ciel [2] témoigne de l'émergence de ces nouveaux ensembles. Envisagée à partir de 1927 sous l'impulsion du maire Lazare Goujon, les Gratte-Ciel voient le jour après l'acquisition par la commune d'un terrain de 60 000 m<sup>2</sup>. 1100 logements sont proposés aux classes moyennes et défavorisées de la ville. Autre exemple remarquable, la cité des États-Unis [3], aménagée par Tony Garnier en périphérie de Lyon, doit davantage son nom au boulevard qui la dessert qu'à l'évocation d'un mode de vie américain. Contrairement au projet de Villeurbanne auquel Garnier avait d'ailleurs participé, celui des États-Unis

1. La première utilisation du terme est attribuée à l'ingénieur et urbaniste français Maurice Rotival (1897-1980), dans un article de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* paru en juin 1935 (n°6).

2. B. Vayssière, *Reconstruction, Déconstruction. Le Hard French ou l'Architecture des Trente Glorieuses*, Paris, Picard, 1988. D. Voldman, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Une histoire politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

3. Ce sera notamment le cas lors des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) initiés en 1928 sous l'égide de Le Corbusier.





[2]

[2] Cité des Gratte-Ciel à Villeurbanne (arch. Mōrice Leroux et Henri Chambon).

Aperçu des blocs d'habitation rythmant l'avenue avec un jeu de redents, de retraits et de terrasses. La construction est réalisée avec une structure d'acier remplie de briques.

[3] Cité des États-Unis à Lyon (arch. Tony Garnier).

Les immeubles de cette cité s'organisent selon un plan en H qui ménage des balcons centraux et des pièces intérieures lumineuses. Les espaces verts et les voies piétonnes aménagés au bas des immeubles donnent à ce grand ensemble toute sa taille humaine.



[3]

comporte un ensemble d'habitations assez basses, réparties en différents îlots au sein d'un « parc habité », tel que l'architecte l'avait imaginé pour sa Cité industrielle. Mais des difficultés de financement retardent le projet et contraignent son concepteur à augmenter la hauteur des îlots tandis que la mise en œuvre de certains équipements prévus à l'origine n'aboutit que bien des années plus tard (écoles, centres sociaux, transports...). Au final, 1567 logements HBM sont réalisés entre 1921 et 1934 avec le même souci d'apporter confort et modernité aux populations ouvrières de la périphérie lyonnaise.

#### **Grandeur et misère du logement collectif sous les Trente Glorieuses (1945-1975)**

Les cités des Gratte-Ciel et des États-Unis témoignent du choix encore rare dans les années 1930 d'une forme de « grands ensembles ». Après la guerre, cette solution est systématiquement retenue par les pouvoirs publics et connaît son apogée durant ce que Jean Fourastié a appelé les Trente Glorieuses<sup>4</sup>. À partir de 1945, l'explosion démographique provoquée par la hausse de la natalité et l'importation de main d'œuvre nécessaire à la Reconstruction\* entraînent une nouvelle crise du logement. L'appel de l'abbé Pierre au cours de l'hiver 1954 alerte l'opinion et les pouvoirs publics sur les conséquences dramatiques du mal-logement. L'État français s'engage alors dans une course à l'industrialisation de la construction pour produire vite et en grande quantité. Des subventions publiques sont attribuées aux filières du bâtiment, encouragées à déployer leurs efforts afin de réduire les coûts, les délais de construction et la qualification de la main d'œuvre. Les matériaux évoluent, et avec eux les procédés de fabrication. Sur les chantiers, c'est l'âge d'or du chemin de grue\* et des éléments préfabriqués qui permettent non seulement d'effectuer des économies d'échelle mais aussi d'augmenter la taille des opérations. Parallèlement, l'appareil législatif se dote d'outils permettant de rationaliser et d'organiser l'espace : le 31 décembre 1958, un décret définit les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) et les Secteurs de Rénovation Urbaine (SRU).

À Bron, un programme de logements collectifs d'envergure nationale est engagé dès 1951 sur les plans des architectes René Gagès, Franck Grimal et Pierre Bourdeix. Élevée entre 1954 et 1960 grâce à des crédits de dommages de guerre, l'Unité de voisinage de Bron-Parilly permet la réalisation de plus de 2600 logements répartis dans huit immeubles, deux « barres » et six « tours », disposées autour d'un parc paysager et d'un grand axe de circulation automobile. La trame de chaque bâtiment s'organise autour d'un caisson de 11 m de long sur 5,30 m de large et 2,50 m de haut correspondant à un appartement-type de trois pièces qui, combiné et modulable grâce à des cloisons coulissantes, façonne des logements de une à cinq pièces. Ce projet fut suivi du grand ensemble de

4. L'économiste français Jean Fourastié (1907-1991) est à l'origine de l'expression « Trente Glorieuses » qu'il théorise dans un ouvrage intitulé *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible, 1946-1975* paru en 1979. L'auteur y analyse la croissance économique exceptionnelle survenue durant cette période. L'expression s'est par la suite popularisée.

La Duchère, confié en 1953 aux architectes François-Régis Cottin et Franck Grimal : 5 000 logements sur un terrain de 600 ha devaient permettre de loger les employés des usines de Vaise.

Face à l'encadrement croissant des règles de la construction, aux enjeux de société et aux contraintes liées aux investissements financiers, architectes, ingénieurs, entreprises et bailleurs doivent, de concert, repenser la notion d'habitation collective. Des architectes soucieux d'écrire leur histoire ont pu analyser ce moment comme une révolution de la « création architecturale » en soulignant l'apparition de formes inédites et d'envergure dont l'Unité de voisinage et la Duchère se font l'écho<sup>5</sup>. Dans ces récits, les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) tiennent un place importante et sont présentés comme des moments d'échange à l'origine d'une nouvelle forme d'habitation collective. Née de ces congrès, la fameuse Charte d'Athènes, publiée par Le Corbusier en 1941 dans une première version intitulée « *La ville fonctionnelle* », rend compte des principes généraux retenus pour la planification et la construction d'une ville moderne. Or, la réalité sociale, c'est-à-dire l'histoire particulière des villes, leur patrimoine architectural, l'individualité de leurs résidents et l'économie des territoires en est évacuée. Une vision « idéalisée » voire « esthétisante »<sup>6</sup>, obnubilée par l'exploit technique, leur caractère pharaonique, moderne et fonctionnel, a pu participer à élever les grands ensembles au rang de modèle architectural incontournable.

Pourtant, dès les années 1950, les premières critiques émergent dans la presse : la « Sarcellite<sup>7</sup> » gagne les habitants, notamment les mères au foyer qui subissent l'enclavement des cités, leur monotonie et l'absence d'équipements. Les commentateurs parlent de « l'effet HLM » pour pointer l'aspect sériel, la disproportion de certains programmes et le mauvais vieillissement des matériaux. Contre l'inadéquation des grands ensembles, des groupes d'action municipale (GAM) se constituent au sein de la société civile pour imaginer des réponses plus adaptées aux besoins sociaux. Le premier de ces GAM voit le jour à Grenoble sous la municipalité d'Hubert Dubedout vers 1965 et s'implique dans la conception de l'ensemble urbain de la Villeneuve [4] réalisé entre 1970 et 1983.

Contre l'industrialisation massive des logements, certains architectes choisissent à la fin des années 1960 de revenir à l'autoconstruction en favorisant l'habitat individuel. Les démarches entreprises par les coopératives de « Castors » ou encore par le groupe *Évolutif* à l'origine des maisons-bulles (voir p. 100-105), illustrent cette mouvance. Au cours des années 1970-1980, l'État tente de réorienter les politiques publiques vers l'habitat individuel sans renoncer pour autant à l'habitat collectif. Les équipements, souvent oubliés ou inachevés par absence de crédits, sont enfin installés. C'est le cas à Saint-Étienne de la ZUP

5. Voir par exemple l'ouvrage de Jacques Rey, *Lyon, cité radieuse, une aventure du Mouvement moderne international*, Lyon, Libel, La Maison de l'architecture Rhône-Alpes, 2010.

6. Lire à ce sujet l'article de Raphaële Bertho, « Les grands ensembles, cinquante ans d'une politique-fiction française », *Études photographiques*, 31 | printemps 2014 (revue en ligne). L'auteur montre à travers l'analyse de la production photographique institutionnelle comment architectes, urbanistes et pouvoirs publics donnent à voir, sous la forme d'une véritable fiction, une image idéale des grands ensembles.

7. De la ville de Sarcelles, terme journalistique apparu dans la presse nationale française dès les années 1960 pour qualifier une sorte de névrose déclenchée par le caractère concentrationnaire et répétitif des grands ensembles.

8. Émission « Droit de réponse » du 22 janvier 1982, présentée par Michel Polac sur la première chaîne de télévision française.

[4] Quartier de l'Arlequin au sein de la Villeneuve à Grenoble-Echirolles (arch. Atelier d'Urbanisme et d'Architecture – AUA). Au premier plan, équipements communs et immeubles d'habitation à l'arrière-plan.



[4]

de Montreynaud qui, restée inachevée et coupée du centre-ville par une zone industrielle, fut un temps désaffectée. La municipalité élue en 1977 prend la décision de remédier à cette situation en multipliant les transports en commun et revalorisant la dimension paysagère du site. À Givors, la Cité des Étoiles [5] achevée en 1980 par Jean Renaudie, témoigne de la volonté d'intégrer des logements individuels dans un programme collectif en y imbriquant équipements et commerces.

### **La question de la protection des grands ensembles au titre des monuments historiques en Auvergne-Rhône-Alpes**

Le premier choc pétrolier de 1973 a marqué un coup d'arrêt dans la construction des grands ensembles du fait de l'amenuisement des financements et de la hausse du prix des matières premières. De plus, le vieillissement prématuré de certains matériaux, parfois mis en œuvre trop rapidement, commence à se faire jour. À cela s'ajoutent les premiers signes de contestation qui dénoncent l'isolement des grands ensembles et le désintérêt croissant des pouvoirs publics. Bientôt, les premières destructions spectaculaires sont diffusées à la télévision. *Faut-il raser les grands ensembles?*<sup>8</sup>, titre une émission populaire consacrée au sujet en 1982. La question, trente ans plus tard, reste d'actualité. Après la destruction en



[5] Cité des Étoiles à Givors  
(arch. Jean Renaudie).

[5]

2000 de la « muraille de Chine » de Saint-Étienne, surnom donné à l'immeuble de 270 m de long de la ZUP de Beaulieu réhabilitée dans les années 1980, une autre « muraille de Chine » à Clermont-Ferrand, premier grand ensemble de la ville construit de 1958 à 1960 dans le quartier Saint-Jacques, doit connaître le même sort. L'obsolescence du modèle urbain des grands ensembles, l'insalubrité grandissante des logements devenus de vraies « passoires énergétiques » au regard des nouvelles normes et le coût nécessaire à leur rénovation encouragent leur destruction. La création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2003 visait en revanche à favoriser la requalification et à redynamiser les politiques de la ville. Devant l'accélération de ces transformations, la question d'une éventuelle patrimonialisation des grands ensembles est posée lors d'un colloque qui se tient à Vénissieux en 1989 intitulé « *Faut-il protéger les grands ensembles ?* ». Entre 1990 et 2000, le ministère de la Culture se saisit de la question et établit une liste de 300 grands ensembles urbains remarquables. 51 ensembles ont été sélectionnés en vue d'une opération de rénovation urbaine dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), tandis que 50 autres ont été labellisés « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » (voir p. 62-63). Particulièrement représentatifs des constructions de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, produits de façon massive en très peu de temps, témoins de procédés de fabrication innovants<sup>9</sup>, les

**9.** En partenariat avec le Centre d'histoire des techniques et de l'environnement, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine fait paraître un rapport en 2009 intitulé *Ensembles urbains, 1940-1977*.

*Les ressorts de l'innovation constructive*, consacré aux matériaux et techniques de construction innovants mis en œuvre dans les ensembles urbains construits en France

**10.** Eugène Claudius-Petit, maire de Firminy à l'origine de l'opération « Firminy-Vert » préfère employer le terme de quartier pour qualifier ce vaste programme d'après les propos recueillis par Maryse Dufaux dans « Une cité blanche en pays noir : Firminy-Vert », *Femmes d'Aujourd'hui*, 16 septembre 1965.

**11.** L'Unité d'habitation, le stade, la piscine, la Maison de la culture et l'église Saint-Pierre ont tous été protégés au titre des monuments historiques entre 1984 et 2010. Voir Gilles Soubigou (dir.), *La Maison de la culture de Firminy*, coll. « Patrimoines pour demain », éd. La Passe du Vent, 2013.

**12.** Voir à ce sujet l'article de Jean-Patrick Fortin, « Des tours et des barres...une histoire du grand ensemble relue par un architecte », *Informations sociales*, 2005[3, n°123, p. 116-125.

grands ensembles d'après 1945 présentent la particularité de n'avoir fait l'objet que de très rares protections au titre des monuments historiques. En Auvergne-Rhône-Alpes, seul le grand ensemble<sup>10</sup> de Firminy-Vert conçu par Le Corbusier et l'urbaniste André Sive fait l'objet de protections au titre des monuments historiques<sup>11</sup>. Le classement récent du site au patrimoine mondial de l'humanité accordé par l'UNESCO a permis une reconnaissance internationale de l'ensemble du programme.

Les raisons de cette quasi-absence de grands ensembles au sein du corpus des monuments historiques à l'heure actuelle sont nombreuses. Ces édifices sont d'abord résolument inscrits « *dans le courant de la vie* » (voir p. 10) et ce d'autant qu'ils font l'objet d'une certaine urgence de rénovation. L'ANRU a pour objectif de mener à bien la démolition et la requalification de 250 000 logements en quelques années. Il faut également souligner les coûts parfois gigantesques liés à la rénovation urbaine que le budget du ministère de la Culture ne saurait soutenir. Mais au-delà des enjeux financiers, la question de l'ingérence de l'État dans la reconnaissance d'un « patrimoine historique et architectural » en réalité toujours très discuté, se pose. Longtemps prônés par les pouvoirs publics comme exemples d'une certaine modernité, certains grands ensembles sont peu à peu devenus le théâtre de crises répétées, le lieu par excellence où s'expriment depuis une quarantaine d'années un violent rejet du modèle social en place et une forte critique des pouvoirs publics. S'il est vrai que tous les grands ensembles n'ont pas connu la même histoire, il conviendrait sans doute de pousser plus avant l'analyse de ce gigantesque corpus afin d'identifier ce qui, en son sein, pourrait « faire patrimoine » en tenant compte de la mémoire qui s'y rattache. Sortant peu à peu d'une vision longtemps idéalisée, certains architectes prônent à leur tour, la nécessité d'analyser la diversité des grands ensembles trop souvent perçus comme homogènes, que les noms de « barre » ou de « tour » tendent à uniformiser<sup>12</sup>. Enfin, les notions de pluralité, d'organisation urbaine à grande échelle qui font parfois la qualité d'un grand ensemble, ne peuvent pas être parfaitement reconnues par une protection au titre des monuments historiques conçue pour une entité architecturale isolée (un château, une église, un édicule, et plus rarement un ensemble de bâtiments). Pour toutes ces raisons, la protection au titre des monuments historiques n'est sans doute pas adaptée à la reconnaissance de ces ensembles, contrairement aux autres moyens que tente de développer le ministère de la Culture depuis quelques années tels que les ZPPAUP, les AVAP (voir p. 71) ou le label « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » rebaptisé récemment « architecture contemporaine remarquable ». **J.P.**

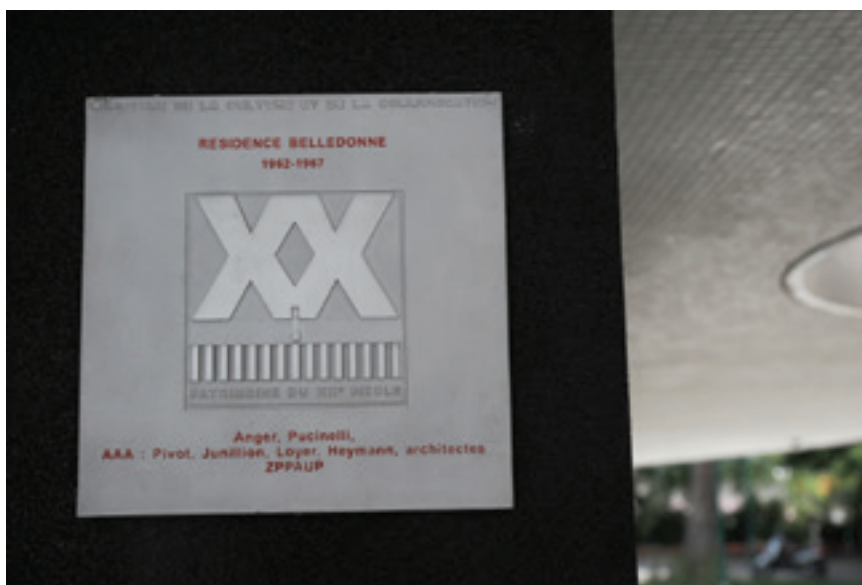
\*phalanstère, cités-jardins, Reconstruction, chemin de grue : voir glossaire p. 114

---

## FOCUS

# LE LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »

---



[6]

L'idée de créer un label dédié au patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle émerge dans les années 1980 à la suite de plusieurs constats parmi lesquels la disparition accélérée d'une partie du patrimoine industriel et la transformation du monde ouvrier. Les destructions de grands ensembles, également liés à l'histoire ouvrière, se multiplient, entraînant avec elles, une partie de la mémoire des Trente Glorieuses. Face à l'inadéquation d'une protection au titre des monuments historiques pour pérenniser tous ces témoins architecturaux du XX<sup>e</sup> siècle, une protection dite du « 3<sup>e</sup> type » ne relevant ni d'un classement, ni d'une inscription, est alors envisagée. En 1999 paraît une circulaire relative au patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle annonçant la mise en place d'un label visant à signaler, promouvoir et faire

[6] Plaque du label  
« Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle »  
apposée sur l'immeuble  
*Belledonne* dans le quartier  
de l'Île-Verte à Grenoble.

connaître les édifices et les ensembles urbains les plus significatifs du XX<sup>e</sup> siècle sans apporter pour autant le cadre législatif d'une protection au titre des monuments historiques. Il s'agit d'abord de sensibiliser le grand public et d'attirer son attention sur un patrimoine sortant des canons classiques d'appréciation par le biais d'une signalétique et de publications. En Auvergne-Rhône-Alpes plus de 260 entités patrimoniales [6] ont bénéficié de ce label depuis sa création. Parmi elles, une vingtaine de grands ensembles ont été sélectionnés à l'image de la cité Beaulieu-Le-Rond-Point à Saint-Étienne, de la cité du Biollay à Chambéry, de la cité Arlequin à Grenoble, ou de l'ensemble La Perralière à Villeurbanne.

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP)\* a renforcé les dispositions d'attribution de ce label, rebaptisé « label architecture contemporaine remarquable ». Le décret du 28 mars 2017 précise que seuls « *les immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant* » sont susceptibles de bénéficier du label. Six critères permettent d'apprécier cet intérêt : la singularité de l'œuvre, son caractère innovant, la notoriété de l'œuvre, l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique, son appartenance à un mouvement architectural, et enfin, la renommée de son auteur. Un travail documentaire approfondi devient également un préalable nécessaire à toute nouvelle labellisation. Enfin, il appartient aux propriétaires d'édifices labellisés de déclarer les travaux à venir, travaux soumis à d'éventuelles observations ou recommandations du préfet de région. **J.P.**

\* loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) : voir glossaire p. 114



---

# COMPLEXITÉ DE LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

---

Volet emblématique de la civilisation des loisirs du XX<sup>e</sup> siècle, les stations de sports d'hiver, principalement dans les Alpes, ont été le lieu d'expérimentations des architectes et urbanistes du Mouvement moderne\*. Si les différentes phases de leur développement et les logiques qui ont présidé à leur création sont aujourd'hui mieux connues, elles sont également menacées pour des raisons de rentabilité foncière et touristique, posant avec urgence la question de leur protection.

## Panorama de la conquête de la montagne

Lieu de tourisme estival dès le XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que la montagne commence à être prisée l'hiver. La pratique du ski se développe dans des stations thermales ou aménagées pour la villégiature estivale comme Morzine, Saint-Gervais ou Chamonix, avant l'apparition dans les années 1930 des premières stations uniquement vouées aux sports d'hiver. Ces stations de « première génération » se développent de façon anarchique autour des villages, à faible altitude. Elles sont encore réservées à une élite qui y perpétue les usages hérités des stations thermales et balnéaires et y affirme son goût pour la modernité architecturale. Megève, « lancée » par la baronne Noémie de Rothschild, pour laquelle Henry-Jacques Le Même invente le type architectural du « chalet pour skieurs », en est l'exemple le plus abouti.

Avec l'avènement du Front Populaire, la puissance publique s'investit dans l'aménagement de la montagne. La création d'un sous-secrétariat d'État aux Loisirs et aux Sports, sous l'égide de Léo Lagrange, impulse une véritable économie

[1] Vue générale de la station de Courchevel 1850 (carte postale ancienne).



[1]

du loisir ainsi que la démocratisation des sports d'hiver. En 1936, un comité d'experts est créé auprès du Commissariat au tourisme afin de développer des « superstations » capables de faire face à la concurrence et d'attirer les touristes français et étrangers. Les critères du site d'implantation et les caractéristiques de la « superstation » sont alors définis : conception d'ensemble et intégration de toutes les activités. À la Libération, l'État affirme sa volonté d'« ouvrir la montagne à la jeunesse française grâce à une exploitation à caractère social de son équipement et pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre<sup>1</sup> », donnant naissance aux stations de « deuxième génération », implantées au niveau des alpages et développées de façon cohérente. En 1946, le projet d'aménagement des Trois Vallées, défini avant-guerre, débute par la création de la station de Courchevel 1850 [1], financée par le Conseil général de la Savoie. Cette station est pionnière à double titre : premier essai d'aménagement de la haute montagne par la puissance publique, elle servira de modèle pour Tignes (1952), Chamrousse (1952-1959) et Merlette (1962). D'un point de vue architectural, l'« école de Courchevel » des architectes urbanistes Laurent Chappis et Denys Pradelle révolutionne l'art de bâtir en montagne : les constructions réalisées entre 1949 et 1955 sont adaptées aux besoins des citadins en altitude, sans imitation de l'architecture vernaculaire\*. Contemporaine de Courchevel, la station de Méribel suit toutefois

1. Jean-François Lyon-Caen (dir.), *Montagnes et territoires d'invention*, école d'architecture de Grenoble, 2003, p. 51.



[2] Les immeubles « en cascade » d'Arc 1600, implantés perpendiculairement à la pente pour les dissimuler à la vue des skieurs.

[2]

un autre modèle : développée par un promoteur, le major Peter Lindsay, sur un plan d'ensemble élaboré par les architectes Paul Grillo et Christian Durupt, le choix y est fait d'une architecture vernaculaire\* et intégrée au site tandis que les aménagements intérieurs, conçus par Charlotte Perriand, illustrent les principes de rationalité, de sobriété et de fonctionnalité chers au Mouvement moderne\*.

Au début des années 1960, grâce aux mesures sociales et à l'élévation du niveau de vie, la pratique du ski s'est beaucoup développée. La croissance rapide de la clientèle incite à mettre en place une doctrine d'aménagement coordonnée par les services de l'État, rétrospectivement appelée « Plan Neige<sup>2</sup> ». Dirigée par l'ingénieur des ponts et chaussées Maurice Michaud, elle vise la réalisation de 10 000 lits touristiques par an. Cette politique d'aménagement du territoire – qui trouve son pendant balnéaire dans la « Mission Racine » sur la côte méditerranéenne – doit permettre d'apporter des ressources d'appoint aux régions déficitaires et permettre à tous de profiter des vacances d'été comme d'hiver. Ce plan impose le concept de « station intégrée », ensemble touristique créé *ex nihilo* pour lequel un promoteur unique aménage le domaine skiable et construit le parc immobilier, sous le contrôle des services de l'État. Ces stations de « troisième génération » sont construites en site vierge, au-dessus de 2000 m d'altitude – ce qui permet désormais l'amélioration du niveau des skieurs – pour garantir un

2. Jean Ravaud, commissaire général au tourisme, annonce le 19 octobre 1967 les principes d'une politique d'aménagement de la montagne, pratiquée dans les faits depuis l'après-guerre. Cf. Marie Wosniak, *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver - Stations de Tarentaise 1945-2000*, Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, 2006.

3. Cf. numéro du 11 février 1973 de l'émission *La France défigurée*, intitulé « Les tours à la montagne », s'attachant à un nouveau projet immobilier très contesté à l'Alpe d'Huez. Dans un autre numéro de cette émission, la station de Flaine, qui se caractérise par l'emploi du béton armé non camouflé, est comparée à Sarcelles.

enneigement optimal. Le parti d'urbanisme adopté est compact et fonctionnel, et le modèle retenu celui de l'immeuble collectif édifié selon des techniques industrielles : barres (résidence Aime 2000 de Michel Bezançon baptisée le *Paquebot des neiges* [1969-1970] à Plagne 2000) ou immeubles en cascade suivant la pente (Arc 1600 [2]). Laboratoires d'une architecture de loisirs, les stations intégrées vont pour certaines d'entre elles être profondément marquées par la personnalité de leurs promoteurs et de leurs concepteurs, à l'image de Flaine par Eric Boissonnas et Marcel Breuer (1960-1969), d'Avoriaz [3] avec Gérard Brémond et Jacques Labro (1962-1965) ou des Arcs par Roger Godino et Charlotte Perriand (1967-1972), qui toutes offrent une grande cohérence architecturale.

Cependant, malgré d'indéniables réussites, des inquiétudes naissent face au bétonnage des cimes et aux ravages causés par la ruée vers « l'or blanc »<sup>3</sup>. Peu à peu, les vacanciers rejettent eux aussi le modèle intégré, acceptant mal de retrouver à la montagne ces immeubles collectifs qu'ils ne voient que trop en ville. Cette désaffection aboutit aujourd'hui à un retour au style régionaliste et au modèle du chalet individuel – très consommateur d'espace par ailleurs – qui uniformisent lentement des stations qui avaient su se créer une identité propre.

### Quel type de protection, pour quel type de station ?

Cette architecture touristique, conçue selon les normes et les attentes d'utilisateurs

[3] Vue générale de la station d'Avoriaz, édifiée sur une pente sud face au domaine skiable dans une recherche d'intégration au paysage : les toitures semblent épouser les formes de la montagne et les structures de béton sont recouvertes de tavaillons de cèdre rouge non vernis afin qu'ils se patinent.



[3]



[4] L'hôtel *Le Flaine* (1967) et sa terrasse sud en porte-à-faux sur la falaise. Les immeubles de la station ont été construits en préfabrication lourde selon le procédé de Baretts et les matériaux acheminés sur le chantier par téléphérique.

[4]

d'une époque donnée, doit donc s'adapter aux goûts en constante évolution de sa clientèle. Sa modernisation entraîne destructions et dénaturations<sup>4</sup>, aggravées dans les stations les plus huppées par la pression foncière et les velléités de densification.

Les premières protections au titre des monuments historiques naissent de ces inquiétudes. En 1990, Eric Boissonnas, contraint de céder la station de Flaine, l'une des plus emblématiques des Alpes françaises, s'inquiète de son devenir et entreprend des démarches pour obtenir sa protection. Une instance de classement est prise sur l'hôtel le plus iconique de la station, *Le Flaine* [4], et le dossier est présenté en COREPHAE en décembre 1990. À la demande des membres, l'hôtel *Bételgeuse*, qui forme un ensemble avec *Le Flaine*, est lui aussi protégé<sup>5</sup>. Cas paradoxal, c'est donc à la volonté d'un promoteur que l'on doit les premières protections au titre des monuments historiques au sein d'une station de sports d'hiver<sup>6</sup>.

Pour les services de l'État se pose cependant d'emblée la question de l'adaptation de l'« outil » monument historique à la problématique des stations : que retenir, comment justifier le choix de tel immeuble de logements ? Ne faut-il pas plutôt protéger les édifices culturels ou culturels, souvent conçus comme des œuvres uniques, représentatifs du type d'architecture de la station et en général placés au centre de la composition d'ensemble ? Et surtout n'est-il pas préférable d'opter pour une protection de type urbanistique ? La création d'une ZPPAU\* fut ainsi vivement recommandée dans le cas de Flaine, comme elle le sera par la suite aux Arcs ou à Avoriaz, sans plus de succès.

Le corpus des monuments historiques dans les stations de sports d'hiver de la région Auvergne-Rhône-Alpes va par la suite assez peu s'étoffer<sup>7</sup> : quelques grands noms de l'architecture, Marcel Breuer à Flaine, donc, pour lequel il convient d'ajouter le classement de la chapelle œcuménique rendu possible par la volonté de son propriétaire, le syndicat intercommunal de Flaine<sup>8</sup>, mais aussi Henry-Jacques Le Même, dont la maison-agence à Megève est inscrite par arrêté en date du 12 juillet 1995, suite à sa demande. Plus récemment, le classement du chalet de Charlotte Perriand à Méribel (voir p. 96-97) illustre lui aussi ces protections rendues possibles par la volonté de leurs propriétaires privés, face à l'opposition parfois virulente des communes, inquiètes des contraintes que peuvent faire peser les périmètres de protection. Enfin en 2001, grâce à l'inventaire conduit sur la station de Courchevel 1850, six édifices – l'église Notre-Dame de l'Assomption et cinq chalets individuels, derniers de la station n'ayant pas fait l'objet de modifications – sont présentés en commission régionale ; quatre d'entre eux, ainsi que l'église, sont inscrits au titre des monuments historiques et une ZPPAU\* est également mise en place en 2004.

**4.** Le cas des aménagements intérieurs des Arcs est à cet égard emblématique : considérées comme obsolètes et démontées plutôt que d'en faire un argument de vente pour la station, les cuisines-bar et les salles de bains-cabines conçues par Charlotte Perriand n'échappent pourtant pas à l'œil des marchands d'art...

**5.** L'arrêté d'inscription en date du 14 décembre 1990 ne concerne que les façades et toitures des deux hôtels, excluant les aménagements intérieurs conçus par Marcel Breuer, en particulier les imposantes cheminées.

**6.** Il est vrai qu'Éric Boissonnas fut un investisseur singulier, davantage intéressé par le rayonnement culturel de Flaine que par sa rentabilité financière : « Pour que puisse se réaliser l'œuvre que ce site appelle, les promoteurs acceptent de renoncer à la poursuite de bénéfices immédiats qui est incompatible avec des aspirations vers un ordre architectural raisonné ». Éric Boissonnas, *Flaine, la création*, Paris, éditions du Linteau, 1994.

**7.** Ne sont bien entendu pas évoquées ici les protections du bâti « traditionnel » des villages de montagne.

**8.** Classement au titre des monuments historiques par arrêté en date du 4 décembre 2014. Cf. Claire Aubaret, Collectif, *Monuments historiques 2013-2014 - Deux années de protections en Rhône-Alpes*, Lyon, DRAC, 2015, p. 95-96.



[5] La résidence *Belles Challes* (1973-1976), située à l'entrée d'Arc 1800, est, avec *Lauzières*, le programme immobilier le plus important de la station. Conçue pour une clientèle modeste, elle comprend 1860 lits, répartis en 380 studios de 26m<sup>2</sup> aménagés par Charlotte Perriand.

[5]

Flaine exceptée, les protections se concentrent donc sur des stations de première ou de deuxième génération, pour lesquelles elles semblent plus adaptées, en dépit des difficultés évoquées. Elles se heurtent en effet, dans le cas des stations de troisième génération, non seulement aux réticences des promoteurs, mais également au fait que leur conception d'ensemble s'accommode mal de protections au cas par cas. Les sites patrimoniaux remarquables\* semblent ainsi être les outils les plus adaptés pour contrôler leur unité architecturale et leurs extensions urbanistiques. Toutefois la sauvegarde de ce patrimoine, comme toujours, passe aussi par sa valorisation : la labellisation « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » de cinq stations (Flaine, Avoriaz, les Karellis, les Arcs 1600 et 1800 [5]) en mars 2003 vise ainsi à sensibiliser les usagers des stations à la valeur patrimoniale de ces lieux. C'est en prenant conscience de leurs spécificités, de leur inventivité et de leur modernité que l'on atteindra peut-être un équilibre entre rentabilité financière et maintien de l'identité des stations. **C.A.**

\*Mouvement moderne, vernaculaire, ZPPAU, ZPPAUP, sites patrimoniaux remarquables : voir glossaire p. 114

---

## FOCUS

# ZPPAUP, AVAP, SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES\* : LES OUTILS COMPLÉMENTAIRES DE PROTECTION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

---

Les regroupements concertés d'édifices du XX<sup>e</sup> siècle, tels que les stations de sports d'hiver ou les grands ensembles, lorsqu'ils présentent des logiques d'ensemble remarquables et des éléments architecturaux intéressants, peuvent faire l'objet d'une protection au titre du code de l'urbanisme souvent mieux adaptée qu'une protection au titre des monuments historiques. Ce type de dispositif s'est fortement développé durant les dernières décennies et a abouti notamment à la création des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP\* et des AVAP\*, depuis 2016 tous regroupés sous le terme « site patrimonial remarquable\* ». Ces documents d'urbanisme doivent permettre aux collectivités de gérer l'aménagement de leur territoire en tenant compte de leur dimension urbaine et patrimoniale. Dans le cas des stations de sports d'hiver, dont la gestion urbaine s'avère généralement contrainte par le besoin d'attractivité, la pression foncière et les enjeux touristiques, la mise en place de ces aires urbaines à caractère patrimonial permet également de garantir une certaine cohérence du territoire face à ses nombreuses transformations.

C'est pour toutes ces raisons et au vu d'une densification urbaine de plus en plus intense que la commune de Saint-Bon-Tarentaise (Savoie) a accepté de mettre en place à partir de 2002, une ZPPAUP\* pour la station de ski pionnière « Courchevel 1850 » qui fut le prototype de la « station intégrée » à la française. Au terme d'une étude préalable soumise à enquête publique, un zonage « multi-sites » à la parcelle, accompagné de dispositions et de préconisations en matière de construction et d'aménagement fut établi. Ce document d'urbanisme intégrait une dimension patrimoniale qui reposait notamment sur la définition de « cônes de visibilité », du repérage de spécimens architecturaux (chalets, église, résidences...), et des grands principes de composition témoignant de la station d'origine. **J.P.**

ZPPAUP, AVAP, site  
patrimoniaux remarquables :  
voir glossaire p. 114





3<sup>ème</sup> partie :  
Une patrimonialisation  
au long cours

---

## ET APRÈS LA PROTECTION ?

---

**Si la protection au titre des monuments historiques « consacre » la valeur patrimoniale d'un édifice, la reconnaissance collective de cette valeur prend parfois plus de temps, surtout s'agissant du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. Les restaurations, réutilisations ou reconversions, opérations au long cours qui nécessitent l'engagement financier des propriétaires, permettent aussi la réappropriation de ces édifices.**

ÉVEUX-SUR-L'ARBRESLE (Rhône)

# LA RESTAURATION DU COUVENT DE LA TOURETTE

(Inscrit par arrêté du 08/09/1965, classé par arrêtés du 11/12/1979 puis du 16/12/2011)

La restauration du couvent de la Tourette (voir p. 40-41) menée entre 2007 et 2012 illustre la spécificité des travaux portant sur l'architecture contemporaine et révèle notamment les pathologies liées aux modes constructifs chers à Le Corbusier. Au cours de ce chantier d'envergure, trois types d'interventions conduites respectivement sur les bétons, l'étanchéité des bâtiments du couvent et la vitrerie ont permis d'améliorer la connaissance de cette icône de la modernité architecturale et d'en assurer la conservation.



[1]

Dans la décennie précédant le chantier, un suivi régulier de l'entretien du couvent avait déjà permis une importante reprise de son étanchéité en 2002. Toutefois, une restauration d'envergure est apparue bientôt nécessaire aux Dominicains, maîtres d'ouvrage, à l'association des amis de la Tourette, et à l'État - ministère de la Culture en charge du contrôle scientifique et technique de ce monument classé. Une étude préalable commandée en 2002 à Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques, devait permettre de faire le point sur l'état sanitaire de l'édifice et sur sa future mise en conformité avant d'élaborer le phasage des interventions. Par ailleurs, l'étude des modes constructifs corbuséens permettait de justifier les types d'interventions à favoriser.

L'usage du béton pré-contraint\* et du décoffrage\* sans reprise, par exemple, alors peu utilisés et maîtrisés en dehors des ouvrages de travaux publics, témoignent de l'innovation corbuséenne. Les pathologies, de faible ampleur, se sont traduites par un gonflement puis par l'éclatement du béton provoqués par l'oxydation des armatures, trop peu enrobées, et par l'apparition de nids de cailloux\*. Leur restauration a consisté en un nettoyage à l'eau sous faible pression, une passivation\* des fers, un ragréage\* dans le ton et l'aspect du matériau d'origine et enfin un traitement hydrofuge. La technique particulière du nettoyage cryogénique\* a été utilisée pour l'intérieur de l'église, afin de conserver, sans les atténuer, les empreintes des bois de coffrage sur les élévations.

Concernant l'étanchéité du monument, des infiltrations avaient été constatées dès 1958 sur les terrasses du cloître suspendu, que Le Corbusier, dans un courrier, « *regrette infiniment* ». Des interventions ponctuelles et une importante réfection en 2002 avaient porté sur les problèmes récurrents d'étanchéité, sans les résoudre. Ce constat établi et après enlèvement de la terre végétale recouvrant l'ensemble des terrasses sur plus de 1000 m<sup>2</sup>, un isolant thermique en verre cellulaire a finalement été installé. La terre a ensuite été replacée et les « collines », comme les décrivait Le Corbusier, ont pu être reformées,

conformément au projet d'origine.

Le respect du droit moral de l'architecte était l'une des spécificités juridiques de ce chantier. La Fondation Le Corbusier, légataire de l'architecte, en est la garante et doit notamment être consultée au stade de l'étude, du projet aussi bien que des travaux portant sur les réalisations de l'architecte. Ainsi, au cours du chantier, un débat s'est engagé au sujet de la vitrerie du couvent. La question de la conservation des verres simples d'origine ou de leur remplacement par des verres stadip®\* de plus forte épaisseur s'est posée. C'est cette dernière solution qui a finalement été retenue au motif que ces verres permettent une isolation thermique efficace, tout en restituant la transparence d'origine et ce, dans le respect des normes actuelles ERP (établissement recevant du public). Un profilé\* de laiton faisant barlotière\* et tenant compte de la nouvelle épaisseur des verres (8 mm) a dû par la suite être spécifiquement élaboré. Il devait notamment respecter le matériau d'origine, le rythme et l'homogénéité visuelle des verres ondulatoires tout en assurant le maintien des verres entre eux.

Le couvent de la Tourette, par la texture des matériaux, le traitement des surfaces du béton et l'absence de tout ornement, relève de l'architecture dite « brutaliste ». Ce qualificatif, qui renvoie d'abord à une certaine austérité, masque l'innovation des techniques employées au moment de la construction du couvent et le raffinement du projet initial de Le Corbusier, dont il eut l'intuition lors de ses visites de l'abbaye du Thoronet (Var) et de la chartreuse italienne de Galluzzo. **F.S.**

[1] Toitures du cloître dont il a fallu résoudre les problèmes d'étanchéité.

[2] Aperçu des verres stadip® insérés entre les barlotières\* de laiton.

\* béton pré-contraint, décoffrage, nids de cailloux, passivation, ragréage, nettoyage cryogénique, stadip®, profilé, barlotière : voir glossaire p. 114



[2]

# LA RESTAURATION DE LA ROTONDE FERROVIAIRE

(Inscrite par arrêté du 28/12/1984)

**La rotonde du dépôt de locomotives de Chambéry est un exemple original d'architecture industrielle du début du XX<sup>e</sup> siècle, dont la patrimonialisation s'est faite progressivement. Protégée au titre des monuments historiques quand elle était menacée, sa restauration a permis de révéler tout son intérêt aux yeux de son propriétaire même, et d'assurer son succès auprès du grand public. Au point qu'aujourd'hui, on peut la qualifier – facilement – de locomotive du tourisme patrimonial à Chambéry, ville d'art et d'histoire.**

La rotonde a été construite pour la compagnie des chemins de fer du PLM de 1906 à 1910 pour faire face au trafic grandissant autour de l'ancienne capitale de la Savoie. Édifiée par la Société des Fonderies et Ateliers de Fourchambault (Nièvre), cette rotonde monumentale de 108 m de diamètre, la plus grande de ce type construite en France, était en mesure d'abriter jusqu'à 72 locomotives pour en assurer la maintenance. Elle repose sur une ossature métallique de technique Eiffel de 18 piliers fondés sur des pilotis de bois et portant de grands arcs, déterminant une succession de travées\* rythmées par 36 voies rayonnantes. Couverte d'ardoises, elle est fermée par un mur extérieur en pierre, surmontée d'un grand dôme assurant l'éclairage et couronnée d'un lanterneau\* arrondi, culminant à près de 35 m de

haut. D'une surface totale au sol de près de 2000 m<sup>2</sup>, elle est la seule à demeurer en France quasiment dans son état d'origine.

Inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 1984, son état s'est progressivement dégradé et une restauration apparut urgente à l'aube des années 1990, quand les fuites dans la toiture, outre qu'elles préjudiciaient aux travaux qui se déroulaient à l'intérieur, sur les machines, faisaient craindre pour la pérennité même de l'édifice. Cependant, le statut d'établissement public d'État de la SNCF ne permettait pas d'envisager une aide financière du ministère de la Culture, qui ne pouvait intervenir qu'au titre de l'autorisation et du contrôle de la conformité des travaux. Il a donc fallu faire œuvre de pédagogie et convaincre le propriétaire de la nécessité d'une intervention respectant l'authenticité première du monument. Notamment, de refaire la couverture dans le même matériau qu'à l'origine, donc en ardoises, d'un coût non négligeable surtout en raison des dimensions de la coupole. Cependant, l'ardoise locale utilisée en 1910 n'étant plus disponible, il a fallu choisir une ardoise d'Espagne dont l'aspect s'en rapprochait le



[1]



[2]



[3]

L'intérêt du monument a été consacré aussi par l'attribution en 2005 du label « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ». Depuis 2014, la rotonde abrite sur 800 m<sup>2</sup> de sa surface un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)\* qui lui est spécifiquement dédié. Siège d'expositions et abritant une collection de locomotives représentant l'histoire des chemins de fer, elle est visitée toute l'année par des groupes guidés, attirant notamment des milliers de passionnés lors des Journées européennes du Patrimoine. **F.H.**

[1] Chambéry, rotonde SNCF, vue générale.

[2] Chambéry, rotonde SNCF, vue intérieure, détail de la charpente métallique du dôme.

[3] Chambéry, rotonde SNCF, pont tournant relié aux voies rayonnantes accueillant les locomotives en maintenance.

\* travées, lanterneau, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : voir glossaire p. 114

plus. Il fallut aussi que les travaux, outre l'échelonnement du financement auquel entre temps le Conseil général de Savoie prit part, se déroulent par phases afin de ne pas interrompre l'usage du lieu. La fin des années 1990 a vu se dérouler, trois travées\* par trois travées, la restauration de l'anneau, puis au début des années 2000 celle du dôme et du lanterneau\*. Outre la toiture il a été nécessaire de restaurer une partie de la charpente métallique, trop rouillée, les éléments remplacés étant comme à l'origine rivetés à chaud.



---

# DEUX EXEMPLES DE RECONVERSIONS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

---

LYON (Métropole de Lyon)

## LE GARAGE CITROËN

(Inscrit par arrêté du 18/05/1992)

La protection au titre des monuments historiques du grand garage Citroën de Lyon a permis de reconnaître ce bâtiment comme un témoin de la formidable histoire de l'automobile française. Plus qu'ailleurs, l'aventure automobile a marqué profondément la ville de Lyon. Mais lorsque André Citroën fait bâtir « la plus grande station-service du monde » en 1929, le déclin de l'industrie automobile lyonnaise est bien amorcé, face à la production de masse défendue par les grands constructeurs (Citroën, Renault, Peugeot, Panhard). La nouvelle technique de vente de voitures populaires exige un réseau de concessionnaires exclusifs ; Lyon accueillera l'exemple abouti de la concession-type avec ce garage gigantesque, cathédrale de verre et de béton dédiée au nouvel objet de consommation.

Ces nouvelles concessions doivent être vastes, lumineuses, modernes, pratiques, organisées, et proposer un grand nombre de services. Le garage de Lyon, implanté dans le 7<sup>e</sup>



[1]

arrondissement, répond tout à fait à ce cahier des charges. Son mode de construction en béton armé (technique encore relativement rare à Lyon en 1929) doit dégager une forte image de modernité, à l'instar des voitures présentées. Cette architecture audacieuse est portée par Maurice-Jacques Ravazé (1885-1945), architecte en chef du service architecture des usines depuis 1923, et ses assistants, les architectes Wybo et Lagrange. L'ingénieur Jean Prouvé est associé pour la conception et le dessin des grandes baies vitrées, des ferronneries, des ascenseurs, de la grande porte en accordéon de l'atelier-rue, et probablement de la structure même de l'édifice. Le garage, inauguré en 1932, se présente alors comme un vaste bâtiment de plan trapézoïdal qui s'élève sur cinq étages. L'entrée principale, judicieusement située à l'angle ouest, au carrefour de deux grands axes urbains, est signalée par deux tourelles monumentales et surmontée de l'enseigne Citroën. Le rythme horizontal des longues façades latérales est accentué par la présence de baies à claire-voie\* entrecoupées d'huissieries\* métalliques. À l'intérieur, les différents services (bureaux, exposition, vente, stockage, réparations) sont répartis sur une surface totale de 37 000 m<sup>2</sup>. Soucieux du caractère fonctionnel des espaces, les architectes ont imaginé une distribution rationnelle selon les différentes

activités en créant notamment différents niveaux de circulation, tantôt piétonne tantôt automobile. Les escaliers logés dans les tourelles d'angle et les deux rampes superposées visibles depuis l'extérieur du bâtiment rue Bechevelin témoignent de cette diversité. Ce dispositif est complété par la présence d'ascenseurs et surtout d'une « rue centrale », véritable coursive\* intérieure, qui marque l'axe principal de ce réseau. Témoin remarquable de l'histoire automobile et édifice aux qualités esthétiques incontestables, le garage Citroën s'imposait également par l'ingéniosité de son dispositif intérieur. Ce sont toutes

ces raisons qui ont plaidé en faveur de son inscription au titre des monuments historiques en 1992.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le garage a subi de nombreux appauvrissements et transformations, suite aux différents rachats et faillites de la société Citroën. La transformation du toit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'installation d'une dalle\* intermédiaire dans le grand hall d'entrée dans les années 1970, la pose de cloisonnements occultants, la dépose des mains courantes chromées ou la modification des sols font partie des dénaturations opérées. Malgré l'évolution incessante des techniques de



[2]

vente, les contraintes financières et les restructurations du secteur automobile ou encore la pression foncière, le garage est resté la propriété de Citroën jusqu'en 2011 et a échappé à la destruction. À partir de 2008, l'édifice fait l'objet de nombreux projets de réhabilitation qui se succèdent et interrogent d'autres usages possibles. Mais comment le reconvertir tout en gardant la lecture et la compréhension du garage d'origine ? La reconversion d'un immeuble du XX<sup>e</sup> siècle à la destination très forte, avec une personnalité très particulière, n'était pas aisée. Le chantier qui s'est alors ouvert a dû répondre à ces interrogations. **R.V.**

[1] Lyon, 7<sup>e</sup> arrondissement, Garage Citroën, angle sud du bâtiment. À l'arrière, aperçu des rampes d'accès intérieures.

[2] Lyon, 7<sup>e</sup> arrondissement, Garage Citroën, entrée principale.

\* baies à claire-voie, huisseries, coursive, dalle : voir glossaire p. 114

Pascal Curat

---

## LE REGARD DE... L'INGÉNIEUR DU PATRIMOINE

---

*Vous avez suivi les chantiers du garage Citroën et du sanatorium Martel de Janville : comment sont nés ces projets de restauration de monuments historiques ?*

Dans le cas du garage Citroën, la protection au titre des monuments historiques était liée à la fonction même de l'édifice, conservée jusqu'à sa vente, en 2013, à un promoteur immobilier qui souhaitait y installer des entreprises, des écoles de commerce et des parkings. Le sanatorium Martel de Janville, lui, était la propriété de la Fondation des villages de santé et d'hospitalisation en altitude qui l'a vendu en 2008 à Yxia investissement, qui a ensuite revendu le permis de construire à un promoteur immobilier, Histoire et Patrimoine.

*Comment concilier protection du patrimoine et activités économiques des sites ?*

Les codes du patrimoine et de l'urbanisme permettent de gérer l'extérieur des bâtiments mais les aménagements intérieurs liés à l'activité d'un site ne sont pas encadrés pour les monuments inscrits. Sans outil juridique permettant de contrôler ces aménagements, il s'agissait donc de sensibiliser les propriétaires à la qualité patrimoniale des édifices afin de les amener vers des projets adaptés aux bâtiments. Ainsi, au garage Citroën, il n'était pas possible de supprimer ou d'altérer ses éléments constitutifs comme les rampes d'accès pour les véhicules, chevronnées à l'image du logo de la marque. Le sanatorium se distinguait, lui, par



[3]

sa typologie : des petites cellules ouvrant sur un balcon, desservies par un couloir intérieur et complétées par des espaces communs.

*Est-ce que la nouvelle fonction donnée à ces édifices s'est accompagnée de travaux de modernisation ou avez-vous au contraire évité toute modification du bâtiment ?*

Pour moi, la vraie problématique des réhabilitations de monuments historiques est celle de la nature des compromis à faire. Lorsque la fonction d'un édifice est inchangée, il n'y a pas de problème, mais quand les usages sont modifiés, se posent des questions de normes relatives aux établissements recevant du public, de réseaux, de sécurité incendie, de résistance au poids des planchers, de thermie pour les fenêtres... Concrètement, au garage Citroën, la fonction première de l'édifice permettait de disposer de grands volumes et de vastes plateaux. La réhabilitation a donc été facile, l'aménagement se faisant dans ce cas par ajouts d'éléments amovibles et non par enlèvement de « matière historique ». Le garage a conservé son élément principal, la rampe, et les puits de lumière intérieurs ont été réouverts. Cependant la protection au titre des monuments historiques n'exclut pas des aménagements modernes : le grand hall a par exemple été orné d'un lustre contemporain. Obligation a été donnée au nouveau propriétaire de garder le logo et les lettres de la marque en façade car tous deux font partie de l'identité et du décor de l'édifice. Au sanatorium, pour reconvertir les espaces existants en logements, les grands volumes intérieurs ont dû être modifiés et une galerie a été créée en façade, à l'arrière, pour distribuer les appartements. Une cellule-type a cependant été conservée afin de garder une trace de la mémoire du lieu. Ceci a été permis par des échanges constructifs entre tous les acteurs grâce à l'implication de chacun pour rendre le projet de réhabilitation compatible avec les attentes du propriétaire.

**Propos recueillis par C.A. et J.P.**

[3] Ancien sanatorium Martel de Janville, chambre de pensionnaire conservée comme témoin des aménagements d'origine avec le mobilier de Jean Prouvé.

PASSY (Haute-Savoie)

## LE SANATORIUM MARTEL DE JANVILLE

(Inscrit par arrêté du 26/09/2011)

**De 1859 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le traitement de la tuberculose s'effectue presque exclusivement par cure climatique. La loi Honnorat de 1919 oblige chaque département à ouvrir un sanatorium\* populaire avec une garantie de financement de la construction par l'État à hauteur de 50 %. Construit entre 1933 et 1936, le sanatorium Martel de Janville est le dernier d'une série de quatre établissements construits par les architectes Pol Abraham (1891-1966) et Henry-Jacques Le Même (1897-1997) sur le plateau d'Assy, dominant la vallée de l'Arve à 1140 m d'altitude. La procédure de protection au titre des monuments historiques a permis d'allier la protection juridique de cet édifice remarquable pour l'histoire des sanatoriums\* en Auvergne-Rhône-Alpes et une perspective de réutilisation pour ce vaste monument.**

Le sanatorium Martel de Janville, dernier équipement édifié sur le plateau d'Assy, est construit pour les officiers et les sous-officiers après un legs de la comtesse Martel de Janville qui donna en 1931 une importante somme d'argent pour la construction d'un sanatorium à la mémoire de son fils. La construction, confiée à l'Association des villages sanatoriums de haute altitude, est financée à parts égales par les ministères de la Guerre et de la Santé publique. L'édifice est construit selon le type du sanatorium « bloc » tel qu'il est développé partout en Europe dès le début des années trente. Les locaux techniques sont accessibles par le nord. Les chambres et les galeries individuelles de cure se déploient au sud. L'aile principale correspond aux 163 chambres. La maison du directeur et celle du médecin sont situées à l'écart. La majorité du mobilier de ce sanatorium a été réalisée par



[4]

Jean Prouvé. Chaque chambre avait un accès direct sur un balcon et une fenêtre pour la ventilation. Si chaque pensionnaire a sa chambre individuelle, la vie collective est très importante dans la conception architecturale de l'édifice. Le rez-de-chaussée accueille une grande salle de restaurant, une bibliothèque, un théâtre et un cinéma. La chapelle située au dernier étage de l'aile principale présente une peinture murale du peintre mexicain Angel Zarraga (1886-1946). Le sanatorium avait à l'origine une teinte couleur ocre afin de contraster en hiver avec le blanc de la neige et, au printemps, avec les sapins. Après la découverte des antibiotiques, le sanatorium connaît une chute d'activité avant d'être reconverti en 1977 en hôpital pour personnes âgées. Désaffecté en 2006, l'établissement est squatté et subit des dégradations.

Un dossier de protection est présenté en CRPS\* le 8 mars 2006, alors que le bâtiment est en cours de session. Le rapporteur propose la protection des façades et toitures mais les membres de la commission se prononcent en faveur de l'inscription de l'édifice en totalité ainsi que de ses annexes (maison du médecin directeur, ancienne boulangerie-conciergerie, ateliers et garages de la cour de service) et de la parcelle sur laquelle il est bâti, « *en raison de l'intérêt majeur que représente cet édifice pour l'histoire de l'architecture hospitalière de montagne au XX<sup>e</sup> siècle* ». Toutefois l'arrêté d'inscription pris le 15 mai 2008 ne mentionne que les extérieurs du bâtiment



[5]

et le parc qui l'entoure. Au fil des travaux, le promoteur, qui était assez frileux pour une protection globale de l'édifice, regrette oralement en 2011 que les annexes n'aient pas été intégrées dans l'arrêté. Le 26 septembre 2011, un nouvel arrêté de protection faisant mention de l'ancienne maison du médecin chef vient abroger le précédent.

La protection au titre des monuments historiques du patrimoine de santé n'est souvent envisageable qu'au moment de la cession du bien. Les établissements hospitaliers sont en effet fréquemment défavorables à cette démarche, craignant que l'édifice et surtout le sol d'assiette de l'établissement ne perde de sa valeur foncière en cas d'inscription au titre des monuments historiques. La réhabilitation en logements du sanatorium Martel de Janville n'aurait pu être menée sans une inscription au titre des monuments historiques, garantie par la loi de la conservation et du respect de la construction. Cette protection est d'ailleurs apparue comme un argument de vente pour les lots de l'opération immobilière. **I.B.**

[4] Vue de la façade sud avant restauration. L'édifice avait été repeint en blanc en 1977.

[5] Vue de la façade sud après restauration et reprise des couleurs d'origine.

\* sanatorium, CRPS : voir glossaire p. 114

# ENTRE PAYSAGES ET MÉMOIRES, HÉRITAGES ET DEVENIRS : LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU PUIITS COURIOT

(Inscrit par arrêté du 22/04/2010 et classé par arrêté du 20/01/2011)

**Classé parmi les monuments historiques, le grand ensemble patrimonial et mémoriel que constitue à Saint-Étienne le puits Couriot a fait l'objet d'une opération d'aménagement mettant en relation le travail et la mine avec les notions de paysage, d'emblème, de mémoire. Couriot est l'un des hauts-lieux majeurs hérités du développement industriel, finalement peu nombreux à l'échelle nationale, qui nous parlent du travail et de notre monde autant que du passé. Le Parc-musée de la mine, labellisé Musée de France en 2002, accueille aujourd'hui 74 000 visiteurs par an.**

Seul réel grand rescapé de l'aventure houillère du bassin de la Loire, le site du puits Couriot a été classé parmi les monuments historiques en 2011, dans le cadre du projet de développement du musée de la mine qu'il abrite depuis 1991. Grand emblème de l'histoire industrielle stéphanoise, ce site minier entièrement reconstruit à partir de 1913 par



[1]

la société anonyme des Mines de la Loire est demeuré le puits le plus important du bassin jusqu'au début des années 1950. Devenu puits de service en 1965, il perd alors ses installations de lavage qui avaient donné naissance à partir de 1938 aux deux crassiers\*, et ferme définitivement en 1973. Laissé presque à l'abandon à la naissance du musée qui s'était concentré sur la reconstitution du travail de fond au travers d'une galerie enterrée, le site a été peu transformé. Le périmètre central couvre un peu plus de 10 ha, une trentaine avec les crassiers\*, mais les installations liées à la marche du puits sont en fait réparties sur près d'un millier d'hectares. Incomplet sous l'angle du patrimoine bâti et environné par une nature à la fois cultivée et faite de friches, le site offre depuis la ville toute proche un paysage symbolique extrêmement fort, avec au premier plan son chevalement\* derrière lequel sont regroupés les bâtiments miniers, et les deux crassiers\*.

Envisagée dès 2002, l'idée d'un nouvel aménagement de cet ensemble remarquable a abouti un peu plus de dix ans plus tard avec la réalisation du projet conçu par deux équipes de maîtrise d'œuvre. La première associait l'agence Gautier+Conquet au paysagiste Michel Corajoud ainsi qu'aux scénographes de Scène et à l'agence de conception lumière Cobalt. Désigné après le classement monument historique, l'architecte du patrimoine Laurent Volay (Archipat) a assuré



[2]

les interventions sur le patrimoine proprement dit. Le coût d'objectif d'ensemble de l'aménagement s'est élevé à un peu plus de dix millions d'euros. Le choix a été fait d'une approche respectueuse des traces laissées par la mine, et modeste sous l'angle des interventions contemporaines. Elle associait également au renforcement du musée l'idée d'un aménagement à l'échelle du site, ouvert à des pratiques contemporaines. Défini au travers d'une première étude prospective dirigée par l'agence Claude Tautel en 2004, puis au travers d'une procédure de marchés de définition simultanée (2006-2009), le projet s'ancre à l'échelle de tout le site minier et du coteau de Montsalson sur lequel il

s'appuie, mais aussi à celle du quartier voisin de Tarentaize-Beaubrun et de la ville toute entière, dont Couriot est séparé par une voie ferrée et le boulevard urbain. Le parc, qui occupe les anciens espaces des installations de lavage et des réseaux ferrés d'expédition, a été sobrement aménagé en deux espaces majeurs. La « rive de la modernité », accolée à la voie ferrée, accueille un long quai et une lame d'eau. Leur ampleur (une centaine de mètres de longueur) est à l'échelle du front des bâtiments miniers. À leur extrémité ont trouvé place une aire de jeux et un espace de pique-nique. Autour du chevalement\* et des bâtiments, aucun aménagement n'a été réalisé. Les sols ont été conservés en l'état, avec les traces du

passé minier. Cette « zone de silence » laisse ainsi à distance aménagements contemporains et « rive de l'héritage », et permet d'accueillir ponctuellement des manifestations de toute nature, jusque dans les espaces du musée. Le paysage patrimonial de la « rive de l'héritage » a été laissé inchangé. L'apparence des bâtiments patrimoniaux a été laissée en l'état, aucun élément d'architecture contemporaine n'est visible. L'on n'a pas non plus cherché à expliciter l'ensemble des traces patrimoniales présentes sur le parc. Seule une table d'orientation permet sur le grand quai de comprendre la structuration du paysage et aide à restituer l'apparence de Courriot à son apogée dans les années 1950.

La restauration des bâtiments a été menée *a minima*, bien aidée par un état sanitaire plutôt satisfaisant. L'intervention la plus lourde a concerné le bâtiment du treuil de secours, qui menaçait ruine. Doublé intérieurement d'un corset de métal sur lequel ont été raccrochées ses façades, il a été surmonté d'une discrète couverture contemporaine. D'autres interventions ponctuelles ont permis de réparer les désordres structurels les plus importants, mais à chaque fois dans un esprit minimaliste. Aucune façade n'a été nettoyée, pour les laisser en accord avec les ambiances intérieures et les traces du travail qu'elles portent. L'ouverture de nouvelles salles patrimoniales a entraîné la mise en place d'un discret système pour sécuriser le parcours du public. L'accueil et l'espace boutique ont été traités sobrement, dans un espace déjà totalement transformé. Les toilettes ont été implantées à l'extrémité d'une batterie d'anciennes toilettes ouvrières, que l'on parcourt ainsi avant d'y accéder. Trois nouveaux espaces d'exposition ont pris place dans les espaces libres de machineries ou déjà transformés. Deux d'entre eux ont pris la forme de « boîtes » en bois, simplement posées sur les sols patrimoniaux. Ils permettent une mise en abyme complémentaire, et jouent par un système de galeries vitrées avec les architectures des enveloppes patrimoniales juste nettoyées.

Afin de gérer le plus finement possible les aménagements urbains du coteau de Montsalson, une AVAP\* a été créée en 2015. Il a également été nécessaire de mettre en œuvre un



[3]

programme de gestion de la végétation des deux crassiers\* afin d'éviter leur recouvrement complet et l'effacement de ce qu'ils nous racontent. **P.P.**

[1] Sobre, la restauration des bâtiments n'a surtout pas cherché à effacer les traces des hommes et de l'usure du temps.

[2] Dessiné par Michel Corajoud, le parc joue avec le paysage-emblème que constituent les bâtiments et les crassiers.

[3] Les nouveaux espaces de muséographie sont venus se poser sur les sols anciens, et jouent avec l'enveloppe primitive des ateliers.

\* crassiers, chevalement, AVAP : voir glossaire p. 114



---

## VERS DE NOUVELLES PROTECTIONS

---

La protection au titre des monuments historiques du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle a fêté ses 60 ans en 2017. Depuis 1957, date du premier classement d'un monument du XX<sup>e</sup> siècle, chaque nouvelle demande, chaque signalement, chaque repérage est l'occasion d'enrichir la connaissance de ce jeune corpus et d'aboutir à des protections de plus en plus variées. En parallèle, le réexamen de protections anciennes permet de porter un nouveau regard sur les édifices. Le temps fait son œuvre et conduit logiquement à l'élargissement du champ patrimonial.

---

# TROIS EXEMPLES DE VILLAS « BELLE ÉPOQUE » EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

---

Tous trois édifiés durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, le château de la Cheyrelle et les villas Sestier et Vermorel ont également pour point commun de receler des décors exceptionnels contrastant avec la modestie ou l'austérité de leur aspect extérieur. Relevant du patrimoine privé, pour deux d'entre eux éloignés des grands centres urbains, leur (re)connaissance par les services des monuments historiques s'est faite grâce à leurs propriétaires respectifs, à l'initiative des demandes de protection au titre des monuments historiques.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Rhône)

## VILLA VERMOREL

(Inscrite par arrêté du 21/09/2016)

Située à Villefranche-sur-Saône, la villa de l'industriel et inventeur Victor Vermorel faisait autrefois face aux usines d'automobiles et de machines agricoles de son commanditaire. Édifié entre 1904 et 1909 sur les plans de l'architecte Alfred Rome, l'édifice offre un fort contraste entre la sobriété de ses élévations extérieures et le luxe de ses aménagements intérieurs. La distribution s'articule autour



[1]

du hall central, éclairé par une imposante verrière, d'où part l'escalier d'honneur inspiré de celui du Petit Trianon. Les intérieurs témoignent de la recherche de confort et du goût éclectique\* des grands industriels de la région lyonnaise, mais aussi de l'esprit d'innovation de Victor Vermorel : double système de chauffage et d'éclairage, cabinets de toilette et salles de bains aux dispositifs à la pointe du progrès, téléphone et radio dans toutes les pièces du rez-de-jardin et les chambres des maîtres.

Dans les espaces de réception du rez-de-chaussée se lit la

volonté d'afficher sa réussite sociale. Les décors intérieurs, remarquablement conservés – boiseries, cheminées, dessus-de-portes dans le goût de Boucher, Watteau ou Lancret, toiles marouflées\*, soieries, carrelages Art nouveau des salles de bains – sont l'oeuvre d'artisans lyonnais réputés comme Louis Bardey pour les décors peints ou la maison Flachet pour les corniches\* en staff\*.

La commune de Villefranche-sur-Saône, propriétaire suite au legs par l'arrière petit-fils de Victor Vermorel, en mars 2007, de la villa, des dépendances\*, d'une grande partie du parc ainsi que du mobilier des pièces du rez-de-chaussée, a initié la procédure de protection au titre des monuments historiques. La CRPS\* du 23 juin 2016 a voté l'inscription en totalité de la villa et de son parc. Elle a également formulé un voeu de classement en raison de la qualité de la distribution et des décors intérieurs de ce bel exemple de villa d'industriel, évoquant celles des Gillet, des Lumière ou des Berliet à Lyon, quasi-contemporaines. **C.A.**

[1] Villefranche, villa Vermorel, le hall et l'escalier d'honneur.

SAUZET (Drôme)

## VILLA SESTIER

(Classée par arrêté du 16/03/2016)

La villa Sestier est située à Sauzet, à quelques kilomètres de Montélimar, loin des grands centres urbains de création artistique du début du siècle. Elle est l'oeuvre de l'architecte Nicolas Vernon et du paysagiste Gabriel Luizet à qui le jeune Honoré Sestier a confié le chantier après avoir hérité d'un domaine familial. La rencontre des trois protagonistes s'est sans doute effectuée par le biais du réseau des notables lyonnais que fréquente Sestier. Le

chantier débute en 1904 et le gros oeuvre est achevé en 1905. D'apparence relativement modeste, la composition extérieure de la villa juxtapose d'imposants volumes rehaussés d'emprunts décoratifs à un style classique et pittoresque. Seules quelques ferronneries\* et la verrière adoptent le vocabulaire Art nouveau.

La profusion et l'exubérance du décor intérieur s'imposent immédiatement. Le rez-de-chaussée réunit un fumoir, un cabinet d'étude ainsi que des salons et une salle à manger dont le décor se déploie du sol au plafond et sur l'ensemble du mobilier. Le motif végétal y est décliné, de même qu'à l'étage dans la chambre de Monsieur, ornée du motif du chardon, ou sur le papier peint « aux Iris » de la chambre du Majordome. Cette conception d'ensemble dans un intérieur privé fait écho à la notion « d'art total\* » qui se popularise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en même temps qu'émerge une revalorisation du savoir-faire artisanal prôné par les ensembliers\* décorateurs tels que le lyonnais Francisque Chaleyssin, qui a œuvré au décor de la Villa Sestier.

Apparu au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le style Art nouveau enthousiasme d'abord par l'originalité et la modernité



[2]



[3]

de ses formes avant de lasser par son exubérance. Ainsi, la plupart de ces réalisations ont disparu des intérieurs privés, ne laissant que quelques ensembles miraculeusement préservés. Remplacés ou démantelés comme à la villa Vaganay à Vienne (Isère) ou vendus comme le décor de la villa Majorelle à Nancy (Lorraine), rares sont les décors intérieurs Art nouveau conservés *in situ*. C'est pour cette raison que la villa Sestier a fait l'objet en 2015 d'un classement au titre des monuments historiques qui doit être complété d'une protection de l'ensemble mobilier lui étant attaché. **J.P.**

[2] Sauzet, villa Sestier, vue extérieure.

[3] Sauzet, villa Sestier, chambre principale.

DIENNE (Cantal)

## CHÂTEAU DE LA CHEYRELLE

(Classé par arrêté du 27/03/2006)

Situé à Dienne, petite commune rurale du Cantal, le château de la Cheyrelle recèle un ensemble inattendu par sa modernité, dû à l'intervention d'un architecte décorateur belge ami du propriétaire de l'époque : Gustave Serrurier-Bovy. Celui-ci, appelé au réaménagement de ce petit château

néo-médiéval (1867-1884), le transforme profondément de 1902 à 1905. Loin du style Art nouveau qu'il pratique jusque vers 1900, l'architecte opte ici pour des lignes géométriques et épurées et met également en œuvre un concept de pièce de séjour associant la fonction de salle-à-manger et de salon qui bouscule la séparation traditionnelle des logements bourgeois de l'époque. Il illustre aussi son adhésion à deux principes : celui de « l'art en tout » – soin apporté aux détails – et celui de « l'art pour tous » – introduction de mobilier et décors de la ligne Silex qui sera produite en série peu après. L'emploi de certains matériaux et techniques appartient également à la modernité : tandis que le parti



[4]

fonctionnaliste apparaît dans les traitements extérieurs et intérieurs (boulons ou clous apparents et participant au décor), la présence de carreaux de grès mouchetés ou de verre américain et l'application de peintures au pochoir sur bois ciré sont alors peu courants. Parmi les trois habitations dont Serrurier-Bovy a réalisé les aménagements intérieurs, la Cheyrelle est la seule à être restée intacte.

Suite à la demande de protection au titre des monuments historiques des propriétaires, la COREPFAE\* du 16 décembre 1993 émet un vœu de classement du château. La présentation du dossier en CSMH\* le 27 juin 1995 trouve cependant un écho modéré parmi les membres qui pour la plupart ne connaissent pas l'architecte. La présence d'éléments proprement mobiliers soulève la question de l'absence de législation permettant de les conserver *in situ*. L'avis de la commission est finalement de « *maintenir l'inscription et de réexaminer éventuellement le dossier lorsque les dispositions juridiques sur les ensembles mobiliers seront intervenues* ». Quelques années plus tard, plusieurs motifs justifient cependant de ne pas attendre cette échéance (travaux de réhabilitation, découverte de documents d'archives et recherches réalisées par les propriétaires). La CRPS\* du 8 juin 2001 propose le classement en totalité et le dossier est examiné à nouveau par la CNMH\* le 21 novembre 2005. Si certains membres restent réticents, d'autres mettent en exergue la modernité de la conception intérieure et du travail artisanal des aménagements. L'arrêté du 27 mars 2006 de classement



[5]

du château en totalité, de ses annexes et de son jardin est motivé par « *l'importance exceptionnelle de cette œuvre singulière [...] unique exemple complet subsistant au monde des principes novateurs de Gustave Serrurier-Bovy* ». **C.R.**

[4] Dienne, château de la Cheyrelle, vue extérieure.

[5] Dienne, château de la Cheyrelle, vue du salon / salle-à-manger.

\* éclectique, marouflées, corniches, staff, dépendances, ferronneries, art total, ensembliers, COREPFAE, CSMH, CRPS, CNMH : voir glossaire p. 114

SAMOËNS (Haute-Savoie)

## JARDIN BOTANIQUE ALPIN DIT « LA JAÏSINIA »

(Inscrit par arrêté du 17/10/2016)

Il faut attendre les années 1990-2000 pour voir les toutes premières protections de jardins en tant que tels et quelques années encore avant celles de squares ou de jardins aménagés au XX<sup>e</sup> siècle. Une thématique de protection présentée en CRPS\* de l'ancienne région Rhône-Alpes en 2016 a permis d'évaluer le caractère patrimonial de cinq jardins remarquables dont la Jaÿsinia à Samoëns. Œuvre de charité de Marie-Louise Jaÿ, ce jardin botanique alpin réalisé entre 1904 et 1906 a traversé le siècle pour nous parvenir quasi-intact. Avec le jardin Rosa Mir à Lyon, la Jaÿsinia est l'un des rares jardins aménagés au XX<sup>e</sup> siècle qui soit protégé au titre des monuments historiques.

Originaire de Samoëns, Marie-Louise Jaÿ épouse en 1872, Ernest Cognacq avec qui elle fonde les magasins de la Samaritaine. Modèle de réussite sociale et économique, le couple ouvre un petit commerce dans l'une des corbeilles du pont Neuf à Paris et parvient à se hisser à la tête d'une fortune considérable qu'il emploie dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au financement d'œuvres caritatives. La construction du jardin botanique alpin de Samoëns et de la villa du Docteur-Médecin, située à son entrée, s'inscrit précisément dans cette démarche. Consciente de l'essor de la villégiature dans les Alpes et empreinte des idées hygiénistes de



[1]

l'époque, Marie-Louise Cognacq-Jaÿ envisage de donner à son village d'origine, un point d'attrait touristique tout en facilitant l'accès des habitants aux soins. L'aménagement du jardin, qui débute en 1904, est confié à l'architecte-paysagiste Louis-Jules Allemand. Ce dernier dispose déjà d'une certaine expérience dans le domaine des jardins et s'est spécialisé dans la reconstitution de paysages miniatures en adoptant le procédé des rocailles\* artificielles. Il

a notamment participé avec le botaniste Henry Corveon à la réalisation du « Village Suisse » à Genève en 1896, repris pour l'Exposition Universelle de 1900 à Paris. Parallèlement, il dessine et réalise des jardins botaniques pour le compte de riches particuliers tels que le jardin botanique du baron de Rothschild à Pregny-Chambésy (Suisse) ou encore le parc du jardin impérial de Gland (Suisse). À Samoëns, il collabore probablement avec John Briquet, directeur du Conservatoire botanique de Genève pour lequel Allemand a réalisé les rocailles\*. Le paysage naturel de la vallée du Haut-Giffre, les vues ménagées sur le village de Samoëns et les particularités climatiques permettent aux concepteurs de la Jaÿsinia d'imaginer un jardin botanique doté d'une spécificité alpine. La nature du terrain rend très complexe la mise en œuvre du jardin. Environ 250 ouvriers participent au chantier qui dure deux ans. Il est nécessaire de dynamiter une partie du terrain avant de le terrasser, puis de faire venir des tonnes de terre. Pour reconstituer une « cascade naturelle », un conduit de plus de 2 km est installé et des blocs granitiques sont importés pour la réalisation de rocailles. Inauguré en 1906, le jardin est encensé par la critique et dispose rapidement d'une grande renommée auprès du public.



[2]



[3]

La qualité scientifique du jardin est envisagée dès l'origine par Louis-Jules Allemand qui prévoit plusieurs secteurs géographiques destinés à la flore issue de régions montagneuses. Dans les années 1930, une convention entre le prestigieux Muséum national d'Histoire naturelle, la commune de Samoëns, propriétaire du jardin et la fondation Cognacq-Jaÿ est signée pour permettre l'accueil de chercheurs du monde entier au sein du tout nouveau laboratoire dit « station d'écologie végétale ». C'est sans doute cette activité scientifique et l'attention portée par la commune à l'entretien du jardin qui ont permis la bonne conservation de la Jaÿsinia jusqu'à nos jours. Sur la base de ce constat, la CRPS\* entendue en sa séance du 23 juin 2016 a donné un avis favorable à l'inscription en totalité du jardin et a émis un vœu de classement. **J.P.**

[1] Samoëns, jardin botanique alpin de la Jaÿsinia, la cascade.

[2] Samoëns, jardin botanique alpin de la Jaÿsinia, aperçu de la chapelle et son bulbe à l'arrière-plan.

[3] Samoëns, jardin botanique alpin de la Jaÿsinia, le laboratoire.

\* CRPS, rocailles : voir glossaire p. 114



MÉRIBEL-LES ALLUES (Savoie)

# CHALET DE CHARLOTTE PERRIAND

(Inscrit par arrêté du 26/08/2015,  
classé par arrêté du 16/03/2016)

Architecte d'intérieur et designer, Charlotte Perriand était passionnée de montagne. Au cours de sa carrière, commencée dans l'atelier de Le Corbusier et Pierre Jeanneret, elle est intervenue à plusieurs reprises dans les Alpes et s'est intéressée à une nouvelle approche de l'architecture de montagne. Alors qu'elle travaille en parallèle sur le programme architectural de la station des Arcs et la problématique du logement collectif, elle se livre dans son chalet de Méribel-les-Allues à une réflexion sur un espace de plus petites dimensions. L'édifice, publié dans de nombreuses revues d'architecture et de décoration dès les années 1960, est un des rares témoignages de ce type de production dans la carrière de l'architecte. C'est à la demande de sa propriétaire actuelle, M<sup>me</sup> Perriand-Barsac, qu'une procédure de protection a été initiée en 2014.

Le chalet est édifié sur un terrain offert en 1949 à Charlotte Perriand par Peter Lindsay, fondateur de la station (voir p. 66-70), en paiement de son travail sur les aménagements intérieurs de plusieurs hôtels et chalets de Méribel. Elle choisit une clairière bordée au nord par la route et au sud par un torrent qui la sépare des pistes, mais ce n'est qu'en 1960 qu'elle décide d'y construire un



[1]



[2]

chalet. Pour respecter la stricte charte architecturale de la station, elle s'inspire de l'habitat traditionnel savoyard, auquel elle apporte sa touche personnelle en faisant une synthèse avec l'architecture japonaise (son séjour au Japon, puis en Indochine, entre 1940 et 1946, l'a profondément marquée). Souhaitant faire de son chalet un « *refuge pour trois ou quatre fervents de montagne* », ainsi qu'elle l'écrit en 1998 dans son autobiographie *Une vie de création*, elle conçoit deux niveaux qui peuvent être communicants ou bien indépendants.



[3]

Au premier niveau, le séjour est occupé en grande partie par un foyer, face à la baie vitrée de près de quatre mètres de long ouvrant sur la clairière. À l'arrière se trouve la cuisine où la créatrice a synthétisé ses recherches sur l'équipement de la maison, reprenant principes fonctionnels et éléments employés dans ses collaborations avec Jean Prouvé et dans la cuisine-bar conçue pour l'Unité d'habitation de Le Corbusier à Marseille en 1952. À l'étage, la charpente et le vaste volume sous comble renvoient aux constructions vernaculaires\*, tandis que les nombreux éléments coulissants (baies vitrées des murs-pignons\* et du mur sud, panneaux tendus de voiles de bateau servant à moduler la lumière, porte-bibliothèque permettant de masquer l'escalier) trouvent leur source dans l'architecture des maisons japonaises traditionnelles. Les équipements intérieurs sont répartis sur le pourtour de la pièce pour dégager l'espace. Les lits clos renvoient à la tradition savoyarde ; côté nord, le grill peut disparaître derrière un coulissant de bois qui découvre alors un lit, modulant l'espace et les usages. Le mobilier, très simple – chaises pailleées, table en bois brut – a été dessiné par Charlotte Perriand ; le sol est recouvert de tatamis japonais. Sous la terrasse, elle a aménagé en 1978 une chambre indépendante



[4]

dont le centre est occupé par une unité de bain, fruit de ses nombreuses recherches entamées dès 1937 sur une cellule de bain complètement équipée et fabriquée industriellement.

Ce chalet, reflet de l'art de vivre de sa créatrice, offre un mariage harmonieux entre tradition et modernité autant qu'un condensé des préceptes de l'architecte : rationalisme, importance du traitement de la lumière et lien entre paysage et architecture. Son caractère unique au sein de l'œuvre de Charlotte Perriand ainsi que son exceptionnel état de conservation ont plaidé pour son classement, voté à l'unanimité par la CNMH\* lors de sa séance du 18 janvier 2016. **C.A.**

[1] La grande pièce commune du rez-de-chaussée. Face à la baie vitrée, la cheminée est placée légèrement en contrebas, son sol est dallé de rondins de bois pris dans du béton.

[2] L'étage, depuis le passage menant à la salle de bains. À droite, la porte-bibliothèque coulissante permettant de masquer l'escalier.

[3] L'architecture du chalet joue du contraste entre l'épaisseur des murs et les parois vitrées qui ouvrent la façade. La baie du rez-de-chaussée peut être occultée par des panneaux de bois.

[4] À droite, l'extension aménagée en 1978 et la terrasse qui offre un accès de plain-pied à l'étage.

\* vernaculaire, pignons, CNMH : voir glossaire p. 114

# EXTENSION DE PROTECTION DES ANCIENS THERMES NATIONAUX

(Inscrits en totalité par arrêté du 10/03/2016)

**Les anciens thermes nationaux d'Aix-les-Bains, issus de neuf périodes de construction, offrent un visage moins homogène que d'autres établissements thermaux français parmi lesquels leurs illustres voisins auvergnats (voir p. 24-25). Ils possèdent néanmoins la particularité d'avoir conservé, sur un même site, toutes les strates de leur histoire, présentant ainsi un panorama de l'architecture thermale de l'Antiquité à nos jours. L'arrêté du 10 mars 2016 portant inscription en totalité au titre des monuments historiques des anciens thermes nationaux, hors parties déjà classées et à l'exclusion de la tour dite « Mabileau », a permis de retrouver une cohérence pour ce site majeur du thermalisme.**

Les anciens thermes nationaux, sans cesse agrandis depuis la fin du I<sup>er</sup> siècle après J.C. jusqu'aux années 1970 pour pouvoir répondre à l'augmentation constante du nombre de curistes, couvrent 1,5 ha au cœur de la ville d'Aix-les-Bains. Après un abandon des thermes antiques au V<sup>e</sup> siècle, le Bâtiment royal des Bains, édifié en 1775 sur ordre de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, relance le thermalisme aixois. Il est ensuite agrandi de 1829 à 1834 par les thermes Albertins, puis à partir de 1857 par les thermes



[1]

Pellegrini, par l'annexe Revel en 1881 et entre 1897 et 1899 par l'annexe Lecoœur, détruite en 1932. Après la Grande Guerre, les dirigeants des thermes veulent relancer l'activité en agrandissant le bâtiment avec l'ambition d'en faire le plus luxueux et le plus moderne d'Europe. Roger Pétriaux, architecte départemental, conçoit le nouvel établissement édifié entre 1932 et 1934. D'une surface de près de 19 000 m<sup>2</sup>, il intègre les vestiges des thermes romains et se prolonge au sud par la piscine olympique édifée en 1936-1937. L'ensemble connaît une nouvelle mutation après la Seconde Guerre mondiale, passant d'un thermalisme de loisirs à un thermalisme de soins avec l'arrivée des premiers assurés sociaux. Claude Mabileau, architecte des thermes, est chargé dès 1966 de les moderniser et de les agrandir ; il édifie au-dessus des vestiges antiques une tour consacrée aux services administratifs et remanie les façades de Pétriaux.

Ce sont les vestiges des thermes romains qui, les premiers, sont classés parmi les monuments historiques par arrêté du 9 août 1921, protection qui coïncide avec le projet d'agrandissement des thermes par Pétriaux. La deuxième phase de protection correspond aux prémices de l'intérêt pour le patrimoine thermal. Le dossier est

présenté en COREPHAE\* le 19 décembre 1985, conjointement à d'autres édifices aixois emblématiques de cette période (Grand Hôtel, chalet Charcot, hôtels Excelsior, Splendid, Royal et Bernascon) ainsi qu'à deux autres établissements thermaux, ceux de La Léchère et d'Evian, et de la buvette Cachat d'Evian. Estimant que les intérieurs des thermes Pellegrini et les façades des thermes Pétriaux ne présentent pas d'intérêt patrimonial, la commission donne un avis favorable à l'inscription des vestiges des bâtiments royaux « *en raison de leur caractère historique* », des façades des thermes Pellegrini « *en raison de la personnalité de l'architecte* », ainsi que du hall d'entrée et des deux cabines de luxe, avec leur décor, des thermes de Pétriaux, « *en raison de la personnalité de l'architecte et de la qualité des décors* ». L'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 24 avril 1986 a ainsi pris en compte les parties les plus anciennes (bâtiment Royal, thermes Pellegrini) mais aussi les plus spectaculaires de l'établissement thermal. Le hall et les cabines des thermes Pétriaux constituent en effet de splendides exemples de réalisations Art déco, sur lesquelles ont œuvré des décorateurs de renom : Edgar Brandt pour la vitrerie et la ferronnerie et l'entreprise Gentil et Bourdet pour les céramiques et les mosaïques.

Le projet de reconversion des anciens thermes nationaux, désaffectés depuis 2008 et rachetés par la commune d'Aix-les-Bains, a entraîné un nouvel examen de la protection de l'édifice. La qualité patrimoniale de certains éléments (hall de la division des Princes Neufs dans les thermes Pellegrini, décor Art nouveau des cabines de l'annexe Revel, hall et buvette des thermes Pellegrini, mosaïques de Gentil et Bourdet ornant la piscine) a ainsi été réévaluée. C'est cependant l'édifice dans son ensemble que la CRPS\* a souhaité inscrire au titre des monuments historiques, car sa structure complexe illustre – non pas *malgré* mais *en raison* de ses multiples remaniements – les principales évolutions de la station, des techniques de soins et des types de fréquentation. **C.A.**



[2]



[3]

[1] La façade principale des anciens thermes nationaux.

[2] L'ancienne buvette du hall des thermes Pétriaux (1932-1934), avec sa fontaine monumentale ornée de grès flammé et de mosaïques réalisées par l'atelier Gentil et Bourdet.

[3] Hall de la division des Princes Neufs (1857) et sa fontaine surmontée d'un tableau de « mosaïque vénitienne » en granit, *La Source*, réalisé en 1909 par l'atelier lyonnais Bertin Bouché et C<sup>ie</sup>.

\* COREPHAE, CRPS : voir glossaire p. 114

---

# QUATRE EXEMPLES D'ARCHITECTURE BULLE

---

Dans les années 1960-1970, en réaction au Mouvement moderne, des architectes vont se tourner vers de nouvelles formes, inspirées de la nature. Leurs recherches sur les volumes ovoïdes vont trouver leur application dans divers matériaux, en particulier le voile de béton\* : ce procédé, simple à mettre en œuvre et économique, est accessible aux particuliers dans une démarche d'autoconstruction qu'encouragent les principales figures françaises de ce mouvement. Il est aussi le gage, par la liberté formelle qu'il offre, d'avoir une habitation « sur-mesure », à l'opposé de la standardisation des logements collectifs.

Parmi ces architectes et constructeurs, Claude Costy, Pascal Häusermann, Antti Lovag et Jean-Louis Chanéac ont laissé plusieurs témoignages de leurs pratiques dans l'ancienne région Rhône-Alpes. Entre 2012 et 2016, quatre demandes de protection au titre des monuments historiques, émanant de propriétaires privés ou d'associations, ont permis de proposer un regroupement thématique assez complet lors de la CRPS\* du 18 octobre 2016.

En France, seuls cinq exemples d'architecture bulle étaient protégés au titre des monuments historiques, dont la maison du Rouréou à Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes) d'Antti Lovag, inscrite en 1998, le motel l'Eau vive à Raon-l'Étape (Vosges), réalisé par Pascal Häusermann, classé en 2014, et, pour l'ancienne région Rhône-Alpes, la maison Unal à Labeaume (Ardèche), de Claude Costy et Joël Unal, inscrite en 2010. L'inscription au titre des monuments historiques des quatre réalisations suivantes a permis d'élargir la connaissance de ce patrimoine architectural trop peu mis en valeur, dont les formes, même si elles n'ont connu qu'un bref engouement, ont durablement marqué la culture populaire.

MINZIER (Haute-Savoie)

« LA RUINE »

(Inscrite en totalité par arrêté du 20/01/2017)



[1]

Pascal Häusermann, architecte et ingénieur, est le premier à construire en France une maison en voile de béton\* et invente la « maison œuf » qui va être le point de départ de toute sa conception architecturale. Avec sa femme Claude Costy, elle aussi architecte, ils construisent une douzaine de maisons en voile de béton et fabriquent également des maisons en plastique peu coûteuses, vendues en kit, les « Domobiles ». Installé à Minzier, à mi-chemin entre Annecy et Genève, le couple décide en 1968 d'édifier sa maison sur les ruines d'un ancien presbytère du XVII<sup>e</sup> siècle. Après obtention du permis de construire – les architectes dessinent un toit à double pente sur leur projet pour plus de sûreté –, le chantier, réalisé avec peu de moyens, s'achève en décembre 1969.

Une fois la ruine consolidée, le ferrailage des différentes pièces est mis en place sans plan préalable. Les proportions de l'intérieur correspondent à la distance que peuvent atteindre les bras de Pascal Häusermann lorsqu'il assemble le ferrailage, auquel sont intégrés lits ronds, banquettes et

rangements. Deux bulles-chambre à coucher sont ensuite édifiées sur le toit-jardin pour les enfants. À l'intérieur, des perspectives sont ménagées à travers les pièces et les niveaux et les détails d'aménagement illustrent la recherche de formes nouvelles : ainsi les deux portes-fenêtres du salon, pivotant sur leur axe, font également office de sièges. L'ancien séjour du curé, partie la mieux conservée du presbytère, a été recouvert d'un dôme en résine de polyester teintée. Sur la terrasse, pourvue d'une petite piscine, les ouvertures permettant

l'éclairage de la salle de bains et du palier émergent du toit en formes organiques et les trois cheminées, traitées comme des sculptures, rappellent les formes qui seront mises en œuvre quelques années plus tard par Claude Costy à la maison Unal de Labeaume (Ardèche). **C.A.**

[1] Minzier, vue générale de « La Ruine » édifée sur les vestiges de l'ancien presbytère avec ses deux bulles-chambres à coucher.

[2] « La Ruine », sièges-portes-fenêtres du salon en plaques d'Altuglas® insérées dans une armature de fer dont le motif rayonnant évoque des élytres.



[2]



[3]

AIX-LES-BAINS (Savoie)

## MAISON CHANÉAC

(Inscrite en totalité par arrêté du 15/02/2017)

La maison de l'architecte Chanéac, construite en 1976 sur les hauteurs d'Aix-les-Bains, constitue un terrain d'expérimentation pour cet architecte théoricien. Investi dans ses recherches sur les modules d'habitation industrialisés dès les années 1960, il livre des prototypes d'une grande richesse plastique tandis que ses concepts de villes-cratères et villes-alligators tentent de répondre à l'explosion démographique et à ses conséquences sur l'environnement.

Chanéac envisage le projet de sa maison comme un « acte d'anarcho-architecturalisme », ainsi qu'il l'écrit dans *Architecture interdite* : « Je décidais de démontrer expérimentalement que l'individu peut agir comme médium de certaines tendances minoritaires sans subir l'érosion et l'affadissement de l'expression que toute réflexion collective impose aux créations. [...] J'espérais enfin que mon acte ne resterait pas isolé et que d'autres bâtisseurs jetteraient une bouteille dans la mer bien trop calme de l'architecture contemporaine ». Si la disposition du terrain, à flanc de coteau, décide de la forme globale de l'édifice, elle lui offre également une certaine liberté : il peut ainsi faire le choix d'un dessin original, « sorte de carapace secrétée sur le sol [...]. À la gousse du haricot [...] est venue se greffer une tour d'escalier. Celle-ci, flanquée de deux chambres-noisettes, forme l'empennage légèrement désaxé d'un aéronef ». La maison, en partie enterrée, occupe une surface de près de 250 m<sup>2</sup>. Depuis l'entrée située en partie haute du terrain, un escalier dessert les trois niveaux. Au premier se trouvent les deux bulles des chambres des enfants ; le deuxième comprend les pièces à vivre donnant sur la terrasse, et, à l'arrière, un « coin-feu » et un bureau. Au sous-sol, éclairé par quatre puits de lumière, se trouvent l'atelier et une chambre d'amis ouvrant sur le jardin. La

parfaite intégration au site est complétée par les coloris du revêtement extérieur en résine polyester « inspiré[s] par les polychromies mimétiques des animaux ». **C.A**

[3] Aix-les-Bains, vue aérienne de la maison Chanéac.

FONTAINES-SUR-SAÔNE (Métropole de Lyon)

## VILLA ROUX

(Inscrite en totalité par arrêté du 13/01/2017)

Le chantier de la villa Roux débute en 1985, alors qu'Antti Lovag travaille également sur celui du célèbre « Palais Bulles » de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), puis sur celui de la maison Gaudet à Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes). Achievée en 1991, il s'agit de l'une de ses dernières réalisations, et à ce titre de l'une des plus abouties tant conceptuellement que techniquement.

Édifiée sur un terrain en pente de 11 m de dénivelé, la villa se déploie sur deux niveaux autour du bassin circulaire à débordement. La distribution s'organise autour de la serre qui occupe le centre de la maison et fait office d'espace-tampon entre les pièces à vivre et les chambres à coucher. L'édifice rassemble toutes les conceptions d'Antti Lovag, du gros œuvre à l'aménagement intérieur (transparence entre les pièces, éclairage par des skydômes®\*). On y retrouve également le principe d'interpénétration des espaces intérieur et extérieur grâce à des modules ouvrants qui permettent de changer la configuration initiale de la maison (coin-repas). Lovag, qui se définit comme « habitologue », prône une architecture dans laquelle l'utilisateur, créateur et constructeur, est maître de son environnement bâti. La villa Roux, fruit d'un dialogue constant avec ses commanditaires, lui a permis de concrétiser des conceptions en matière d'aménagement





[4]

intérieur qui n'ont pour la plupart pas été réalisées dans d'autres de ses villas. Les nombreux équipements mobiles répondent ainsi à l'économie des gestes et des déplacements : le meuble cuisson-plan de travail de la cuisine peut s'orienter vers l'évier ou être disposé au centre de la pièce, la table de la salle à manger est fixée sur un bras de potence qui permet de la rapprocher de la cuisine et le meuble mobile de la salle de bains, monté sur un bras pivotant, peut s'imbriquer dans la douche afin de dégager l'espace. **C.A.**

[4] Fontaines-sur-Saône, coin-repas de la villa Roux installé dans une portion de sphère montée sur pivots pouvant s'ouvrir sur la terrasse.

## NOUVEAU CENTRE URBAIN

(Inscrit en totalité – salle polyvalente, école maternelle, arcades de la place publique et transformateur électrique – par arrêté du 20/01/2017)

Le nouveau centre urbain de Douvaine est le fruit d'un vaste projet lancé en 1971 sous l'égide du maire Jacques Miguet. Pour valoriser et dynamiser sa commune, il décide créer une zone comprenant commerces, bâtiments publics et logements ; voulant que le projet témoigne de son époque, il confie à Chanéac l'étude du plan d'occupation des sols et à Claude Costy et Pascal Häusermann la conception architecturale. Leur projet comprend une place ronde d'environ 2000 m<sup>2</sup> entourée d'arcades abritant une galerie marchande, fermée à l'ouest par un mât de 30 m de haut permettant d'ouvrir une toile au-dessus de la place. Viennent s'y greffer une salle polyvalente, une école maternelle, un restaurant, une piscine olympique et des habitations, reliés par des rampes surélevées ménageant des stationnements et des circulations au niveau du sol. L'ensemble est conçu pour pouvoir évoluer au gré des variations et des besoins de la population.

La salle polyvalente, conçue par Pascal Häusermann, est inaugurée en 1976, après trois ans de chantier. Le bâtiment de 50 m de diamètre est composé d'une base en voile de béton\* sur laquelle repose le triple bulbe de la couverture : coursive tubulaire en Plexiglas® surmontée d'une coupole couverte d'acier laqué bleu, pourvue à son sommet d'un lanterneau\* doré. Le chantier de l'école débute en 1975, celui de la place en 1976, mais le projet, de plus en plus controversé, entraîne la défaite de Jacques Miguet aux municipales de 1977. Son successeur stoppe les travaux et fait raser la base du mât et la moitié des arcades de la place. Face à l'indignation des habitants, il finance cependant l'achèvement de l'école en 1978. L'édifice est l'adaptation

d'une maquette de Claude Costy lauréate d'un concours national organisé par les institutrices de France en 1971, dont le programme était « *L'école sera l'arbre et le nid* ». Une capsule de 25 m de diamètre abrite au rez-de-chaussée le bureau de la directrice, la cantine, la salle de jeux ainsi que les sanitaires (l'« arbre », regroupant les pièces communes) ; elle est entourée de quatre bulles sur deux niveaux abritant les salles de classe (les « nids »). Une rampe conduit aux salles de classe de l'étage qui s'ouvrent sur des terrasses communiquant par des passerelles ; soutenues par des pilotis, elles font également office de préaux.

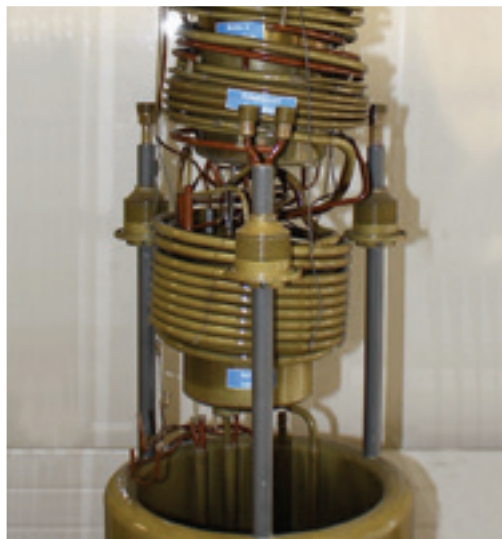
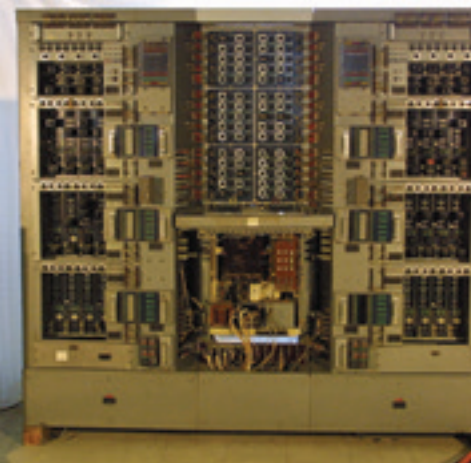
Bien qu'inachevé et malgré les transformations subies dans les années 1980 et 1990 – toit de la salle polyvalente recouvert de tôles planes, disparition du profil cintré de la coursive, destruction d'une rangée d'arcades de la place -, le nouveau centre de Douvaine demeure un exemple unique d'urbanisme évolutif. **C.A.**



[5]

[5] Le nouveau centre de Douvaine peu après sa construction : l'école maternelle, à l'arrière la salle polyvalente reconnaissable à son dôme bleu, et à sa droite les deux rangées d'arcades de la place reliant l'ensemble à la mairie. Carte postale.

\* CRPS, voile de béton, skydômes®, lanterneau : voir glossaire p. 114



Mais aussi...

---

# LA PROTECTION DU PATRIMOINE MOBILIER DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES : DEUX EXEMPLES RHÔNALPINS

---

Très peu d'objets mobiliers du XX<sup>e</sup> siècle sont aujourd'hui protégés au titre des monuments historiques. Depuis quelques années, un effort particulier est porté sur la protection de ce patrimoine, qu'il date du début du siècle ou de la période des « Trente Glorieuses ». Il comprend aussi bien des œuvres d'art « classiques », à l'exemple du mobilier de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce à Passy (voir p. 31-33) que du patrimoine scientifique et technique dont les objets peuvent sembler peu conventionnels.

Les « Trente Glorieuses », période porteuse de changements économiques et sociaux majeurs, symbolisant aussi le passage à la société de consommation, sont intéressantes à étudier du point de vue de leur production de mobilier à la typologie très variée. Parmi les protections au titre des monuments historiques les plus récentes dans la région figurent plusieurs objets insolites dont le tableau *Honneur et gloire à Ambroise Croizat et Jean-Pierre Timbaud* [1] du peintre clermontois Jean Amblard daté de 1952 et le micro-ordinateur Alcyane [2] conçu au début des années 1970.

L'huile sur toile intitulée *Honneur et gloire à Ambroise Croizat et Jean-Pierre Timbaud* appartient à la série dite « de Vouzeron ». Commandé par l'Union Fraternelle des Métallurgistes CGT, ce cycle décoratif de six toiles, réalisées entre 1950 et 1952, était destiné à orner des pièces du château de Vouzeron (Cher), propriété de l'Union depuis 1937. Le château sert, dans un premier temps, de colonie de vacances pour les enfants et les familles des « Métallos » puis abrite, dès 1945, une maison de repos pour convalescents. Ces peintures monumentales,

[1] *Honneur et gloire à Ambroise Croizat et Jean-Pierre Timbaud*, Jean Amblard, 1952, (320 x 310 cm), huile sur toile conservée à La Léchère (Savoie).



[1]

hommage au monde ouvrier, venaient s'insérer dans les boiseries de la salle de billard et du réfectoire du château. Pour l'exécution de ce décor, l'Union décide de faire appel à un artiste engagé, Jean Amblard, membre de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires dès 1933 et du Parti Communiste Français.

Tandis que les toiles, *Les soudeurs*, conservée aujourd'hui au musée de Denain (Nord), *L'ouvrière à la presse*, *Le marteau-pilon* et *Le Four martin*, à l'hôtel de ville de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), mettent en scène des hommes et des femmes au travail, *La joie de vivre* représente un moment de convivialité dans la vie des ouvriers. *Honneur et gloire à Ambroise Croizat et Jean-Pierre Timbaud* s'inscrit dans un tout autre registre, mettant en lumière deux personnalités de la cause ouvrière,

Ambroise Croizat, ministre du Travail à la Libération, bâtisseur de la Sécurité sociale et secrétaire général de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, et Jean-Pierre Timbaud, fondateur, syndicaliste et résistant communiste, fusillé aux côtés de Guy Môquet en 1941.

À la vente du château en 2006, cinq des toiles sont déposées et stockées roulées, pendant quelques années, au siège de la Fédération à Montreuil, avant d'être dispersées et proposées en dépôt à plusieurs communes. C'est donc à l'occasion du 110<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Croizat, natif de Notre-Dame-de-Briançon, commune de La Léchère (Savoie), que la Fédération propose le dépôt d'*Honneur et gloire à Ambroise Croizat et Jean-Pierre Timbaud* pour une durée de 99 ans. La toile, au format presque carré (320 × 310 cm), est aujourd'hui exposée dans l'auditorium de la Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche à La Léchère.

Lors de sa séance du 16 décembre 2016, la commission départementale des objets mobiliers (CDOM)\* de la Savoie, après s'être prononcée favorablement à l'inscription au titre des monuments historiques de ce tableau, a émis un vœu de classement.

L'objet mobilier suivant relève de la catégorie du patrimoine industriel, scientifique et technique au sein de laquelle s'inscrivent notamment les véhicules ferroviaires, bateaux, avions et automobiles. Citons pour exemple le bombardier Mirage IV à Lyon-Corbas (Métropole de Lyon) ou l'ambulance Volkswagen de La Tour-du-Pin (Isère) sur le modèle du « Combi » présenté par le constructeur dans les années 1950, inscrite en 2017. Le critère d'intérêt artistique cède alors le pas devant l'intérêt au regard de l'histoire de la science et de la technique.

Un exemplaire du système micro-ordinateur Alcyane, produit vers 1976, est conservé par l'Association pour un conservatoire de l'informatique et de la télématique à Grenoble. Dans la suite du Micral-N développé en 1972 par François Gernelle, le micro-ordinateur fabriqué par la société MBC Alcyane (Georges Cottin, Jean-Pierre Bouhot et Alain Isambert) est l'un des premiers, entièrement conçu et programmé en français. Tous ces prototypes d'ordinateurs miniaturisés sont basés sur l'utilisation d'une nouvelle technologie, le microprocesseur, inventé en 1971 par l'américain Marcian Hoff, ingénieur chez Intel®.

Alcyane se compose de trois modules, l'unité centrale destinée au traitement des données, reliée par l'arrière aux unités subsidiaires, le lecteur/enregistreur de disquettes et une unité auxiliaire permettant d'étendre la mémoire vive de l'unité centrale. À ces éléments s'ajoutent les accessoires d'interface avec l'utilisateur, un écran cathodique de 13 pouces (environ 33 cm), monochrome avec affichage de 80 caractères par ligne, et un clavier métallique de type azerty. De faible encombrement grâce à l'empilement possible des trois blocs, Alcyane mesure 80 cm de long sur 45 de large et 42 de haut. Les trois unités sont conçues de la

[2] Micro-ordinateur Alcyane, produit vers 1976 par la société MBC Alcyane. Il est composé d'une unité centrale, d'un lecteur/enregistreur de disquettes et d'une unité auxiliaire ainsi que d'un écran 13 pouces et d'un clavier métallique.



[2]

même façon : incluses dans un coffret métallique rectangulaire, elles présentent en façade les composantes nécessaires à leur utilisation, et à l'arrière, une prise et un fusible secteur, un ventilateur et des connecteurs. La façade de l'unité centrale est la plus fournie puisqu'elle regroupe un nombre conséquent de commutateurs manuels associés à des voyants lumineux tandis que celle des disquettes est dotée de deux blocs lecteurs de disquettes 5,25 pouces, un commutateur et un voyant. Malheureusement, aucune disquette n'a été conservée.

Commercialisé à un millier d'exemplaires, ce micro-ordinateur, principalement destiné à la gestion des laboratoires de recherches (traitement des données scientifiques) et à des clients professionnels de type PME, est très vite abandonné au profit d'appareils compatibles avec les normes PC. L'exemplaire conservé à Grenoble est complet, encore fonctionnel, et serait le seul en France à bénéficier d'un tel état de conservation. Il est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 28 mars 2017 et attend d'être présenté en commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNPA)\* en vue d'un éventuel classement. **S.O.**

\* CDOM, CNPA : voir glossaire p. 114





# Annexes

---

# GLOSSAIRE

---

**Agrégats** : éléments (sable, cailloux, graviers, argile...) servant à la confection des mortiers et des bétons.

**Art naïf** : terme désignant les œuvres d'artistes le plus souvent autodidactes, qui ne s'inscrivent dans aucun des courants artistiques de leur époque.

**Art total** : en architecture, courant pour lequel la décoration intérieure, le mobilier, la conception des espaces ou des jardins revêtent autant d'importance que le bâtiment lui-même.

**Atrium** : vestibule

**AVAP** : aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine, servitudes d'utilité publique remplaçant depuis 2010 les ZPPAUP. Depuis 2016, elles sont regroupées, avec les secteurs sauvegardés, sous l'appellation de **Sites patrimoniaux remarquables (SPR)**.

**Baie à claire-voie** : suite de baies libres ou de fenêtres contiguës courant sur plusieurs travées.

**Baie thermale** : baie d'inspiration antique en demi-cercle divisée par deux montants.

**Barlotière** : traverse principale en fer destinée à consolider les plombs dans un châssis de vitraux.

**Béton pré-contraint** : technique de construction nécessitant la mise en tension des armatures d'acier avant ou après la prise du béton afin de renforcer la solidité du bâtiment.

**Bief** : canal d'amenée d'eau.

**Borie** : construction traditionnelle en pierres sèches.

**Caisson** : chacun des compartiments creux, moulurés, pouvant entrer dans la décoration des plafonds et des voûtes.

**CDOM, Commission départementale des objets mobiliers** : instance départementale consultée sur les demandes d'inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers. Depuis 2017, elle est remplacée par la 3<sup>e</sup> section des **CRPA**.

**Chemin de grue** : voie ferrée sur laquelle est disposée une grue, permettant de construire de part et d'autre de son « chemin » plusieurs immeubles rectilignes.

**Chevalement** : ouvrage de charpente construit au-dessus d'un puits de mine pour soutenir les poulies sur lesquelles passent les câbles d'extraction.

**CIAP, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine** : équipement culturel de proximité mis en place dans le cadre du label « ville ou pays d'Art et d'Histoire ». Il a pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné.

**Cité-jardin** : zone résidentielle largement pourvue d'espaces verts, théorisée en 1898 par l'urbaniste anglais Ebenezer Howard comme alternative au développement incontrôlé des villes et aux banlieues industrielles.

**Claustra** : terme désignant, en architecture, une paroi ajourée.

**Coffrage** : habillage pour dissimuler un appareil, des conduits, etc. Désigne également une forme de bois, de métal ou de toute autre matière, servant de moule à un matériau de construction (pisé, béton) en attendant sa prise puis son durcissement, après quoi s'effectue le **décoffrage**. Selon le matériau utilisé, le coffrage peut laisser une empreinte sur le béton avec lequel il a été contact. Si aucune reprise n'est effectuée pour gommer ces traces, le béton est dit « brut de décoffrage ».

**CNMH, Commission nationale des monuments historiques** : instance consultative nationale dont la première section est chargée d'émettre un avis sur les demandes de classement d'immeubles au titre des monuments historiques. En 2007, la CNMH a remplacé la **Commission supérieure des monuments**

**historiques (CSMH).** Depuis 2017, elle est désignée sous le nom de Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

**Corniche :** bordure formée d'une ou plusieurs moulures en saillie servant de couronnement à un mur, un piédestal, une boiserie, etc.

**Coursive :** galerie de circulation extérieure ou couloir intérieur desservant plusieurs logements ou locaux.

**Crassier (ou terril) :** amoncellement des déchets produits lors du travail d'extraction d'une mine.

**CRPS, Commission régionale du patrimoine et des sites :** instance consultative régionale chargée d'émettre un avis sur les demandes et propositions d'inscription ou de classement d'immeubles au titre des monuments historiques ainsi que sur les projets de création d'AVAP. En 1997, les CRPS ont remplacé les **Commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE)**. Depuis 2017, elles sont désignées sous le nom de **Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA)**.

**Dalle :** plancher en béton armé.

**Dépendances :** bâtiments ou terres se rattachant à un domaine.

**Éclectisme :** terme désignant une tendance, apparue au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à emprunter des éléments à

différents styles artistiques pour élaborer une œuvre nouvelle qui les fait cohabiter librement.

**Ensemblier :** personne qui choisit et coordonne divers éléments d'un décor d'habitation.

**Ferblantier :** artisan qui fabrique des ustensiles en fer-blanc, et parfois des éléments d'étanchéité ou de décoration pour les couvreurs.

**Ferronneries :** ornements architecturaux en fer forgé (garde-corps, grilles, rampes, etc).

**Folie architecturale :** maison de villégiature construite par l'aristocratie ou la bourgeoisie aisée en périphérie des villes. Par extension, terme employé pour désigner l'extravagance architecturale ou le caractère déraisonnable de la situation ou de l'usage d'un édifice.

**Houille blanche :** terme désignant l'énergie fournie par les chutes d'eau et utilisée dans les centrales hydrauliques pour la production du courant électrique.

**Huisserie :** encadrement fixe, en bois ou en métal, délimitant une baie dans une cloison et pouvant recevoir une porte ou une fenêtre.

**Lanterneau :** construction munie d'ouvertures parfois vitrées qui surmonte un bâtiment et peut en assurer l'éclairage ou l'aération.

**Linteau :** bloc de pierre soutenant

le poids de la maçonnerie au-dessus d'une baie.

**Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP :** promulguée en juillet 2016, elle apporte une série de modifications de la législation encadrant la protection du patrimoine.

**Maroufler :** synonyme de « coller », utilisé pour le papier ou la toile.

**Marquise :** auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron ou d'un quai et servant d'abri.

**Martinet :** ensemble de marteaux-pilons actionnés par l'énergie hydraulique.

**Moulinage :** procédé de traitement de la soie permettant d'obtenir des fils propres à être tissés. Par extension, nom accordé aux bâtiments conçus pour abriter cette opération.

**Mouvement moderne (Modernisme) :** courant architectural apparu dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, caractérisé par une recherche de fonctionnalité et de rationalité, un rejet de l'ornement et l'utilisation de techniques et de matériaux nouveaux, préfabriqués et standardisés.

**Nettoyage cryogénique :** propulsion à haute vitesse de glace carbonique solide sur la surface à nettoyer.

**Nid de cailloux :** dans un parement en béton, défaut de construction laissant apparaître des concentrations

d'agrégats causées par une mauvaise mise en œuvre du béton.

**Parement** : surface apparente d'un ouvrage, d'un mur, constituée d'un revêtement.

**Passivation** : dans une structure en béton armé, opération de traitement de l'armature métallique afin de stopper sa corrosion.

**Phalanstère** : ensemble de logements organisés autour d'une cour couverte centrale, lieu de vie communautaire pour plusieurs centaines de familles.

**Piédroit** : chacun des montants latéraux d'une baie ou des parties latérales qui supportent la naissance d'un arc.

**Pignon** : partie supérieure, généralement triangulaire, d'un mur de bâtiment parallèle aux fermes et portant les versants du toit.

**Profilé** : élément (barre ou poutre) utilisé en construction mécanique ou en génie civil, auquel on a donné mécaniquement une forme déterminée, un profil.

**Ragréage** : en architecture, aplanissement des imperfections d'une surface par la pose d'un enduit approprié.

**Rocaille** : revêtement qui imite les rochers, les pierres, les concrétions naturelles.

**Rosette** : ornement circulaire dont la forme évoque celle d'une rose.

**Sanatorium** : établissement spécialisé dans le traitement de la tuberculose et de certaines maladies pulmonaires infectieuses chroniques.

**Sheds** : toitures à deux versants formant des « dents de scie », couramment utilisés à partir de la révolution industrielle pour couvrir de vastes espaces (hangars, usines...) afin de mieux les éclairer.

**Skydome®** : sorte de hublot de toit, souvent simple forme en plastique, apportant un éclairage zénithal.

**Stadip®** : verre composé de deux ou plusieurs feuilles de verre enserrant un film en polyvinyle butyral. Ce procédé permet l'isolation phonique et limite les éclats en cas de bris de verre.

**Staff** : matériau de construction constitué de plâtre armé d'une toile de jute, inventé en 1856 et plus économique que le stuc.

**Stuc** : enduit à base de plâtre et chaux, teinté dans la masse, pouvant être utilisé pour des surfaces planes comme pour créer des décors en relief.

**Travée** : en architecture, espace délimité par deux supports verticaux ou par une succession verticale de baies régulières.

**Vernaculaire** : style se référant à une pratique traditionnelle ou locale.

**Voile de béton** : en auto-construction, technique qui consiste à projeter

une mince couche de béton sur un treillis métallique.

**Voûte en berceau** : voûte maçonnée ou arcade formant une courbe semi-circulaire, posée sur des arcs en plein cintre.

**ZPPAUP** : anciennement ZPPAU, **Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager**, dispositif destiné à protéger le patrimoine paysager et urbain institué par la loi de décentralisation de 1983 et remplacée en 2010 par les AVAP. Depuis 2016, elles sont regroupées sous l'appellation de **Sites patrimoniaux remarquables (SPR)**.

---

# POUR ALLER PLUS LOIN...

---

## INTRODUCTION

- COLLECTIF, *André Malraux et l'architecture*, Comité d'histoire, Ed. du Moniteur, coll. Architextes, n°19, 2008.
- COLLECTIF, *Les enjeux du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle*, actes de colloque, Eveux, Couvent de la Tourette, 12-13 juin 1987, Direction du patrimoine.
- LAURENT, Xavier, *Grandeur et misère du patrimoine. D'André Malraux à Jacques Duhamel*, Comité d'histoire / École des Chartes, La documentation Française, 2003.
- LOYER, François, *Le Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle : critères de sélection et protection juridique*, in *Patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle : stratégies de conservation et mise en valeur*, actes de colloque, Vienne, 11-13 décembre 1989, Ed. du Conseil de l'Europe, 1994.

## UNE RECONNAISSANCE GRADUELLE

- COLLECTIF, *Art nouveau, Art déco*, Revue de la Haute-Auvergne, Amis du Patrimoine de la Haute-Auvergne, tome 78, janvier-mars 2016.
- COLLECTIF, *Maurice Novarina architecte*, CAUE de Haute-Savoie, 2012.
- COLLECTIF, *Le Palais Idéal du Facteur Cheval, Quand le songe devient réalité*, 3<sup>e</sup> édition, Ed. Arie, 2016.
- COLLECTIF, *Encyclopédie Perret*, Ed. du Patrimoine, 2002.
- COLLECTIF, *Le Corbusier, Le Couvent de la Tourette*, Ed. Parenthèses, 2006.
- GRAS, Pierre, *Tony Garnier*, Ed. du Patrimoine, 2013.

## UN PATRIMOINE PARFOIS DIFFICILE À PROTÉGER AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- COLLECTIF, *La France de l'Expansion, l'apogée Pompidou, 1969-1974*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, t.18, Ed. du Seuil, 1995.
- COLLECTIF, *Les gratte-ciel de Villeurbanne*, Coll. Tranches de Villes, Ed. de l'Imprimeur, 2004.
- COLLECTIF, *Stations de sports d'hiver, urbanisme et architecture - Rhône-Alpes*, Ed. Lieux-Dits, 2012.

- DEBOULET, Agnès, LELEVRIER, Christine, *Rénovations urbaines en Europe*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- LYON-CAEN, Jean-François (dir.), *Montagnes Territoires d'inventions*, École d'architecture de Grenoble, 2003.

## UNE PATRIMONIALISATION AU LONG COURS

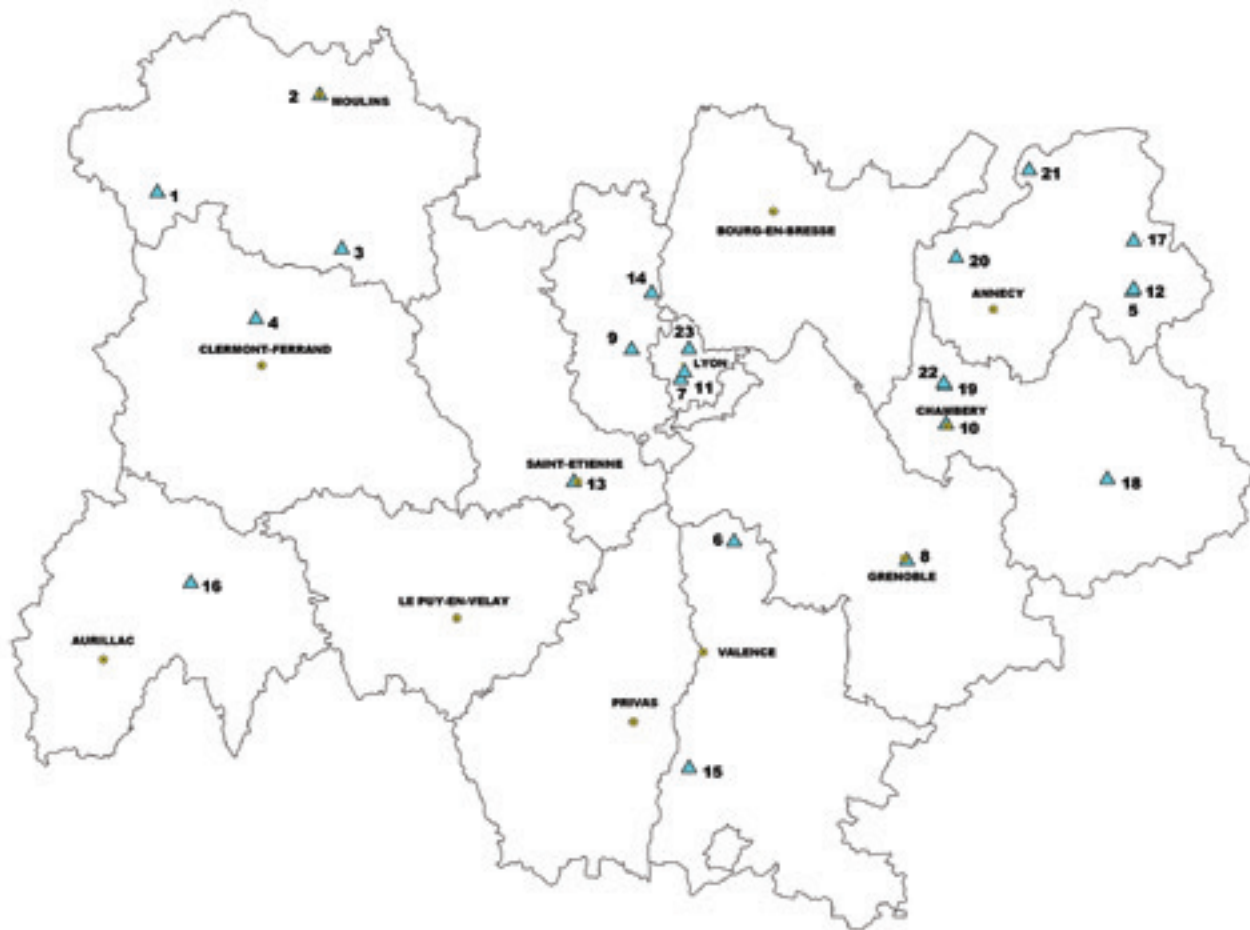
- ALLAIN, Yves-Marie, *Une histoire des jardins botaniques, entre sciences et art paysager*, Ed. Quae, 2012.
- CHANEAC, Jean-Louis, *Architecture interdite*, Ed. du Linteau, Paris, 2005.
- COLLECTIF, *Charlotte Perriand, créer en montagne*, CAUE de Haute-Savoie, 2016.
- GRANVOINET, Philippe, *Architecture thérapeutique, histoire des sanatoriums en France (1900-1945)*, Métis Presses, 2014.
- PERRIAND-BARSAC, Pernelle (dir.), *Charlotte Perriand. Carnet de montagne*. Ed. Maison des Jeux olympiques d'hiver, 2007.
- QUEF, Marie-Christine, *Citroën : un parcours architectural*, Ed. Technique pour l'Automobile et l'Industrie, 2009.
- SAINT-PIERRE, Raphaëlle, *Maisons-bulles, architectures organiques, 1960-1970*, Coll. Carnets d'architectes, Ed. du Patrimoine, 2015.
- TOULIER, Bernard, *Villes d'eaux en France*, Imprimerie nationale, Paris, 2002.

## MAIS AUSSI...

- COLLECTIF, *Des objets qui racontent l'Histoire, L'informatique*, Association pour un conservatoire de l'informatique et de la télématique (ACONIT), EMCC, Lyon, 2004.

Les auteurs renvoient également le lecteur aux travaux du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel d'Auvergne-Rhône-Alpes et aux fonds d'archives départementales rhônalpins, abondamment exploités dans la rédaction du présent ouvrage et les recherches conduites en vue des protections au titre des monuments historiques.

# CARTE



- 1 ALLIER - Néris-les-Bains - Gare
- 2 ALLIER - Moulins - Café Américain
- 3 ALLIER - Vichy - Maisons rue Hubert Colombier
- 4 PUY-DE-DÔME - Châtel-Guyon - Grands Thermes
- 5 HAUTE-SAVOIE - Passy - Notre-Dame-de-Toute-Grâce
- 6 DRÔME - Hauterives - Palais idéal
- 7 MÉTROPOLÉ DE LYON - Lyon - Halle des anciens abattoirs
- 8 ISÈRE - Grenoble - Tour d'orientation
- 9 RHÔNE - Éveux - Couvent de la Tourette
- 10 SAVOIE - Chambéry - Rotonde ferroviaire
- 11 MÉTROPOLÉ DE LYON - Lyon - Garage Citroën
- 12 HAUTE-SAVOIE - Passy - Sanatorium Martel de Janville
- 13 LOIRE - Saint-Étienne - Puits Couriot
- 14 RHÔNE - Villefranche-sur-Saône - Villa Vermorel
- 15 DRÔME - Sauzet - Villa Sestier
- 16 CANTAL - Dienne - Château de la Cheyrelle
- 17 HAUTE-SAVOIE - Samoëns - La Jaÿsina
- 18 SAVOIE - Méribel Les Allues - Chalet Perriand
- 19 SAVOIE - Aix-les-Bains - Anciens Thermes Nationaux
- 20 HAUTE-SAVOIE - Minzier - «La Ruine»
- 21 HAUTE-SAVOIE - Douvaine - Nouveau centre urbain
- 22 SAVOIE - Aix-les-Bains - Maison Chanéac
- 23 MÉTROPOLÉ DE LYON - Fontaines-sur-Saône - Villa Roux



Ouvrage publié par la  
**Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)  
Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Conservation régionale des monuments historiques  
(CRMH)**  
Le Grenier d'Abondance  
6, quai Saint Vincent – 69 283 LYON cedex 01  
Tél. 04 72 00 44 00

Directeur de publication

**Michel Prosic**

*Directeur régional des affaires culturelles*

Directeur de la collection

**Frédéric Henriot**

*Conservateur régional des monuments historiques*

Coordination éditoriale de la collection

**Gilles Soubigou**

*Conservateur des monuments historiques*

Conception graphique

**trente et un**

Réalisation

**Céline Tosi**

Crédits photographiques et cartographiques

**ACONIT** : p. 106 (1<sup>er</sup> rang 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> rang 1<sup>er</sup>), 111

**Claire Aubaret (DRAC/CRMH)** : p. 67, 72 (1<sup>er</sup> rang 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), 89, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 104

**Isabelle Baguelin (DRAC/CRMH)** : p. 19

**Marie Bardisa (DRAC/CRMH)** : p. 68

**Alain Basset, Musée des beaux-arts de Lyon (Licence Creative Commons attribution)** : p. 55

**BNF (Licence Creative Commons Attribution)** : p. 9 [2], p. 36

**Josiane Boulon (DRAC/CRMH)** : p. 46, 48, 49, 50, 51, 52, 72 (3<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup>), 98

**Pascal Chanéac (collection particulière Nelly Chanéac)** : p. 102

**Pascal Curat (DRAC/CRMH)** : couverture, p. 72 (2<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang 1<sup>er</sup>), 82, 84.

**Domaine public (Licence Creative Commons Attribution)** : p. 16

**Sophie Dutheillet de Lamothe** : p. 30

**Myriam Fresne (DRAC)** : p. 118

**Daniel Giffard Dandumona (Licence Creative Commons attribution)** : p. 6 (2<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup>)

**Denis Grandcler (DRAC/CRMH)** : p. 75

**Daniel Jolivet (Licence Creative Commons attribution)** : p. 6 (3<sup>e</sup> rang 3<sup>e</sup>)

**Florian Kleinefenn (Parc-musée de la mine)** : p. 85, 86, 87

**Jean-François Laurenceau (CDAOA)** : p. 109

**Alain Luciani (DRAC/CRMH)** : p. 6 (1<sup>er</sup> rang 1<sup>er</sup>)

**Sophie Omère** : p. 106 (1<sup>er</sup> rang 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> rang 3<sup>e</sup>), 109

**Carole Paret (CAOA du Rhône et de la Métropole de Lyon)** : p. 106 (3<sup>e</sup> rang 3<sup>e</sup>)

**Florian Pépellin (Licence Creative Commons attribution)** : p. 11, 78, 79 [3]

**Pline (Licence Creative Commons attribution)** : p. 9 [1]

**Poudou 99 (Licence Creative Commons attribution)** : p. 79 [2]

**Juliette Pozzo (DRAC/CRMH)** : p. 6 (1<sup>er</sup> rang 3<sup>e</sup>), 13, 15, 34, 35, 37, 38, 56, 59, 80, 81, 82, 106 (2<sup>e</sup> rang 3<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang 1<sup>er</sup>)

**Claire Raflin (DRAC/CRMH)** : p. 112

**Jacques Raflin (DRAC/CRMH)** : p. 6 (1<sup>er</sup> rang 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup>), 23, 24, 25, 26, 27, 29, 72 (1<sup>er</sup> rang 1<sup>er</sup>), 92, 93

**Jean-Marie Refflé (DRAC)** : p. 6 (2<sup>e</sup> rang 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> rang 1<sup>er</sup>), 11, 31, 32, 33, 39 [3], 39 [4], 45, 60, 62, 66, 70, 77

**Frédéric Sauvage** : p. 41, 77, 106 (2<sup>e</sup> rang 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> rang 2<sup>e</sup>)

**Gilles Soubigou** : p. 90, 91.

**Académie de France à Rome – Villa Medici** : p. 14

**D. R.** : p. 12, 17, 19, 20, 36, 39 [2], 42, 65, 105

© Céline Tosi

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie IMAV (France) en juillet 2018.



**Certifié PEFC**

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.  
pecf-france.org

Dépôt légal : Juillet 2018  
ISBN : 978-2-490433-00-1

## DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE AU MONUMENT HISTORIQUE :

la protection du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle  
en Auvergne-Rhône-Alpes

En 2018, le centenaire de la guerre de 1914-18, les quatre-vingt-dix ans de la disparition de l'architecte lyonnais Tony Garnier, le cinquantième de jeux olympiques d'hiver qui ont profondément renouvelé le paysage grenoblois sont autant de raisons de se pencher sur le patrimoine du siècle passé. Le bilan que propose le présent ouvrage montre un sujet d'étude complexe, parce que le XX<sup>e</sup> siècle a vu une mutation des formes et des matériaux, des fonctions et des usages. Ce nouveau patrimoine a rencontré, souvent, la frilosité des administrations dans sa reconnaissance. Cela a amené à mieux faire ressortir les critères de protection, a poussé à réfléchir différemment sur l'opportunité de protéger au titre des monuments historiques. Tout à la fois, la notion de monument historique s'en est révélée flexible et adaptable, ce qui fait sa force, mais a parfois trouvé ses limites, cette protection n'étant pas alors l'outil de reconnaissance le mieux adapté pour parvenir à une patrimonialisation nécessaire et efficace.

**F. Henriot**

